

#### SMD3

La Rampinsolle 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS

**2**: 05.53.45.58.90

Courriel : contact@smd3.fr Site internet : www.smd3.fr



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

à caractère réglementaire

Code Général des Collectivités Territoriales Articles L 5211-47 et R 5211-41

# DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET ARRETES REGLEMENTAIRES

N° 39 – 4ème trimestre 2020

Le texte intégral des actes, ci-inclus, peut être consulté au siège du SMD3.

#### RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS: DELIBERATIONS

#### Comité syndical du 20 octobre 2020

#### **DELIBERATIONS:**

N°01-20I: Adoption du procès-verbal de l'installation du comité syndical du 15/09/2020

N°02-20I: Adoption du compte-rendu du Comité du 22/09/2020

N°03-20I : Ouverture de poste de catégorie A à temps complet

N°04-201 : Ouverture de 2 postes d'agents de maîtrise suite à promotion interne et fermeture de leur poste

d'adjoint technique principal

N°05-20I: Engagement dans le dispositif de service civique et demande d'agrément

N°06-201: Modification des tarifs de redevance spéciale pour le secteur de Ribérac

N°07-201: Modification du périmètre d'institution de la TEOM

N°08-201: MARCHÉ N°2020-035-AO: TRAITEMENT DES GRAVATS SUR LE SECTEUR DU GRAND PERIGUEUX -

**ATTRIBUTION** 

N°09-20I : MARCHÉ IS 19-02-PA : TRAVAUX DE NOUVEAUX CASIERS DU SECTEUR E ET EQUIPEMENTS ASSOCIES DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DE L'ISDND DE SAINT-LAURENT-DES-HOMMES - Lot n°3 : drainage et bioréacteur

secteur E

#### Comité syndical du 24 novembre 2020

#### **DELIBERATIONS**:

N°01-20L : Adoption du compte-rendu de la séance syndicale du 20 octobre 2020

N°02-20L: Transfert de compétence de la gestion des déchets du Grand Périgueux

N°03-20L : Ouverture des postes nécessaires pour la prolongation de certains agents contractuels de droit public

(compte tenu du non-passage en SPIC au 01/01/2021)

N°04-20L: Exonération des professionnels à la TEOM au titre de l'année 2021

N°05-20L: Convention pour la prise en charge financière des PAV pour les collectivités membres

N°06-20L: Souscription emprunt: 2ème campagne

N°07-20L: MARCHÉ N°2020-021-AO - ACQUISITION DE BROYEURS MOBILES: ATTRIBUTION

#### Comité syndical du 15 décembre 2020

#### **DELIBERATIONS:**

N°01-20M : Adoption du compte-rendu de la séance syndicale du 24 novembre 2020

N°02-20M: Autorisation permanente et générales des poursuites accordées au comptable public

N°03-20M: Mise en place d'une convention pour la location de la salle du conseil au siège du SMD3

N°04-20M: Ouverture de postes pour les agents de l'Agglomération du Grand Périgueux

N°05-20M : Convention pour la prise en charge financière des PAV pour les collectivités membres

N°06-20M : Débat des orientations budgétaires

N°07-20M: Tarification Unique 2020: modification de l'article A5.7

N°08-20M : Autorisation d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget

primitif 2021

N°09-20M: Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

N°10-20M: Redevance spéciale pour les professionnels en location de borne

N°11-20M: MARCHE N°2020-020-AO - PRESTATIONS DE FORMATIONS PROFESSIONNELLES

N°12-20M: Convention de mutualisation avec le SMCTOM de Nontron - renouvellement

N°13-20M: Convention de mutualisation avec le SMCTOM de Thiviers - renouvellement

N°14-20M: Fermeture du poste de Directeur Général Adjoint créé par délibération du 31/10/2017 et ouverture

d'un poste de Directeur Administratif et Financier au 01/01/2021

N°15-20M: Autorisation de vente aux enchères de biens appartenant au SMD3

N°16-20M: Facturation des badges d'accès en déchèterie pour les particuliers

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

#### Délibération N°01-201

OBJET: N°01-20I – Adoption du procès-verbal d'installation du Comité Syndical du SMD3 du 15 septembre 2020

Annule et remplace la délibération n°02-20H du 22/09/2020

Séance du 20 octobre 2020

Date d'envoi de la convocation :	14/10/2020
Secrétaire de séance :	Thierry CIPIERRE

Nombre de délégués en exercice : <b>34</b>	Nombre de délégués présents : 29
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : <b>néant</b>
Nombre de votants : 29	Nombre de voix : 55 - Compétence : OBLIGATOIRE

		Nombre de voix par COMPETENCE			
NOM DE LA COLLECTIVITE	<b>Délégués titulaires</b> Délégué suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
	Pascal PROTANO	2 voix		2 voix	2 voix
	Claudine FAURE				
	Thierry CIPIERRE	2 voix		2 voix	2 voix
	Vincent LACOSTE				
	Evelyne ROUX	2 voix		2 voix	2 voix
	Jean-Jacques RATIER				ļ .
	Pierre JAUBERTIE	2 voix		2 voix	2 voix
	Franck MOISSAT				
Communauté d'Agglomération	Alain MARTY	2 voix		2 voix	2 voix
Le Grand Périgueux	Patrick GUILLEMET				
	Bernadette SALINIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Stéphane MOTTIER				ļ.,
	Francis COLBAC	2 voix		2 voix	2 voix
	Vincent-BELLOTEAU				
	Christelle BOUCAUD	2 voix		2 voix	2 voix
	Stéphane DOBBELS				
	Hélène REYS	2 voix		2 voix	2 voix
	François CAREME				

-252405329-20201020-0120I-DE 1 le 22/10/2020	François ROUSSEL	1 voix		1 voix	
CC isie vern Salembre en Périgord	Dominique MAZIERE				
action of the second of the se	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix	***************************************		
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE  Hervé-CARVES	2 voix			
	Gérard TEILLAC  Dominique HERMENAULT	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET  Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 vo
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF	2 voix		***************************************	
3.IVI.C.1.O.IVI. de IVOITION	Claude MARTINOT  André BALLIGAND	2 voix			
	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix		The state of the s	
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL Sylvette FORT	2 voix			
	Michel DOBBELS  Jimmy MORAND	2 voix			
	Dominique MORTEMOUSQUE  David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
Beives	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 vc
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON  Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Bergerac	Frédéric GAUTHIER  Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 vc
	Jean-Louis DESSALLES  Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 vc
	Hervé COUSTILLAS  Jean-Marie BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Michel DONNETTE  Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 vc
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD  Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Montpon	Thierry BOIDE  Marie-Pierre-BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT  Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Ribérac	Jean-Marcel BEAU  Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 v

# du 15 septembre 2020 - Annule et remplace la délibération n°02-20H

Le Président expose :

Les élus délégués au SMD3 se sont réunis mardi 15 septembre 2020 à 15h00, au siège du SMD3 sur convocation adressée au préalable à chaque élu par voie postale le 09 septembre 2020.

#### Étaient présents :

Nom délégué	Collectivité
BEAU Jean-Marcel (titulaire)	Assemblée Secteur VII RIBERAC
BOIDE Thierry (titulaire)	Assemblée Secteur VI MONTPON
BOUCAUD Christelle (titulaire)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX
BOUSQUET Dominique (titulaire)	CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort
CAREME François (titulaire)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX
CAZES Jean-Pierre (titulaire)	Assemblée Secteur V BERGERAC
CIPIERRE Thierry (titulaire)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX
COLBAC Francis (titulaire)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX
COUSTILLAS Hervé (titulaire)	Assemblée Secteur V BERGERAC
DESPORT Johann (titulaire)	Assemblée Secteur VII RIBERAC
DESSALLES Jean-Louis (titulaire)	Assemblée Secteur V BERGERAC
DOBBELS Michel (titulaire)	S.M C.T.O.M. de Thiviers
DONNETTE Michel (titulaire)	Assemblée Secteur VI MONTPON
DUBOS Jean-Paul (titulaire)	Assemblée Secteur IV BELVES
FORGENEUF Marilyne (titulaire)	S.M.C.T.O.M. de Nontron
GAUTHIER Frédéric (titulaire)	Assemblée Secteur V BERGERAC
JAUBERTIE Pierre (titulaire)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX
MARTINOT Claude (titulaire)	S.M.C.T.O.M. de Nontron
MARTY Alain (titulaire)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX
MELOTTI Marc (titulaire)	CC Isle Vern Salembre en Périgord
MOLLETON Marjorie (titulaire)	Assemblée Secteur V BERGERAC
MONTEIL Laurent (titulaire)	S.M C.T.O.M. de Thiviers
MORTEMOUSQUE Dominique (titulaire)	Assemblée Secteur IV BELVES
ORHAND Serge (titulaire)	Assemblée Secteur IV BELVES
PEYRAT Jérôme (titulaire)	S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir
PROTANO Pascal (titulaire)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX
ROUSSEAU Philippe (titulaire)	S.M C.T.O.M. de Thiviers
ROUSSEL François (titulaire)	CC Isle Vern Salembre en Périgord
ROUX Evelyne (titulaire)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX
SALINIER Bernadette (titulaire)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX
TEILLAC Gérard (titulaire)	S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir
TRIFFE Bernard (titulaire)	Assemblée Secteur V BERGERAC
VALETTE Marie-Pierre (titulaire)	S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir
VERGNAUD Lionel (titulaire)	Assemblée Secteur VI MONTPON

MAURIE Fabrice	PAIERIE DEPARTEMANTALE

A-2524 05329-2020 1020-0120 I-DE Le Le Comite Syndical du SMD3, convoqué par Coulounieix-Chamiers. le 15 septembre 2020 à 15h00. L'ordre du jour a été adressé au préalable à tous les délégués titulaires.

#### 1 - Installation du conseil syndical

Conformément à l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur COLBAC, président sortant, qui a procédé à l'appel nominal des membres du conseil. Il déclare le comité syndical du SMD3 installé.

#### Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Thierry CIPIERRE a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le comité syndical (article L.2121-15 du CGCT).

#### 2 - Désignation du doyen d'âge de l'assemblée

Le Président donne la parole au doyen d'âge de l'assemblée, Monsieur Claude MARTINOT, pour présider la séance jusqu'à l'élection du Président. Une fois élu, le président prendra la présidence de l'assemblée.

Monsieur Claude MARTINOT constate la présence de 34 délégués, et relève que les conditions de quorum prévues par le code général des collectivités locales sont remplies (quorum = 18).

#### Monsieur Claude MARTINOT rappelle les modalités vote :

Le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Calcul de la majorité = moitié des suffrages exprimés + 1 si leur nombre est pair ou, si leur nombre est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur = 34 voix.

#### Désignation des assesseurs

Madame Marilyne FORGENEUF, Madame Evelyne ROUX, Monsieur Alain MARTY et Monsieur Jean-Paul DUBOS ont été désignés pour remplir le rôle de scrutateur durant la séance ; ils prennent place près de l'urne.

#### 3 - Election du président

Monsieur Claude MARTINOT a invité le comité syndical à procéder à l'élection du président et a fait appel à candidature.

- ⇒ Monsieur Francis COLBAC présente la candidature de Monsieur Pascal PROTANO.
- ⇒ Monsieur Dominique MORTEMOUSQUE présente à son tour sa candidature.

Chaque candidat se présente.

#### Monsieur Dominique MORTEMOUSQUE:

« Depuis 2014, en tant que Président d'un syndicat de collecte, qui a décidé d'intégrer volontairement le SMD3, j'ai eu l'occasion de rencontrer beaucoup d'élus de terrain. Si je suis élu, je souhaite représenter les élus ruraux. Je prendrai comme premier vice-président un élu du Grand Périgueux et dix Vice-présidents. Je souhaite également indiquer que le Directeur du SMD3 à un rôle central dans le fonctionnement de la structure et qu'il a toute ma confiance dans les missions qui lui sont dévolues. »

<u>« le voudrais dire en introduction que je n'e</u>i pas besoin d'affirmer ma confiance envers le directeur, car elle n'a jamais pu être mise en doute ! Si je suis élu, je souhaite mieux communiquer notamment sur la redevance incitative, tant auprès de la population que des élus locaux. »

Il est ensuite procédé au vote. Chaque membre de l'assemblée, à l'appel de son nom, est invité à déposer un bulletin dans l'urne.

Après avoir procédé à l'élection, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins	65
Nombre de suffrages déclarés nuls (blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)	1
Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins sans les blancs et nuls)	64
Majorité absolue (moitié des voix + 1)	33
Ont obtenu	
Monsieur Pascal PROTANO	46
Monsieur Dominique MORTEMOUSQUE	18

Monsieur Pascal PROTANO ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé président. Il prend la présidence de la séance.

#### 4 - Détermination du nombre de Vice-Présidents

Le nombre de vice-présidents est librement fixé par le comité syndical, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif global du comité, ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

Par ailleurs, et sous réserve d'une délibération adoptée à la majorité qualifiée des deux tiers, le comité dispose de la faculté de fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans toutefois pouvoir dépasser 30 % de l'effectif global de l'assemblée et le nombre de 15 vice-présidents.

Compte-tenu de l'effectif de 34 sièges, et en application des règles susvisée le Président, Monsieur Pascal PROTANO, propose d'arrêter à 8 sièges le nombre de vice-présidents répartis en fonction des secteurs suivants :

- √ 1 vice-président pour le secteur du Grand Périgueux
- ✓ 2 vice-présidents pour le secteur de Bergerac
- √ 1 vice-président pour le secteur de Belvès
- √ 1 vice-président pour le secteur de Ribérac
- ✓ 2 vice-présidents pour le secteur de Montpon (dont 1 pour la commune de St Laurent de Hommes /ISDND)
- ✓ 1 vice-président sur le secteur du Périgord Noir pour le centre de tri de Marcillac St Quentin.

Le comité, après avoir délibéré à l'unanimité, fixe à 8, son nombre de vice-présidents.

#### 5 - Election des Vice-Présidents

#### 1er vice-président :

Le président propose la candidature de Francis COLBAC.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	65
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages blancs	13
Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins sans les blancs et nuls)	52
Majorité absolue	27
Monsieur COLBAC	50

#### 2ème vice-président :

Le président propose la candidature de Madame Marjorie MOLLETON.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	63
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages blancs	6
Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins sans les blancs et nul	s) 57
Majorité absolue	29
Marjorie MOLLE	TON 55

Madame Marjorie MOLLETON ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 2ème vice-présidente.

#### 3ème vice-président :

Le président propose la candidature de Monsieur Thierry BOIDÉ.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	63
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages blancs	12
Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins sans les blancs et nuls)	51
Majorité absolue	26
Thierry BOIDE	48

Monsieur Thierry BOIDÉ ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 3ème vice-président.

#### 4ème vice-président :

Le président propose la candidature de Monsieur Bernard TRIFFE.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	63
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages blancs	6
Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins sans les blancs et nuls)	62
Majorité absolue	29
Bernard TRIFFE	56

Monsieur Bernard TRIFFE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 4ème vice-président.

✓ Départ de Me BOUCAUD qui donne pouvoir à Mr COLBAC.

#### 5ème vice-président :

Le président propose la candidature de Monsieur Jean-Marcel BEAU.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	63
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages blancs	8
Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins sans les blancs et nuls)	55
Majorité absolue	28
Jean-Marcel BEAU	52

Monsieur Jean-Marcel BEAU ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 5ème vice-président.

#### 6ème vice-président :

Le président propose la candidature de Monsieur Dominique MORTEMOUSQUE. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	63
Nombre de suffrages déclarés nuls	4
Nombre de suffrages blancs	17
Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins sans les blancs et nuls)	46
Majorité absolue	22
Dominique MORTEMOUSQUE	42

Monsieur Dominique MORTEMOUSQUE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 6ème vice-président.

✓ Départ de Mr Thierry CIPIERRE qui donne pouvoir à Mr François ROUSSEL.

#### 7ème vice-président :

Le président propose la candidature de Monsieur Jérôme PEYRAT.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	63
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages blancs	. 4
Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins sans les blancs et nuls)	. 59
Majorité absolue	30
Jérôme PEYRAT	57

Monsieur Jérôme PEYRAT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 7ème vice-président.

#### 8ème vice-président :

Le président propose la candidature de Monsieur Michel DONNETTE.

Madame Marilyne FORGENEUF se déclare également candidate.

Il est procédé au vote.

Madame Marilyne FORGENEUF, assesseur laisse sa place à Monsieur Jérôme PEYRAT.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	63
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins sans les blancs et nuls)	63
Majorité absolue	32
Monsieur Michel DONNETTE	27
Madame Marilyne FORGENEUF	36

Madame Marilyne FORGENEUF ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 8ème vice-présidente.

#### 6 – <u>Détermination de la composition du Bureau</u>

Monsieur Pascal PROTANO, propose les 8 vice-présidents en tant que membre du bureau. Aussi il propose de rajouter 4 autres membres à la composition du bureau, à savoir :

- ⇒ François ROUSSEL pour la CCIVS
- **⇒** Dominique BOUSQUET pour le CCTPNTH
- ⇒ Philippe ROUSSEAU pour le SMCTOM de Thiviers

#### 7 - Election des membres du Bureau

L'élection se fait à main levée. Les vice-présidents ainsi que les 4 membres susvisés sont élus à l'unanimité.

#### 8 - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offre (CAO)

Monsieur Pascal PROTANO, propose une liste de 5 titulaires et 5 suppléants :

Titulaires:

⇒ Bernard TRIFFE

⇒ Jean-Marcel BEAU

⇒ François ROUSSEL

**⇨** Michel DOBBELS

Suppléants:

**⇒** Evelyne ROUX

⇒ Frédéric GAUTHIER

**⇔** Claude MARTINOT

Aucune autre liste est déposée.

L'élection se fait à main levée. Les membres titulaires et suppléants susvisés sont élus à l'unanimité.

#### 9 - Détermination du fonctionnement du Comité Technique et du CHSCT

Retiré de l'ordre du jour

#### 10 - Election des représentants du CHSCT et du Comité Technique

Retiré de l'ordre du jour

#### 11 - Election du délégué CNAS

Retiré de l'ordre du jour

#### 12 - Election du délégué AMORCE

Retiré de l'ordre du jour

#### 13 - Délégation de signature du Comité Syndical au Président - subdélégation au Directeur Général

Afin de ne pas encombrer les assemblées délibérantes par des décisions courantes et pour permettre une réactivité de l'exécutif, le code général des collectivités territoriales (articles L.5211-9 et L.5211-10) prévoit que le Comité peut déléguer à l'exécutif une partie de ses attributions et que le président peut subdéléguer sa signature au Directeur Général.

Les attributions suivantes du Comité sont déléguées au Président :

- 1- Signer les actes de vente de terrains ;
- 2- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget ainsi qu'aux remboursements anticipés et refinancements qui y sont liés ;
- 3- Contracter une ou plusieurs lignes de trésorerie destinées au financement des besoins ponctuels de trésorerie ;
- 4- Décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 5 000 €HT;
- 5- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 6- Intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans des actions intentées contre lui quel que soit le type de juridiction et de niveau ;
- 7- Attribuer, négocier et signer les contrats, marchés inférieurs à un montant de 500.000€ ainsi que leurs avenants ;
- 8- Négocier et signer les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieur à 5% si le montant du marché est supérieur au seuil des appels d'offres ;
- 9- Soumissionner à des marchés de gestion des déchets sur des collectivités limitrophes du SMD3, pour le compte du SMD3 ;

#### AR PREFECTURE

29-20201020-0120I-DE AsserJes contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistres ;

- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la structure et nommer les régisseurs;
- 12- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 13- Demander l'attribution de subventions pour ses besoins de fonctionnement ou pour ses programmes d'investissement;
- 14- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules du syndicat dans la limite d'un montant de 100.000€
- 15- Autoriser au nom du syndicat le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre.

Lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante, le Président rendra compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

#### **REMARQUES:**

Madame FORGENEUF demande de ramener la délégation de signature pour les marchés au seuil des appels d'offres des marchés de services, à savoir 240.000€.

Le Président souhaite conserver le seuil de 500.000€ pour la délégation de signature et propose un vote à main levée:

Nombre de présents : 29 Nombre de voix: 58

Nombre de voix POUR (seuil à 500.000€) : 56 Nombre de voix CONTRE (seuil à 500.000€) : 2

#### **Divers**

Le président informe d'un prochain bureau mardi 22 septembre 2020 à 15h00, suivi d'une CAO à 16h30 et d'un comité syndical à 17h00.

#### Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 15 septembre 2020 à 18h34 en double exemplaire a été, après lecture, signé par le président.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

POUR	CONTRE	ABSTENTION

**ADOPTE** 

le procès-verbal d'installation du comité syndical du 15 septembre 2020.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Publié le .....

Pour copie conforme : Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures Le Président,

Pascal PROTANO

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

#### Délibération N°02-201

OBJET: N°02-20I - Adoption du compte-rendu du comité syndical du 22 septembre 2020

#### Séance du 20 octobre 2020

Date d'envoi de la convocation :	14/10/2020
Secrétaire de séance :	Thierry CIPIERRE

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 29
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : <b>néant</b>
Nombre de votants : 29	Nombre de voix : 55 - Compétence : OBLIGATOIRE

			Nombre de voix par COMPETENCE			
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale	
A contract of the contract of	Pascal PROTANO	2 voix	Y	2 voix	2 voix	
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Claudine FAURE Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix	
	Evelyne ROUX  Jean-Jacques RATIER	2 voix		2 voix	2 voix	
	Pierre JAUBERTIE Franck MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voix	
	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix		2 voix	2 voix	
	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix	
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix	
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix		2 voix	2 voix	
	Hélène REYS François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix	

<del>252405329-20201020-0220I-DE</del> le 22/10/2020	François ROUSSEL	1 voix	,	1 voix	3000
Almade and the second s	Domi rique MAZIERE				
CC Isie Vern Salembre en Perigoro	Marc MELOTTI Régis-BATAILLER	1 voix		1 voix	
	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE Hervé-CARVES	2 voix			
	Gérard TEILLAC  Dominique HERMENAULT	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 v
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix			
	Claude MARTINOT  André BALLIGAND	2 voix			
	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix			
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL Sylvette-FORT	2 voix			
	Michel DOBBELS  Jimmy MORAND	2 voix			
	Dominique MORTEMOUSQUE  David-FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
	Serge ORHAND  Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
	Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	<del>2 voix</del>	<del>2 voix</del>	<del>2 v</del>
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	.2 v
Bergerac	Frédéric GAUTHIER  Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
	Jean-Louis DESSALLES  Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
	Hervé COUSTILLAS  Jean-Marie BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE  Marcel LESBEGUERIES	2-voix	2 voix	2 voix	<del>2 v</del>
	Lionel VERGNAUD  Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
	Thierry BOIDE  Marie-Pierre-BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT  Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
Ribérac	Jean-Marcel BEAU  Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 v

#### Le Président expose :

Le Comité Syndical du SMD3, convoqué par Monsieur Pascal PROTANO, Président du SMD3, s'est réuni au siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, le 22 septembre 2020 à 17h00. L'ordre du jour a été adressé au préalable à tous les délégués titulaires.

#### **INTRODUCTION:**

Monsieur le Président ouvre la séance après avoir excusé les délégués absents.

Il présente la nouvelle organisation des réunions syndicales :

Le bureau aura lieu un mardi de chaque mois suivi d'un comité syndical quinze jours plus tard.

#### Il annonce les délégations des vice-présidents :

- Francis Colbac : Communication et relations médias
- Marjorie Molleton: Prévention des déchets et présidente du comité technique et du CHSCT
- Thierry Boidé: Finances, relations avec les élus locaux
- Bernard Triffe: Organisation et exploitation de la collecte et du traitement
- Jean-Marcel Beau: Administration générale
- Dominique Mortemousque: Qualité sécurité environnement
- Jérôme Peyrat: Relations avec les professionnels et les partenaires institutionnels, tourisme
- Maryline Forgeneuf: Relation avec les usagers centre d'appel

#### PRESENTATIONS:

#### Présentation du SMD3 et de son organisation

Cette présentation est adressée par mail à tous les délégués.

Le Président informe l'assemblée de ne pas communiquer ces documents et rappelle le rôle du vice-Président Thierry Boidé en charge de la communication avec les élus.

#### Bilan de la collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV) et de la mise en place de la Redevance Incitative (RI)

Cette présentation est adressée par mail à tous les délégués.

Sylvain Marty informe que le bilan de la collecte en PAV et de la mise en place de la RI a été réalisé sur l'été 2020 car la période de confinement n'est pas significative pour faire un bilan réel.

Il est souligné que les résultats quantitatifs sont très encourageants. Les chiffres démontrent une vraie baisse des quantités d'ordures ménagères qui impactent l'ensemble de département (-8,5%), alors que la RI n'est mis en place que sur 10% de l'ensemble du département.

Néanmoins, certains sujets sont à regarder avec attention :

#### Les personnes âgées ou dépendantes :

Une commission va être mise en place sur le sujet problématique de l'accessibilité aux bornes pour les personnes en perte d'autonomie.

#### La population touristique :

Une commission va être mise en place sur les questions liées au tourisme. Il est rappelé que Monsieur Peyrat, vice-président en charge du tourisme, dirigera cette commission.

Point problématique : les touristes qui résident en gites et les touristes qui ne dorment pas sur le département (campingcariste ou visiteurs à la journée).

Un gros travail est attendu pour pouvoir apporter des solutions adaptées (simples et rapides) à la population touristique.

#### Remarques et problèmes soulevés en séance :

- trop de dépôt d'ordures sur les haltes nautique qui sont un vrai problème,
- comment faire payer les camping-cars aux bornes ? (projet d'application mobiles, badges prépayés)
- problème des campings car sauvages : réflexion qui doit passer par les municipalités
- qui paie lors des locations de salle dans les communes, ainsi que pour les marchés ?

1020-0220 I-DE convention mise en place par les mairies, sacs prépayés pour les salles communales, intérêt de voir le

#### Les dépôts en pied de borne :

Point problématique : les dépôts sauvages liés notamment à la saison touristique.

#### Remarques et problèmes évoqués en séance

- continuer la collecte le week-end sur les mois octobre et novembre (les gites sont nettoyés le samedi)
- le sac tombe mal, il semble que les bornes ne soient pas pleines (sur les bornes aériennes et non enterrées)
- les sacs ne sont pas adaptés aux ouvertures. Possible de distribuer des sacs jaunes de 30L?
- des dépôts sauvages sont présents à côté des bacs de regroupement également
- proposition de revoir le nombre d'ouvertures, ainsi que des forfaits pour les administrés
- les mêmes règles ne peuvent pas être adaptées pour tout le monde selon les logements
- dépôts sauvages présents quand le service est réduit, 1 ramassage par semaine n'est pas suffisant
- Les composteurs ne règlent pas tous les problèmes

Le Président rappelle en effet qu'il y a beaucoup de problèmes à prendre en compte mais que les administrés ne sont pas tous prêt à faire des efforts.

Il est rappelé de faire les formations pour le personnel de mairie car ce sont les premiers en ligne.

#### 3. Projet de collecte en porte à porte pour les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap

Cette présentation est adressée par mail à tous les délégués.

#### Remarques et problèmes évoqués en séance

- Solidarité et bon sens rural pour les personnes âgées de la part des mairies pour le peu d'administrés en perte d'autonomie
- ne pas faire un modèle unique mais plutôt un modèle adaptable aux communes
- certains secteurs ont beaucoup de personnes en perte d'autonomie (Lalinde),
- Tout ne doit pas revenir à la charge de la mairie ; les employés ont déjà beaucoup de travail
- Solution de répartir par conventionnement et par facturation

Désignation d'une commission Collecte pour les personnes en perte d'autonomie :

- Marc MELOTTI
- Pierre JAUBERTIE
- Hélène REYS
- Michel DONNETTE
- Hervé COUSTILLAS

#### 4. Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes

Le rapport a été adressé au préalable à tous les élus.

Le Président soumet le rapport au débat, aucune prise de parole n'est sollicitée.

#### **DELIBERATIONS RELATIVES AUX COMPETENCES OBLIGATOIRES:**

#### VIE DU SMD3

#### N°01-20H: Adoption du compte-rendu du Comité du 07/07/2020

Cette délibération vise à soumettre le compte-rendu de la séance syndicale du 07 juillet 2020 à l'approbation des élus (joint en annexe).

Délibération adoptée à l'unanimité

#### N°02-20H: Adoption du procès-verbal du Comité du 15/09/2020

Cette délibération vise à soumettre le procès-verbal de la séance syndicale du 15 septembre 2020 à l'approbation des élus (joint en annexe).

Il est demandé de rajouter la présentation des deux candidats à la présidence dans le procès-verbal.

Reporté à l'ordre du jour du prochain comité.

#### N°03-20H: Election du représentant du CHSCT et du Comité Technique

Par délibération n°02-16B et 03-16B du 05/04/2016, le comité syndical du SMD3 a décidé le maintien du paritarisme numérique au CT et au CHSCT en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel. Considérant que le Président du collège des représentants de la collectivité de ces deux instances doit être

#### AR PREFECTURE

024–252405329–20201020–0220I-DE Rec désignéz parmi les membres de l'organe délibérant, cette délibération vise à désigner un président pour le CHSCT et pour le Comité Technique du SMD3 ainsi que les autres rhembres qui les composent.

#### Trois membres titulaires dont président :

- 1. Marjorie MOLLETON (présidente)
- 2. Jean-Paul DUBOS
- 3. Evelyne ROUX

#### Trois membres suppléants :

- Pierre JAUBERTIE
- Alain MARTY 2.
- Hélène REYS

#### Délibération adoptée à l'unanimité

#### N°04-20H: Election du délégué AMORCE

Le SMD3, par délibération n°04-99D du 10 septembre 1999, adhère à l'association AMORCE pour les réseaux de chaleur et la valorisation des déchets. Suite au renouvellement des élus, cette délibération vise à désigner un élu du SMD3 pour représenter le SMD3 dans les réunions d'AMORCE.

Candidat: François Roussel

Délibération adoptée à l'unanimité

#### N°05-20H: Election du délégué CNAS

Depuis plusieurs années, le SMD3 adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour son personnel. Suite au renouvellement des élus, cette délibération vise à désigner le délégué qui représentera le SMD3 dans le collège des élus pour la période 2020-2026.

Candidat: Marc MELOTTI

Délibération adoptée à l'unanimité

#### N°06-20H: Modification des statuts du SMD3

La version des statuts du SMD3 en vigueur à l'heure actuelle a été adoptée par délibération N°13-19L du comité syndical du 23 décembre 2019.

Cette délibération vise à autoriser la modification des statuts du SMD3 afin d'actualiser l'article 1 en précisant le retrait de la commune de Coly-Saint-Amand d'une part, et de compléter l'article 5 concernant les ressources du SMD3 d'autre part. En ce qui concerne les assemblées de secteur, il est demandé de revoir les statuts afin que les communautés de communes soient directement représentées au SMD3.

Il est proposé de créer une commission pour compléter et réviser les statuts actuels du SMD3.

#### Délibération adoptée à l'unanimité

### N°07-20H: Indemnités de fonction versées au Président et aux vice-Présidents et indemnités de déplacement versées aux

A compter du 15 septembre 2020, le montant des indemnités de fonction versées au président et aux vice-présidents attribuables sont les suivantes :

Président :

33,66 % de l'indice brut 1027, majoré 830 soit 1 309,17 € brut/mois

Vice-Président: 16,83 % de l'indice brut 1027, majoré 830 soit 654.59 € brut/mois

Aussi, il est précisé que tout délégué peut prétendre au remboursement de frais de déplacement (frais de transport) si les réunions ont lieu dans une commune autre que celle de l'élu. Depuis le 27/12/2019, cette possibilité est désormais offerte à tous les membres du comité, qu'ils bénéficient ou non d'une indemnité de fonction.

Délibération adoptée à l'unanimité

#### **RESSOURCES HUMAINES**

#### N°08-20H: Création d'un poste de responsable facturation pour la Redevance Incitative

Dans le cadre de la mise en place de la Redevance Incitative, il y a lieu de créer un poste de responsable de Facturation afin de superviser la mise en place de la facturation et d'assurer le suivi du recouvrement de la RI en lien avec les différents partenaires institutionnels (services du Trésor Public, collectivités adhérentes, ...).

Cette délibération vise à ouvrir un poste à temps complet au 1er novembre 2020 au cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux.

Ce responsable facturation sera rattaché au Directeur Commercial.

Délibération adoptée à l'unanimité

AR PREFECTURE

024-2524 05329-20201020-0220 I-DE Rec N 09-201 : Creation d'un poste d'assistant au se vice Comptabilité

Dans le cadre de la réorganisation des services inances et contrôle de gestion et de la mise en place systématique des

engagements, il y a lieu de créer un poste d'agent comptable.

Cette délibération vise à ouvrir un poste à temps complet sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Sous la responsabilité de la cheffe du service comptabilité, l'agent de gestion comptable ordonnancera principalement les dépenses et les recettes, puis exécutera et suivra comptablement les marchés publics.

Délibération adoptée à l'unanimité

#### N°10-20H: Augmentation du temps de travail d'un agent administratif du Centre de Tri de Marcillac-Saint-Quentin

Afin d'accompagner l'accroissement des effectifs opérationnels du centre de tri de Marcillac (mise en place d'une 2ème équipe au 01/04/2020 puis d'une 3ème équipe en juillet 2020) il est indispensable d'augmenter le temps de travail du seul agent administratif qui en assure la gestion.

Cette délibération vise à augmenter le temps de travail de l'agent de 24 heures/semaine à 31 h 30/semaine à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité

#### N°11-20H: Modification des règles d'attribution de l'IFSE pour les contrats courts

Le Président rappelle aux élus le principe d'application du RIFSEEP aux agents publics du SMD3 en contrat à durée déterminée (Délibération N°06-18F du 26/06/2018) et propose un cas dérogatoire d'attribution pour les agents publics recrutés en CDD après le 01/07/2020, ayant un contrat se terminant le 31/12/2020 en raison du passage au SPIC au 01/01/2021.

Ces agents ayant vocation à être maintenus sur leur poste au-delà du 31/12/2020, dans le cadre de contrat à durée indéterminée de droit privé en raison du déploiement de la RI, il est proposé que ces agents puissent bénéficier du versement de l'IFSE sur toute la période de leur contrat à durée déterminée de droit public.

Remarques:

Il est relevé en séance que la révision des règles d'attribution de l'IFSE devrait passer en comité technique.

Délibération adoptée à l'unanimité

#### **FINANCES**

#### N°12-20H: Redevance Spéciale: Tarifs 2020 tous secteurs

Les secteurs passant en redevance incitative en 2021 devaient être équipés techniquement de janvier à avril 2020 de bacs pucés (pour le porte à porte) et d'implantation de Points d'Apports Volontaires.

Les professionnels produisant plus de 1 500 litres de déchets résiduels ou désireux d'avoir une solution à domicile (borne aérienne) devaient être rencontrés de décembre 2019 à février 2020, pour déterminer les modalités techniques et financière de leur collecte.

L'objectif du SMD3 était de les équiper avant le 01/07/2020. La collecte traditionnelle des professionnels, dont la production est supérieure à 1 500 litres, serait donc maintenue tant que les professionnels ne seraient pas équipés.

La crise sanitaire liée au Covid 19 a ralenti la mise en place de ce dispositif pour l'ensemble des professionnels.

Il est ainsi proposé de maintenir les tarifs de redevance spéciale 2019 inchangés en 2020 jusqu'au 31 décembre 2020. (tarifs en annexe).

Le Smctom de Ribérac a intégré le Smd3 le 01 janvier 2020. Il est proposé, pour l'année 2020, d'appliquer les tarifs redevance spéciale ci-dessous :

**TARIFS Redevance Spéciale** 

OM: 0.067€/LITRE DPS: 0.041€/LITRE

Délibération adoptée à l'unanimité

#### N°13-20H: Décision Modificative N°1 - Budget 2020

Le projet de décision modificative a pour objet d'intégrer les nouvelles recettes et dépenses, des sections de fonctionnement et d'investissement, non prévisibles et ou non certaines lors de la constitution du budget.

La crise sanitaire liée au Covid19 a eu un impact important sur la mise en place de la redevance incitative : décalage des travaux pour pose de points d'apport volontaire, décalage des tournées de collecte, besoin de personnel temporaire pour remplacer les agents en autorisations d'absence, achat de produits désinfectants, masques, versement de la prime Covid, communication etc

Le montant des frais imputés au Covid19 s'élèvent à 328 k€ dont 142 k€ pour les frais de personnel supplémentaire et 186 k€ pour les fournitures et prestations diverses supplémentaires.

Les principales modifications de crédits proposées au vote de la décision modificative N°1 ont été transmises dans la note explicative jointe à la convocation.

Délibération adoptée à l'unanimité

024-2524.05329-20201020-0220 I-DE Recul 14-2011 Modufication des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) 2020

Cette délibération vise à modifier les montants des Autorisations de Programme et Crédits de paiement 2020

conformément à la Décision Modificative N°1 présentée au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité

#### N°15-20H: Tarification Unique 2020: modification article A 5.5 et A 5.7

La tarification unique 2020 a été instituée par délibération 05-19L du 23-12-2019. Cette délibération vise à modifier les articles A 5.5 Collecte des déchets résiduels et recyclables et A 5.7 Enquête usagers pour mise en place de la redevance incitative de la façon suivante :

#### Article A 5.5 : Collecte des déchets résiduels et recyclables

La tarification inscrite à la délibération suscitée ne prenait pas en considération l'augmentation tarifaire 2020. Il convient donc d'actualiser le tarif de la prestation.

Ainsi, le coût de la prestation de collecte pour l'année 2020 s'élève à : 145 723 € par an

#### Article A 5.7 : Enquête usagers pour mise en place de la redevance incitative

La crise sanitaire liée au Covid19 n'a pas permis de maintenir le calendrier des enquêtes terrain des futurs usagers de la redevance incitative. Par conséquent les modalités de facturation aux syndicats de collecte et EPCI concernés des coûts de cette prestation doivent être modifiées. Le montant de la contribution reste le même : 9,60€/habitant.

Ainsi il est proposé de modifier le calendrier d'appel de cette contribution de la manière suivante :

- 1/3 de la contribution facturé à la date d'ouverture de l'enquête
- Le solde de la contribution à la date de fermeture de l'enquête

Sont en cours, les enquêtes pour le secteur de la CCIVS, une partie du secteur de Nontron : CC Dronne et Belle et une partie du secteur de Thiviers : CC Isle Loue Vézère + 13 communes de la CC Terrasson en Périgord Noir. Ces enquêtes s'étendent jusqu'au 19 décembre 2020.

Seront facturés en 2020 selon le calendrier d'appel défini ci-dessus :

Smctom de Nontron: 87 081.60 euros
Smctom de Thiviers: 181 572.60 euros
CC Isle Vern Salembre: 183 216.00 euros

Mois d'appel de la contribution	1/3 en septembre 2020	Le solde en décembre 2020
Smctom de Nontron	29 027.20	58 054.40
Smctom de Thiviers	60 524.20	121 048.40
CC Isle Vern Salembre	61 072.00	122 144.00

Les enquêtes initialement prévues en 2020 pour le secteur du Grand Périgueux, pour partie des secteurs de Nontron et de Thiviers sont reportées en 2021. Les appels de cette contribution seront effectués selon les dates d'ouverture et de fermeture d'enquête par secteur.

#### Délibération adoptée à l'unanimité

#### N°16-20H: Modification du périmètre d'institution de la TEOM

Par délibération N°18-20B du 25/02/2020 le SMD3 a renoncé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, à l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les communes d'Ajat, Auriac-du-Périgord, Azerat, Bars, Beauregard de Terrasson, Fossemagne, Gabillou, Limeyrat, Montagnac-d'Auberoche, Peyrignac, Sainte-Orse, Thenon, Villac.

Considérant que certaines collectivités vont rester à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2021, il est nécessaire que les communautés de communes concernées instituent et perçoivent pour leur propre compte la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur leur territoire. Le président propose donc de renoncer, à compter de 2021 à l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour le territoire de :

- la Communauté de communes de Portes Sud du Périgord pour les communes de : Bardou, Boisse, Conne-de-Labarde, Eymet, Faurilles, Faux, Fonroque, Issigeac, Monmadalès, Monmarvès, Monsaguel, Montaut, Plaisance, Razac d'Eymet, Saint-Aubin-de-Cadelech, Saint-Aubin-de-Lanquais, Saint-Capraise-d'Eymet, Saint-Cernin-de-Labarde, Sainte-Radegonde, Saint-Julien-Innocence-Eulalie, Saint-Léon-d'Issigeac, Saint-Perdoux, Serres-et-Montguyard, Singlerac
- ➢ la Communauté de communes de Vallée de l'Homme pour les communes de : pour les communes historiques de Manaurie et Saint-Cirq (commune les Eyzies), pour la commune historique de Coly (commune Coly-Saint-Amand), le Bugue et Rouffignac.

Il est rappelé que les communes qui passent qui ne passent pas en RI doivent délibérer entre le 23/09 et le 15/10 afin qu'elles perçoivent la TEOM.

Le problème pour les communes de Rouffignac et le Bugue est soulevé. Contact sera pris avec ces communes.

Vote pour: 58 / Abstention: 4

# AR PREFECTURE 024-2524.05329-20201020-0220I-DE Recular 22210/2020

#### N°18-20H: MARCHÉ N°2020-018-AO: FOURNITURE DE CARBURANT - ATTRIBUTION

Les services du SMD3 ont procédé à l'analyse des candidatures et offres ; travail préparatoire à la Commission d'Appel d'Offres, conformément aux critères énoncés au règlement de la consultation.

Sur base de la sélection des candidatures, des offres et de la comparaison de celles-ci et après avis des membres de la commission d'appel d'offres il est suggéré :

- ✓ D'attribuer le lot 1 (fourniture de gazole) à la société GINOUVES GEORGES ;
- ✓ D'attribuer le lot 2 (gazole non routier) à savoir la société PICOTY ENERGIES SERVICES ;
- ✓ D'attribuer le lot 3 (AD BLUE) à la société PICOTY ENERGIES SERVICES ;
- ✓ D'attribuer le lot 4 (fioul) à la société PICOTY ENERGIES SERVICES.

#### Délibération adoptée à l'unanimité

### N°19-20H : MARCHÉ N°2020-019-AO : ANALYSES REGLEMENTAIRES POUR LA SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE DES SITES ICPE ET LE SUIVI DES EXPOSITIONS PROFESSIONNELLES DES AGENTS DU SMD3 - ATTRIBUTION

Les services du SMD3 ont procédé à l'analyse des candidatures et offres ; travail préparatoire à la Commission d'Appel d'Offres, conformément aux critères énoncés au règlement de la consultation.

Sur la base de la sélection des candidatures, des offres et de la comparaison de celles-ci et après avis des membres de la commission d'appel d'offres il est suggéré :

- ✓ D'attribuer le lot 1 : surveillance réglementaire environnementale des sites ICPE et sanitaire à IRH IC, sur la base des prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire
- ✓ D'attribuer le lot 2 : analyses ecotoxicologiques sur des sédiments aqueux, des sédiments et des sols à l'entreprise ayant remis la seule offre, soit Bio-Tox, sur la base des prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire.
- ✓ D'attribuer le lot 3 mesures d'émanations diffuses de biogaz à l'entreprise ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit SAFEGE, sur la base des prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire.
- ✓ D'attribuer le lot 4 analyses nfu 44-051 sur diverses fractions de déchets verts à l'entreprise ayant remis la seule offre, soit AUREA, 3 sur la base des prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire

#### Délibération adoptée à l'unanimité

#### N°20-20H: MARCHÉ N°2020-035-AO: TRAITEMENT DES GRAVATS SUR LE SECTEUR DU GRAND PERIGUEUX-ATTRIBUTION

Cette délibération vise à autoriser le Président à signer le marché de traitement des gravats issus des déchèteries du Grand Périgueux.

**DELIBERATION REPORTEE** 

### N°21-20H: MARCHÉ IS-16-03-AO: TRAVAUX DE NOUVEAUX CASIERS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES A L'ISDND DE SAINT LAURENT DES HOMMES - LOT 2 : ETANCHEITE - AVENANT 3

Dans le cadre de la réalisation des opérations de couverture du casiers D5D6, objet de la TC4, il était prévu la mise en place du Dispositif d'Etanchéité par Géomembrane (DEG) en flanc directement au droit des déchets.

En raison des difficultés techniques rencontrées pour effectuer la soudure des lés de géomembranes directement sur les déchets, la mise en place d'un géotextile inférieur de 300 g/m² est nécessaire, en lieu et place d'un parement en argile effectué hors marché.

Actuellement la couverture prévue sur le casier D5D6 est constituée de bas en haut :

- D'une étanchéité par géomembrane
- D'un géotextile anti-poinçonnant
- D'une couche de drainage de 30 cm
- De matériaux du site sur une épaisseur de 1 m.

Afin de respecter l'arrêté ministériel du 15 février 2016 - article 35) un géocomposite de drainage doit être mis en place en couverture du casier D5D6.

Le présent avenant 3 concerne donc :

- la fourniture et la pose d'un géotextile de grammage 300 g/m² sur une surface de 5 260 m² en flanc pour des raisons techniques ;
- la fourniture et la pose d'un géo composite drainant sur le dôme sur une surface de 4 160 m² afin de répondre aux exigences de la réglementation.

La mise en place de ces produits complémentaires s'effectuera en 2 semaines, portant la durée totale de la TC4 à 4 semaines et ne peut être assurée que par le titulaire actuel. En effet, un changement de contractant entrainerait une augmentation des coûts et ne permettrait pas d'assurer l'interopérabilité et l'interchangeabilité avec les équipements, services ou installations existants (art. R.2194-2/ R.2194-3/ R.2194-4 du code de la commande publique- prestation supplémentaire).

#### N°22-20H: Convention d'aménagement des Points d'Apport Volontaire avec la commune d'Eymet - Avenant n°1

Dans le cadre de l'application de la redevance incitative, le SMD3 a mis en place des points d'apport volontaire (PAV) pour la collecte des ordures ménagères, des déchets recyclables et du verre sur le territoire des communes impliquées et notamment la commune d'Eymet.

La commune souhaitait des aménagements particuliers des lieux. Aussi, une convention a été signée le 12 juin 2020 pour définir les modalités de financement relatives à la mise en place des points d'apport volontaire sur la commune d'Eymet (travaux implantation, achat équipement, nettoyage, maintenance).

L'avenant n°1 vise à modifier l'article 4 de la convention relative aux montants à la charge de la commune. Suite à la réception des travaux, les coûts mentionnés à l'article 4 sont modifiés comme suit :

	Site n°1 - GUYENNE	Site n°2 - CIMETIERE	Site n°3 – STADE V2
VRD	12 498.06 €	11 423.50 €	10 334.00 €
Espaces verts	2 051.63 €	4 960.66 €	
MONTANT TOTAL	14 549.69 €	16 384.16 €	10 334.00€
MONTANT TOTAL		41 267.85 €	

#### Délibération adoptée à l'unanimité

### N°23-20H : Convention relative à la collecte et au traitement des déchets résiduels et recyclables du centre de détention de Mauzac

Le SMD3 réalise la collecte et le traitement des déchets résiduels et recyclables des centres de détention de Mauzac depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016. La convention en cours prend fin le 30 septembre 2020.

Toutefois, les nouvelles bornes pour la collecte avec le nouveau de préhension ne pourront être mise en place qu'au mois de décembre 2020.

Aussi, il est proposé de signer une convention afin de permettre la collecte jusqu'à la fin de l'année avec le mode de collecte actuel.

#### Délibération adoptée à l'unanimité

#### **DIVERS**:

Coordonnées de Thiery Boidé, vice-président en charge des finances et de la communication avec les élus locaux : 06/07.94.26.43

Des visites des sites du SMD3 vont être organisées (notamment le centre de tri et le centre d'enfouissement).

Un trombinoscope des élus sera réalisé avec photo (prochain comité).

UN membre de l'assemblée demande la transmission du tableau pluriannuel d'endettement.

Le prochain bureau aura lieu mardi 6 octobre prochain à 10h00.

La prochaine CAO et le comité le 20 octobre à 17h00.

L'exposé des faits entendu,

#### Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

55 POUR	CONTRE	O ABSTENTION

ADOPTE le compte-rendu de la séance syndicale du 22 septembre 2020.

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Au registre sont les signatures
Le Président,

Pascal PROTANO

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

#### Délibération N°03-201

OBJET: N°03-20I – Création d'un poste de Responsable TRAVAUX VRD, catégorie A, à temps complet

Séance du 20 octobre 2020

Date d'envoi de la convocation :	14/10/2020	
Secrétaire de séance :	Thierry CIPIERRE	
Nombre de délégués en exercice : <b>34</b>	Nombre de délégués présents : 29	
Nombre de pouvoirs : <b>0</b>	Nom des pouvoirs : <b>néant</b>	
Nombre de votants : 29	Nombre de voix : 55 - Compétence : OBLIGATOIRE	

		Nombre de voix par COMPETENCE				
NOM DE LA COLLECTIVITE	<b>Délégués titulaires</b> Délégué suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale	
	Pascal PROTANO Claudine FAURE	2 voix		2 voix	2 voix	
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix	
	Evelyne ROUX  Jean-Jacques RATIER	2 voix		2 voix	2 voix	
	Pierre JAUBERTIE Franck MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voix	
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix		2 voix	2 voix	
	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix	
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix	
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix		2 voix	2 voix	
	Hélène REYS François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix	

AR PREFECTURE -252405329-20201020-03201-DE		I	Total Income	eT .	I reported to
a le 22/10/2020	François ROUSSEL  Domin que MAZIERE	1 voix		1 voix	
GC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI  Régis BATAILLER	1 voix	<u>.</u>	1 voix	
	Jérôme PEYRAT  Gé KUSTERS	2 voix		Para Para Para Para Para Para Para Para	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE Hervé-CARVES	<del>2 voix</del>			
	Gérard TEILLAC  Dominique HERMENAULT	2 voix			-
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF  Vincent FARGEAS	2 voix			
	Claude MARTINOT André-BALLIGAND	2 voix			
	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix			
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL Sylvette FORT	<del>2 voix</del>	,,		
	Michel DOBBELS  Jimmy MORAND	2 voix			
	Dominique MORTEMOUSQUE  David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES Rainer-HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON  Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Bergerac	Frédéric GAUTHIER  Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Louis DESSALLES  Christian BORDENAVE  Hervé COUSTILLAS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Marie BRUNAT	2 voix	1	2 voix	
Assemblée Sectorielle Secteur VI	Michel DONNETTE  Marcel LESBEGUERIES  Lianal VERGNAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Montpon	Lionel VERGNAUD  Jacques GAMBRO  Thierry BOIDE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marie-Pierre-BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT  Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Ribérac	Jean-Marcel BEAU  Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Nombre total de voix	55			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

#### Monsieur le Président expose :

Le responsable travaux et VRD organisera les travaux nécessaires au déploiement de la redevance incitative, optimisera le déploiement des points d'apports volontaires en concertation avec les élus. Il supervisera le pôle Travaux et VRD de la direction technique et encadrera l'équipe de techniciens contractuels études et travaux en place.

Ce poste de catégorie A, cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (filière technique) sera ouvert au 1er décembre 2020, sur la base d'un temps complet.

Les crédits nécessaires à cette création d'emploi ainsi que les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget syndical de 2020 aux chapitres prévus à cet effet.

Afin d'intégrer cette modification, le tableau du personnel des agents contractuels du SMD3 sera modifié comme suit au 1er décembre 2020 :

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Durée hebdomadaire
EMPLOI FONCTIONNEL		1	
Directeur général des services des communes de 40000 à 80000 hab	Α	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		28	
Attaché hors classe	Α	1	35H
Attaché principal	Α	1	35H
Attaché	Α	2	35H
Rédacteur ppal 1 <sup>e</sup> classe	В	4	35H
Rédacteur ppal 2 <sup>e</sup> classe	В	2	35H
Rédacteur	В	1	35H
Adjoint administratif ppal 1e cl.	С	5	35H
Adjoint administratif ppal 2 <sup>e</sup> cl.	C	4	35H
Adjoint administratif	C	8	35H
FILIERE TECHNIQUE		195	
Ingénieur en chef de classe exc	Α	1	35H
Ingénieur principal	Α	5	35H
Ingénieur territorial	Α	1	35h
Technicien principal 1e classe	В	4	35H
Technicien principal 2e classe	В	4	35H
Technicien	В	6	35H
Agent de maîtrise principal	С	11	35H
Agent de maîtrise	С	12	35H
Adjoint technique ppal 1e classe	С	47	35H
Adjoint technique ppal 2e classe	C	31	35H
Adjoint technique	С	1	25H

24-252405329-20201020-0320I-DE		1	30H
egu le 22/10/2020		64	35H
		1	30H
		1	27H30
		1	25H
Adjoint technique (suite)		1	19.5H
		1	18H
		1 .	17H30
		1	12H
FILIERE ANIMATION		5	
Animateur principal 1e classe	В	2	35H
Animateur	В	1	35H
Adjoint d'animation	C	2	35H
FILIERE CULTURELLE		1	
Adjoint du patrimoine ppal 1e cl	С	1	35H
AGENTS TITULAIRES		230	
FILIERE TECHNIQUE		25	
Contractuel – ingénieur	Α	1	35H
Contractuel – technicien	В	1	35H
Contractuel – agent de maîtrise	С	1	35H
Contractuel - adjt tech ppal 2e cl	С	4	35H
Contractuel – adjoint technique	С	18	35H

L'exposé des faits entendu,

**FILIERE ADMINISTRATIVE** 

Contractuel – adjt adm ppal 2<sup>e</sup> cl.

**TOTAL AGENTS** 

Contractuel - attaché

**AGENTS CONTRACTUELS** 

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

55 POUR	○ CONTRE	<b>⊘</b> ABSTENTION

AUTORISE la création d'un poste de Responsable TRAVAUX VRD, catégorie A, à temps complet.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le ......

Pour copie conforme : Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures Le Président,

30

260

Pascal PROTANO

35H

24H

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

#### Délibération N°04-201

<u>OBJET</u>: N°04-20I - Fermeture de 2 postes d'adjoint technique Pal 1ere Cl. et ouverture de 2 postes d'agent de maîtrise

Séance du 20 octobre 2020

Date d'envoi de la convocation :	14/10/2020
Secrétaire de séance :	Thierry CIPIERRE

Nombre de délégués en exercice : <b>34</b>	Nombre de délégués présents : 29
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : <b>néant</b>
Nombre de votants : 29	Nombre de voix : 55 - Compétence : OBLIGATOIRE

		Nombre de voix par COMPETENCE			
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
	Pascal PROTANO Claudine FAURE	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE  Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX  Jean-Jacques RATIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE Franck MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voix
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD Stéphane-DOBBELS	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix

-252405329-20201020-04201-DE	France is ROUSSEL	1 voix	PAN DESCRIPTION	1 voix	建强加强
u le 22/10/2020	Domirique MAZIERE	1 VOIX		1 VOIX	
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI	1 voix		1 voix	
	Régis-BATAILLER				
	Jérôme PEYRAT	2 voix			
	<del>Gé KUSTERS</del>				
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE	2 voix			
	Hervé CARVES	1			
	Gérard TEILLAC	2 voix			
	Dominique HERMENAULT				4 (4.88)
CC du Terrassonnais en Périgord	Dominique BOUSQUET	1 voix	1 voix	1 voix	1 vo
Noir Thenon Hautefort	Jean-Pierre COLIN				
	Marilyne FORGENEUF	2 voix	•		
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Vincent-FARGEAS	3			-
	Claude MARTINOT  André-BALLIGAND	2 voix			
	Philippe ROUSSEAU	2 voix			
	Alain POUQUET	Z VUIX			
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL	2 voix			
	Sylvette FORT				
	Michel DOBBELS	2 voix			
	Jimmy MORAND				
	Dominique MORTEMOUSQUE	2 voix	2 voix	2 voix	2 vc
Assemblée Sectorielle Secteur IV	David-FAUGERES				
	Jean-Paul DUBOS	2 voix	2 voix	2 voix	2 vc
Belvès	Claude THUILLIER Serge ORHAND	2 voix	2 voix	2 voix	2 vc
	Claude BRONDEL	2 VOIX	2 VOIX	2 VOIX	2 00
	Bernard TRIFFE	2 voix	2 voix	2 voix	2 vc
	Thierry GROSSOLEIL				
	Jean-Pierre CAZES	2 voix	<del>2 voix</del>	2 voix	2 vc
	Rainer HENKEL				1
	Marjorie MOLLETON	2 voix	2 voix	2 voix	2 vc
Assemblée Sectorielle Secteur V	Grégori GOOSSENS				
Bergerac	Frédéric GAUTHIER  Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 vc
	Jean-Louis DESSALLES	2 voix	2 voix	2 voix	2 vc
	Christian BORDENAVE	Z VUIX	Z VOIX	2 VUIX	2 VC
	Hervé COUSTILLAS	2 voix	2 voix	2 voix	2 vc
	Jean-Marie-BRUNAT				
	Michel DONNETTE	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
	Marcel LESBEGUERIES				
Assemblée Sectorielle Secteur VI	Lionel VERGNAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 vc
Montpon	Jacques GAMBRO				
	Thierry BOIDE	2 voix	2 voix	2 voix	2 vc
	Marie-Pierre-BROUX	12 .	2		-
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT  Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
Ribérac	Jean-Marcel BEAU	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
VIDELEC	Max MAREUIL	Z VUIX	Z VOIX	Z VUIX	2 VC

Monsieur le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

#### Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de l'ouverture de deux postes d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne, il y a lieu de fermer deux postes au grade d'adjoint technique ppal 1ere classe à temps complet, et d'ouvrir deux postes au grade d'agent maîtrise territorial, à temps complet, au 1er novembre 2020.

Les crédits nécessaires à cette création d'emploi ainsi que les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget syndical de 2020 aux chapitres prévus à cet effet.

Afin d'intégrer cette modification, le tableau du personnel des agents contractuels du SMD3 sera modifié comme suit:

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Durée hebdomadaire
EMPLOI FONCTIONNEL		1	
Directeur général des services des communes de 40000 à 80000 hab	Α	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		27	
Attaché hors classe	Α	1	35H
Attaché principal	A	1	35H
Attaché	Α	2	35H
Rédacteur ppal 1 <sup>e</sup> classe	В	4	35H
Rédacteur ppal 2 <sup>e</sup> classe	В	1	35H
Rédacteur	В	1	35H
Adjoint administratif ppal 1e cl.	С	5	35H
Adjoint administratif ppal 2 <sup>e</sup> cl.	C	4	35H
Adjoint administratif	С	8	35H
FILIERE TECHNIQUE		194	
Ingénieur en chef de classe exc	Α	1	35H
Ingénieur principal	Α	5	35H
Technicien principal 1e classe	В	4	35H
Technicien principal 2e classe	В	4	35H
Technicien	В	6	35H
Agent de maîtrise principal	С	11	35H
Agent de maîtrise	С	12	35H
Adjoint technique ppal 1 <sup>e</sup> classe	С	47	35H
Adjoint technique ppal 2 <sup>e</sup> classe	С	31	35H
Adjoint technique	C	1	25H
		1	30H
		64	35H

AR PREFECTURE			
024-252405329-20201020-0420I-DE		1	30H
Regu le 22/10/2020		1	27H30
		1	25H
Adjoint technique (suite)	A STATE OF STATE OF	1	19.5H
	1 1 1	1	18H
		1	17H30
		1	12H
FILIERE ANIMATION		5	
Animateur principal 1e classe	В	2	35H
Animateur	В	1	35H
Adjoint d'animation	С	2	35H
FILIERE CULTURELLE		1	
Adjoint du patrimoine ppal 1e cl	С	1	35H
AGENTS TITULAIRES		228	

FILIERE TECHNIQUE		25	
Contractuel – ingénieur	Α	1	35H
Contractuel – technicien	В	1	35H
Contractuel – agent de maîtrise	C	1	35H
Contractuel - adjt tech ppal 2 <sup>e</sup> cl	С	4	35H
Contractuel – adjoint technique	С	18	35H
FILIERE ADMINISTRATIVE		5.	
Contractuel – attaché	A	4	35H
Contractuel – adjt adm ppal 2 <sup>e</sup> cl.	c	1	24H
AGENTS CONTRACTUELS		30	
TOTAL AGENTS		258	

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

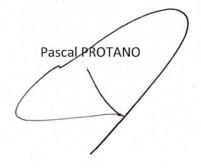
55 POUR	CONTRE	

**AUTORISE** la fermeture de deux postes d'adjoint technique Pal de 1ere Cl et ouverture de deux d'agent de maîtrise.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le .......

Pour copie conforme : Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures Le Président,



#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

#### Délibération N°05-201

OBJET: N°05-20I – Engagement dans le dispositif de service civique et demande d'agrément

Séance du 20 octobre 2020

Date d'envoi de la convocation :	14/10/2020	
Secrétaire de séance :	Thierry CIPIERRE	

Nombre de délégués en exercice : <b>34</b>	Nombre de délégués présents : 29
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : néant
Nombre de votants : 29	Nombre de voix : 55 - Compétence : OBLIGATOIRE

			Nombre o	le voix p ETENCE	ar
NOM DE LA COLLECTIVITE	<b>Délégués titulaires</b> Délégué suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
	Pascal PROTANO Claudine FAURE	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE  Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX  Jean-Jacques RATIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE Franck MOISSAT	2 voix	,	2 voix	2 voix
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY  Patrick GUILLEMET	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC  Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS François CAREME	2 voix	,	2 voix	2 voix
COLLA Varia Calanda Division D	François ROUSSEL  Dominique MAZIERE	1 voix		1 voix	
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI Régis BATAILLER	1 voix		1 voix	

-252405329-20201020-0520I-DE :u le 22/10/2020	Jérôm : PEYRAT Gé KU TERS	2 voix			,
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE Hervé-CARVES	2 voix			
	Gérard TEILLAC  Dominique HERMENAULT	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 vo
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF  Vincent FARGEAS	2 voix			
	Claude MARTINOT  André-BALLIGAND	2 voix			
	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix			
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL Sylvette FORT	2 voix			
	Michel DOBBELS  Jimmy MORAND	2 voix			
	Dominique MORTEMOUSQUE  David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS  Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
	Jean-Pierre CAZES Rainer-HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	<del>2 v</del>
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON  Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
Bergerac	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice-FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
	Jean-Louis DESSALLES Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
	Hervé COUSTILLAS Jean-Marie-BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
	Michel DONNETTE  Marcel LESBEGUERIES	2 voix	<del>2 voix</del>	2 voix	2 v
Assemblée Sectorielle Secteur VI  Montpon	Lionel VERGNAUD  Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2. v
	Thierry BOIDE  Marie-Pierre-BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT  Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
Ribérac	Jean-Marcel BEAU  Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 v

#### 20BJE1 : N205-2011-Engagement dans le dispositif de service civique et demande d'agrément

Monsieur le Président expose :

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (association) ou une personne morale de droit public (collectivité locale, établissement public ou services de l'état) pour accomplir une mission d'intérêt général dans l'un des neuf domaines ciblés par le dispositif (solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence).

Il s'inscrit dans le Code du Service National et non pas dans le Code du Travail.

Un agrément est délivré par la Direction Départementale Interministérielle chargée de la Cohésion Sociale pour deux ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donne lieu à versement d'une indemnité au volontaire, directement par l'Etat ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier. L'indemnité mensuelle perçue par le volontaire est égale à 580,55 € (472,97 € directement versés par l'Etat et 107,58 € par la collectivité).

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il est chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Dans le cas présent, c'est l'Antenne de Bergerac qui se propose d'accueillir un jeune autiste, accompagné par l'Association Les Papillons Bancs de Bergerac, qui souhaiterait s'orienter dans les métiers de l'animation et qui aurait besoin d'éprouver son projet à une réalité professionnelle.

Dans le cadre des différentes missions d'animation proposées en direction des usagers dans le cadre du déploiement de la redevance incitative et de l'amélioration des comportements en lien avec la production de déchets, le Président propose de conclure un contrat de service civique pour une mission d'animation sur le secteur de Bergerac.

La mission aura une durée de sept mois, à compter du 15 novembre, après agrément de l'Etat. Le temps hebdomadaire sera de 24 heures.

Vu la loi N°2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Vu le décret N°2017-689 du 28 avril 2017 modifiant la partie réglementaire du code du Service national relative au service civique,

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

55 POUR	<b>⊘</b> CONTRE	<b>O</b> ABSTENTION
	그렇게 하는 사람이 아니라 그래요?	

**AUTORISE** 

le Président à introduire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique auprès de la Direction départementale de le Cohésion Sociale,

**APPROUVE** 

la formalisation de ses missions,

AR PREFECTURE

possible après agrément,

02**5015116**05329-202011020-053 de principe à l'accueil d'un jeune en service civique volontaire, avec démarrage dès que Resu le 22/10/2020 sible accident de principe à l'accueil d'un jeune en service civique volontaire, avec démarrage dès que

**AUTORISE** 

le Président à signer tout acte, convention et contrat afférent à ce dossier.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Publié le .....

Pour copie conforme: Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures Le Président,

Pascal PROTANO

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

#### Délibération N°06-201

OBJET : N°06-20I - Modification des tarifs de redevance spéciale pour le secteur de Ribérac

Séance du 20 octobre 2020

Date d'envoi de la convocation :	14/10/2020		
Secrétaire de séance :	Thierry CIPIERRE		
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 29		
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : <b>néant</b>		
Nombre de votants : 29	Nombre de voix : 55 - Compétence : OBLIGATOII		

		Nombre de voix par COMPETENCE			
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
	Pascal PROTANO	2 voix		2 voix	2 voix
	Claudine FAURE				
	Thierry CIPIERRE	2 voix		2 voix	2 voix
	Vincent LACOSTE				ļ., .
	Evelyne ROUX	2 voix		2 voix	2 voix
	Jean-Jacques RATIER	2		2	2 voix
	Pierre JAUBERTIE Franck MOISSAT	2 voix		2 voix	2 (01)
Communautó d'Agglomóration	Alain MARTY	2 voix		2 voix	2 voix
Communauté d'Agglomération	Patrick GUILLEMET	2 VOIX		2 VOIX	2 0017
Le Grand Périgueux	Bernadette SALINIER	2 voix		2 voix	2 voi
	Stéphane MOTTIER	2 0012	~	2 VOIX	2 001
	Francis COLBAC	2 voix		2 voix	2 voi
	Vincent BELLOTEAU	2 TOIX		Lion	
	Christelle BOUCAUD	2 voix		2 voix	2 voi
	Stéphane DOBBELS				
	Hélène REYS	2 voix		2 voix	2 voi
	François CAREME				

2 <del>52405329-20201020-0620I-DE</del> le 22/10/2020	Francois ROUSSEL	1 voix		1 voix	
CC isle Vern Salembre en Périgord	Dom nique MAZIERE				
co ioie verii odienibre en i engord	Marc MELOTTI	1 voix		1 voix	
	Régis BATAILLER				
	Jérôme PEYRAT	2 voix			
	Gé KUSTERS				
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE	2 voix			
	Hervé-CARVES				
	Gérard TEILLAC	2 voix			
	Dominique HERMENAULT				
CC du Terrassonnais en Périgord	Dominique BOUSQUET	1 voix	1 voix	1 voix	1 vo
Noir Thenon Hautefort	Jean-Pierre COLIN				
	Marilyne FORGENEUF	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Vincent FARGEAS				
	Claude MARTINOT	2 voix			
	André-BALLIGAND				
	Philippe ROUSSEAU	2 voix			
	Alain POUQUET				ļ
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL	2 voix			
	Sylvette FORT				-
	Michel DOBBELS	2 voix			
	Jimmy MORAND	-			
	Dominique MORTEMOUSQUE	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Assemblée Sectorielle Secteur IV	David FAUGERES			<u> </u>	
	Jean-Paul DUBOS	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Belvès	Claude THUILLIER	2	2	3	1
	Serge ORHAND  Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Bernard TRIFFE	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Thierry GROSSOLEIL	2 VOIX	2 VOIX	2 VOIX	2 00
	Jean-Pierre CAZES	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Rainer HENKEL	2 701%	2 VOIX	ZVOIX	2 40
	Marjorie MOLLETON	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Assemblée Sectorielle Secteur V	Grégori GOOSSENS				
Bergerac	Frédéric GAUTHIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Béatrice FEYTOUT				
	Jean-Louis DESSALLES	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Christian BORDENAVE				
	Hervé COUSTILLAS	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Jean-Marie BRUNAT				47
	Michel DONNETTE	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Marcel LESBEGUERIES				
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Jacques GAMBRO				
	Thierry BOIDE	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Marie-Pierre BROUX				
	Johann DESPORT	2 voix	2 voix	2 voix ,	2 vo
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Daniel LAVAUD				
Ribérac	Jean-Marcel BEAU	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Max MAREUIL		1	1	1

#### Monsieur le Président expose :

La délibération N°12-20H du 22 septembre 2020 concernant les tarifs de redevance spéciale 2020 pour tous les secteurs est incomplète pour le secteur de Ribérac.

Il est proposé d'ajouter les tarifs au forfait ci-dessous, en complément des tarifs au litre :

FORFAITS GENERAUX ANNUELS SECTEUR DE RIBERAC				
Activités	Forfait OM (sacs noirs)	Forfait DPS (sacs jaunes)	TOTAL RS	
Artisans du bâtiment / Paysagistes Professions Libérales	74,04 €	45,31 €	119,34 €	
Métiers de bouches / Traiteur Bar / Alimentation Générale	370,18€	45,31 €	415,48 €	
Activités de réparations Activités de transports	222,11 € 135,92 €		358,02 €	
Commerces divers	74,04 € 135,9	135,92 €	209,95 €	
Activités tertiaires	74,04 € 271,83 €		345,87 €	
Activités de services et production	222,11€	45,31 €	267,41 €	
Hébergement de courte durée	444,21 €	45,31€	489,52 €	

FORFAI	FORFAITS RESTAURANTS ANNUELS				
Nombre de couverts / service	Forfait OM (sacs noirs)	Forfait DPS (sacs jaunes)	TOTAL RS		
1 à 5	46,74 €	50,37€	97,11€		
6 à 10	140,23 € 151,11 €		291,34 €		
11 à 15	233,72 €	251,84 €	485,56 €		
16 à 20	327,21 €	352,58€	679,79€		
21 à 25	420,69 €	453,32 €	874,01 €		
à partir de 26	514,18 €	554,05 €	1 068,23 €		

TARIFS RS € / LITRE	
OM	0.067
DPS	0.041

AR PREFECTURE

024-252405329-20201020-0620I-DE

Regu le 22/10/2020

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

53 POUR	CONTRE	2 ABSTENTION

APPROUVE les tarifs de redevance spéciale 2020 pour le secteur de Ribérac,

**AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires.

Pour copie conforme : Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures Le Président,

Pascal PROTANO

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

#### Délibération N°07-201

OBJET: N°07-20I - Annulation de la délibération N°16-20H du 22 septembre 2020 portant sur la modification du périmètre d'institution de la TEOM

#### Séance du 20 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt octobre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	14/10/2020
Secrétaire de séance :	Thierry CIPIERRE

Nombre de délégués en exercice : 34 Nombre de délégués présents : 29	
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : <b>néant</b>
Nombre de votants : 29	Nombre de voix : 55 - Compétence : OBLIGATOIRE

		Nombre de voix par COMPETENCE			
NOM DE LA COLLECTIVITE	<b>Délégués titulaires</b> Délégué suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
	Pascal PROTANO Claudine FAURE	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE  Vincent LACOSTE	2 voix	-	2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX  Jean Jacques RATIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE Franck MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voix
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix	1	2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC  Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix
CC Isla Verra Calambra en Béria en l	François ROUSSEL  Dominique MAZIERE	1 voix		1 voix	
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI Régis BATAILLER	1 voix		1 voix	

-252405329-20201020-07201-DE u le 22/10/2020	Jérôme PEYRAT  Gé KU. TERS	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE Hervé CARVES	2 voix			
	Gérard TEILLAC  Dominique HERMENAULT	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 v
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix			
	Claude MARTINOT  André-BALLIGAND	2 voix			
	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix			
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL Sylvette FORT	2 voix			
	Michel DOBBELS  Jimmy MORAND	2 voix			
	Dominique MORTEMOUSQUE  David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
2010	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
	Jean-Pierre CAZES Rainer-HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	<del>2 v</del>
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON  Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
Bergerac	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
	Jean-Louis DESSALLES Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
	Hervé COUSTILLAS  Jean-Marie-BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
	Michel DONNETTE  Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD  Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
	Thierry BOIDE  Marie-Pierre-BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT  Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
Ribérac	Jean-Marcel BEAU  Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 v

201<sup>02.0</sup> Annulation de la délibération N°16-20H du 22 septembre 2020 portant sur la modification du périmètre d'inst tution de la TEOM

#### Monsieur le Président expose :

Par délibération N°16-20H du 22 septembre 2020, le Président a proposé de renoncer, à compter du 1er janvier 2021, à l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les communes de Bardou, Boisse, Connede-Labarde, Eymet, Faurilles, Faux, Fonroque, Issigeac, Monmadalès, Monmarvès, Monsaguel, Montaut, Plaisance, Razac d'Eymet, Sadillac, Saint-Aubin-de-Cadelech, Saint-Aubin-de-Lanquais, Saint-Capraise-d'Eymet, Saint- Cerninde-Labarde, Sainte-Radegonde, Saint-Julien-Innocence-Eulalie, Saint-Léon-d'Issigeac, Saint-Perdoux, Serres-et-Montguyard, Singlerac, pour les communes historiques de Manaurie et Saint-Cirq (commune les Eyzies), pour la commune historique de Coly (commune Coly-Saint-Amand), le Bugue.

La crise sanitaire ayant eu des impacts directs sur le déploiement des installations, il a été décidé d'allonger d'un an la phase 1 de la mise en œuvre Redevance d'Enlèvement des Ordures ménagères Initiative (REOMI), entrainant de ce fait une reprogrammation du calendrier.

Dans ce cadre, le Président propose l'annulation de la délibération n°16-20H du 22 septembre 2020.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

A
OABSTENTION

DECIDE d'annuler la délibération N°16-20H du 22 septembre 2020 visant à renoncer, à compter du 1er janvier 2021, à l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les communes de Bardou, Boisse, Connede-Labarde, Eymet, Faurilles, Faux, Fonroque, Issigeac, Monmadalès, Monmarvès, Monsaguel, Montaut, Plaisance, Razac d'Eymet, Sadillac, Saint-Aubin-de-Cadelech, Saint-Aubin-de-Lanquais, Saint-Capraise-d'Eymet, Saint- Cerninde-Labarde, Sainte-Radegonde, Saint-Julien-Innocence-Eulalie, Saint-Léon-d'Issigeac, Saint-Perdoux, Serres-et-Montguyard, Singlerac, pour les communes historiques de Manaurie et Saint-Cirq (commune les Eyzies), pour la commune historique de Coly (commune Coly-Saint-Amand), le Bugue.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Publié le .....

Pour copie conforme: Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures Le Président,



#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

#### Délibération N°08-201

<u>OBJET</u>: N°08-20I - MARCHÉ N°2020-035-AO Traitement des gravats issus des déchèteries du Grand Périgueux : attribution

#### Séance du 20 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt octobre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	14/10/2020
Secrétaire de séance :	Thierry CIPIERRE
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 29
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : <b>néant</b>
Nombre de votants : 29	Nombre de voix : 55 - Compétence : OBLIGATOIRE

			Nombre de voix par COMPETENCE			
NOM DE LA COLLECTIVITE	<b>Délégués titulaires</b> Délégué suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale	
	Pascal PROTANO	2 voix		2 voix	2 voix	
	Claudine FAURE Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix	
	Evelyne ROUX  Jean Jacques RATIER	2 voix	A	2 voix	2 voix	
	Pierre JAUBERTIE Franck MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voix	
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix		2 voix	2 voix	
	Bernadette SALINIER  Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix	
	Francis COLBAC  Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix	
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix		2 voix	2 voix	
	Hélène REYS François CAREME	2 voix	-	2 voix	2 voix	
	François ROUSSEL  Dominique MAZIERE	1 voix	•	1 voix		
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI Régis-BATAILLER	1 voix		1 voix		

-252405329-20201020-0820I-DE u le 22/10/2020	Jérôm : PEYRAT GÉ KUSTERS	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE  Hervé CARVES	<del>2 voix</del>			
	Gérard TEILLAC  Dominique HERMENAULT	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET  Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 vc
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF  Vincent FARGEAS	2 voix			
	Claude MARTINOT  André BALLIGAND	2 voix			
	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix			
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL Sylvette FORT	2 voix	,		
	Michel DOBBELS  Jimmy MORAND	2 voix	,		
	Dominique MORTEMOUSQUE  David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS  Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
	Serge ORHAND  Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
	Bernard TRIFFE Thierry-GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
	Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	<del>2 v</del>
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON  Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
Bergerac	Frédéric GAUTHIER  Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
	Jean-Louis DESSALLES  Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
	Hervé COUSTILLAS  Jean-Marie BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
	Michel DONNETTE  Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD  Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
	Thierry BOIDE  **Marie-Pierre-BROUX**	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT  Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
Ribérac	Jean-Marcel BEAU Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 v

### <sup>02</sup>OBIE1 <sup>05</sup> លិ<sup>0</sup>08 201 <sup>02</sup> ហ៊ែកិត្តិCHE N°2020-035 AO Traitement des gravats issus des déchèteries du Grand

Monsieur le Président expose :

Un marché a été lancé afin d'assurer le traitement des gravats en provenance des neuf déchèteries du SMD3 sur le secteur géographique du Grand Périgueux. Les gravats seront transportés par les services du SMD3 sur le site de traitement du titulaire du marché.

Lieux de prestation du service :

- DECHETERIE D'AGONAC
- DECHETERIE DE BREUILH
- DECHETERIE DE COULOUNIEIX CHAMIERS
- DECHETERIE DE PERIGUEUX
- DECHETERIE DE SAINT CREPIN

- DECHETERIE DE BOULAZAC
- DECHETERIE DE CHANCELADE
- DECHETERIE DE LA DOUZE
- DECHETERIE DE TRELISSAC

Le marché est d'une durée d'un an reconductible trois fois douze mois.

Le marché a été passé selon une procédure d'appel d'offres ouverte. Un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a donc été adressé :

- au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP);
- au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) ;
- et publié sur le site de dématérialisation du SMD3.

Onze entreprises ont téléchargé le dossier de consultation.

Le 16 septembre 2020 à 12H, date et heure limites de remise des offres, les entreprises CTP; ESTARDIER; ET LAGARDE ET LARONZE avaient déposé une proposition

Les services du SMD3 ont procédé à l'analyse des candidatures et offres ; travail préparatoire à la Commission d'Appel d'Offres, conformément aux critères énoncés au règlement de la consultation.

Sur base de la sélection des candidatures, des offres et de la comparaison de celles-ci et après avis des membres de la commission d'appel d'offres il est suggéré d'attribuer le marché à la société LAGARDE ET LARONZE sur la base du bordereau des prix unitaires (118.756,69 €TTC montant du Détail Quantitatif Estimatif non contractuel intégrant le coût de transport en régie par les services du SMD3).

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

55 POUR	() CONTRE	O ABSTENTION

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le marché n°2020-035-AO de traitement des gravats issus des déchèteries du Grand Périgueux selon les conditions précitées.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Publié le .....

Pour copie conforme: Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

#### Délibération N°09-201

OBJET: N°09-20I – Marché IS 19-02-PA - TRAVAUX DE NOUVEAUX CASIERS DU SECTEUR E ET EQUIPEMENTS ASSOCIES DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DE L'ISDND DE ST-LAURENT-DES-HOMMES Lot n°3: drainage et bioréacteur secteur E - Non application de pénalités

#### Séance du 20 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt octobre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	14/10/2020
Secrétaire de séance :	Thierry CIPIERRE
Nombre de délégués en exercice : <b>34</b>	Nombre de délégués présents : 29
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : <b>néant</b>
Nombre de votants : 29	Nombre de voix : 55 - Compétence : OBLIGATOIRE

			Nombre de voix par COMPETENCE			
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale	
	Pascal PROTANO Claudine FAURE	2 voix		2 voix	2 voix	
	Thierry CIPIERRE  Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix	
	Evelyne ROUX  Jean-Jacques-RATIER	2 voix		2 voix	2 voix	
	Pierre JAUBERTIE Franck MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voix	
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix		2 voix	2 voix	
	Bernadette SALINIER Stéphane-MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix	
	Francis COLBAC  Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix	
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix		2 voix	2 voix	
	Hélène REYS François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix	
CC Isla Vorn Salambra on Páricard	François ROUSSEL  Dominique MAZIERE	1 voix		1 voix		
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI Régis BATAILLER	1 voix		1 voix		

<del>-252405329-20201020-0920I-DE</del> u le 22/10/2020	Jérôme PEYRAT Gé KU, TERS	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie Pierre VALETTE Hervé CARVES	2 voix			
	Gérard TEILLAC  Dominique HERMENAULT	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voi
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF  Vincent FARGEAS	2 voix			
	Claude MARTINOT  André-BALLIGAND	2 voix			
	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix			
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL Sylvette-FORT	2 voix			
	Michel DOBBELS  Jimmy MORAND	2 voix	-		
	Dominique MORTEMOUSQUE  David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Serge ORHAND  Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Bernard TRIFFE  Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	<del>2 voix</del>	<del>2 voix</del>	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON  Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Bergerac	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Louis DESSALLES  Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Hervé COUSTILLAS Jean-Marie BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Michel DONNETTE  Marcel LESBEGUERIES	<del>2 voix</del>	2 voix	2 voix	2 vo
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD  Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Thierry BOIDE  Marie-Pierre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT  Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Ribérac	Jean-Marcel BEAU  Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo

### <sup>02</sup>០៩រិ៩10ភូសិ១១,201 02 ហ៊ុនាខិត្ត 15 19-02-PA - TRAVAUX DE NOUVEAUX CASIERS DU SECTEUR E ET

### FOUIPEMENTS ASSOCIES DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DE L'ISDND DE ST-LAURENT-DES-

HOMMES - Lot n°3 : drainage et bioréacteur secteur E - Non application de pénalités

Monsieur le Président expose :

Vu le marché n°IS-19-02-PA LOT 3 de Travaux de nouveaux casiers du secteur E et équipements associés dans le cadre de l'extension de l'ISDND pour le site de St Laurent des Hommes contracté avec la société VINCI/BIOME pour un montant prévisionnel de 709 372,80 €;

Considérant que le marché public prévoit notamment dans son cahier des clauses administratives particulières, les modalités de paiement de pénalité par le prestataire en cas de retard dans l'exécution des travaux (application d'une pénalité journalière de 500€ par jour calendaire) et dans la fourniture des documents à produire (application d'une pénalité journalière de 200€ par jour calendaire).

Vu que le casier E3E4 fait l'objet d'un retard :

- Des travaux d'exécution de 5 jours calendaires (2 500 € de pénalité pour un montant total de la tranche optionnelle 1 de 134 718 €HT)
- De fourniture des documents de 22 jours (4 400 € de pénalité pour un montant de la prestation total de 6 380
- €HT)

Le montant des pénalités dues par le prestataire est estimé à 6 900 €.

Au final, le retard occasionné par le prestataire VINCI/BIOME n'a pas eu de conséquence sur un éventuel décalage de planning des autres lots et n'a pas porté atteinte au fonctionnement du SMD3. Compte tenu de l'absence de préjudice, il est donc proposé au comité la non-application des pénalités.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

55 POUR	O CONTRE	O ABSTENTION

**AUTORISE** le Président à accorder une remise de pénalités à la société VINCI/BIOME selon les conditions précitées.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Publié le .....

Pour copie conforme: Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures Le Président.

Pascal PROTAMÓ

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

#### Délibération N°01-20L

OBJET: N°01-20L - Adoption du compte-rendu de la réunion syndicale du 20 octobre 2020

Séance du 24 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre novembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	13/11/2020
Secrétaire de séance :	Jérôme PEYAT

Nombre de délégués en exercice : <b>34</b>	Nombre de délégués présents : 26
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : néant
Nombre de votants : 26	Nombre de voix : 49 COMPETENCES : OBLIGATOIRE

			Nombre de voix par COMPETENCES			
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale	
	Pascal PROTANO Claudine FAURE	2 voix		2 voix	2 voix	
	Thierry CIPIERRE  Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix	
	Evelyne ROUX  Jean Jacques RATIER	2 voix		2 voix	2 voix	
	Pierre JAUBERTIE Franck MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voix	
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix		2 voix	2 voix	
	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix	
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix	Y	2 voix	2 voix	
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix		2 voix	2 voix	
	Hélène REYS François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix	
	François ROUSSEL  Dominique MAZIERE	1 voix	1	1 voix		
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI  Régis BATAILLER	1 voix		1 voix		

<del>-252405329-20201124-0120L-DE</del> :u le 27/11/2020	Jérôme PEYRAT  Gé KU STERS	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE  Hervé-CARVES	2 voix			
	Gérard TEILLAC  Dominique HERMENAULT	2 voix	+		
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET  Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 vo
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF  Vincent FARGEAS	2 voix	· interest in the second secon	- Harding Control of the Control of	
	Claude MARTINOT André-BALLIGAND	2 voix			
	Philippe ROUSSEAU  Alain POUQUET	2 voix	Part to the section of the section o		
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL Sylvette FORT	2 voix			
	Michel DOBBELS Jimmy MORAND	2 voix		and the second s	
	Dominique MORTEMOUSQUE  David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	<del>2,vo</del>
	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Bernard TRIFFE  Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Jean-Pierre CAZES Rainer-HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	<del>2 vo</del>
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON  Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Bergerac	Frédéric GAUTHIER Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Jean-Louis DESSALLES  Christian BORDENAVE  Hervé COUSTILLAS	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Jean-Marie BRUNAT  Michel DONNETTE		2 voix	2 voix	
Assemblée Sectorielle Secteur VI	Michel DONNETTE  Marcel LESBEGUERIES  Lionel VERGNAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Montpon	Jacques GAMBRO Thierry BOIDE	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Marie Pierre BROUX  Johann DESPORT	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Daniel LAVAUD  Jean-Marcel BEAU	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Mideral	Max MAREUIL	2 VUIX	Z VUIX	2 VUIX	2 00

AR PREFECTURE

024-2524 05329 201124-01201-DE compte-rendu de la réunion syndicale du 20 octobre 2020

#### Le Président expose :

Le Comité Syndical du SMD3, convoqué par Monsieur Pascal PROTANO, Président du SMD3, s'est réuni au siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, le 20 octobre 2020 à 17h00. L'ordre du jour a été adressé au préalable à tous les délégués titulaires.

Thierry CIPIERRE a été désigné secrétaire de séance.

#### INTRODUCTION:

Monsieur le Président ouvre la séance après avoir excusé les délégués absents.

#### PRESENTATIONS:

Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI) et programmation des phases de déploiement.

#### Résultats Techniques toujours encourageants!

Ordures Ménagères : - 8.5% à l'échelle départementale par rapport à 2019

Sur les 1ères communes SMD3 équipées, la baisse de tonnage se poursuit - 30% sur le secteur de Belvès et - 23% sur le secteur Montpon-Mussidan.

**Recyclables**: toujours en augmentation + 22% d'emballages/papiers sur le secteur de Belvès et + 20% de verre sur le secteur de Montpon-Mussidan.

#### Déploiement des Points d'Apports Volontaires et avancement des enquêtes usagers

Phase 1: Antennes Montpon-Mussidan, Belvès et CC Bastides Dordogne Périgord =>

- Taux d'enquête est de 90% sur les résidences principales et de 52% sur les Résidences Secondaires : le service Usagers va aller à la rencontre des communes pour identifier les foyers non renseignés. L'objectif est de fournir à tous les foyers un badge d'accès pour éviter les dépôts sauvages.
- Installation des PAV : 4 communes sont bloquées politiquement.

Phase 2.1: CCIVS, CC Isle Loue Auvezère, CC Drone et Belle, et CC Terrasson en Périgord Noir (SMCTOM THIVIERS) et Antenne de Ribérac =>

- Taux d'enquête : 33 % pour les résidences principales et 8% pour les résidences secondaires. Le retour des enquêtes est faible : environ 100 par jour (contre 1200 début septembre). L'augmentation sera plus importante lors de l'installation des bornes et de la fermeture des contrôles d'accès. Des rencontres avec les secrétaires vont avoir lieu.
- Déploiement des PAV : sur chacun des territoires, les techniciens interviennent pour identifier les emplacements et rencontrer les élus locaux.

Phase 2-2 : Secteur Grand Périgueux : rencontre avec Mme la Maire de Périgueux le 23 octobre pour échanger sur le mode de collecte.

Phase 3: SICTOM du Périgord => poursuite du déploiement des PAV.

Phase 4 : CAB => une rencontre était prévue en Bureau de la CAB le 19 oct mais doit être reprogrammée.

#### Sujets à regarder avec attention

**Evolution des dépôts en pied de bornes** => en forte diminution sur le secteur de Belvès : 2 tonnes semaine (*pour rappel 6 tonnes semaine en période estivale*) ; le secteur de Montpon-Mussidan subit toujours la présence du collectif. Des opérations de sensibilisation en PAV se sont tenues mais non pas l'effet estimé. Le camion zéro déchet sera déployé sur les marchés.

024-252405329-20201124-0120L-DE

Recuille 27/11/2020 | ntervention de Mr MELOTTI.

Il s'agit d'un sujet complexe, qui lie la collecte et le social, pour lequel il faut valider une démarche rapidement. La commission se réunira avant la fin du mois d'octobre, pour échanger sur l'état des lieux, le champ d'intervention, rencontrer les partenaires et définir une stratégie départementale. Un retour sera présenté lors des prochains comités. Le SMD3 met à la disposition de la commission tous les moyens nécessaires pour son bon déroulement.

#### Diverses interventions sur le sujet :

Mr MORTEMOUSQUE précise qu'au-delà du volet social, certains usagers (qui ne sont pas socialement dans le besoin) ne peuvent pas se rendre aux bornes et sont prêts à « payer » ce service.

Mr CIPIERRE précise que sur sa commune l'abandon du porte à porte va poser problème aux « plus de 70 ans », aux personnes handicapées et aux personnes sans moyens de locomotion. Mr PROTANO rappelle le rôle essentiel du CCAS sur le Grand Périgueux qui prend le relai pour les dépôts aux bornes, sur d'autres communes ce sont les agents communaux qui aident les habitants.

# RI en 2022 2023 RI en 2024 SMD3

#### Calendrier du passage à la REOMi

Le président et les membres du bureau ont fait le choix de décaler d'une année le passage à la REOMi pour la phase 1 afin d'offrir une réelle année pédagogique, de renforcer la communication auprès des élus locaux et de mettre en œuvre les solutions adaptées aux problématiques identifiées.

#### Communication

A destination des élus et secrétaires de mairie => Les journées de formation se poursuivent mais il est rappelé qu'il est important d'y participer afin d'avoir des outils pour répondre aux usagers. Des supports d'information pour la REOMI, le contexte, le fonctionnement ainsi que le nouveau calendrier ont été transmis aux mairies pour diffusion (journaux communaux, sites internet etc.)

A destination des habitants => Présentation de la REOMI via un panoramique dans le Sud-Ouest du 20 octobre 2020.

A destination des professionnels => 2 pleines pages d'information leur sont consacrées dans Réussir le Périgord du 23 octobre et dans le supplément ECO de Sud-Ouest du 19 novembre prochain.

Pour les membres du comité, la communication est un volet essentiel dans la réussite du projet.

#### Diverses interventions sur le sujet :

Mme ROUX informe que pour certains usagers il y a une rébellion due à de la contrainte, moins de service avec un coût plus élevé. Il faut de la pédagogie.

024-2524 05329-20201124-0120L-DE Recu 1e 21/11 RQ12 NO explique que certains ne savent pas qu'ils paient déjà les déchets par la TEOM.

- M MELOTTI précise qu'il faut une dommunication qui se rapproche de la socio psychologie.
- Pour Mr MORTEMOUSQUE, la communication vient en parallèle de la résolution des problèmes, de plus il ne faut pas négliger le « bouche à oreille » qui est un vecteur important de transmission de l'information.
- Pour Mr BOIDÉ, il faut rencontrer tous les élus.
- Pour Mr CAREME, la tarification incitative doit être associée à des moyens de réduction des déchets (compostage, économie circulaire, etc.). Les usagers doivent en voir les effets pour que la REOMI prenne tout son sens.
- Mr PROTANO rappelle les différentes rencontres :
  - Assemblée Ribérac faite
  - Assemblée Belves fin octobre
  - Bureau de la CAB reporté
  - CC Pays Ribéracois en novembre

et précise qu'il faut établir un inventaire des problèmes par secteur afin que cette année supplémentaire permet d'y répondre et être prêt pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### **DELIBERATIONS:**

#### VIE DU SMD3

Présentation par Mr PROTANO

#### N°01-20I: Adoption du procès-verbal de l'installation du comité syndical du 15/09/2020

Cette délibération annule et remplace la délibération N°02-20H du 22/09/2020, et vise à soumettre une modification au procès-verbal de la séance syndicale du 15 septembre 2020, à l'approbation des élus.

Délibération adoptée à l'unanimité

#### N°02-20I : Adoption du compte-rendu du Comité du 22/09/2020

Cette délibération vise à soumettre le compte-rendu de la séance syndicale du 22 septembre 2020 à l'approbation des élus.

Délibération adoptée à l'unanimité

#### **RESSOURCES HUMAINES**

Rapporteur Monsieur BEAU

#### N°03-201 : Ouverture de poste de catégorie A à temps complet

Il est proposé d'ouvrir un poste de responsable Travaux, cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, à temps complet et à compter du 1er décembre 2020. Ce responsable organisera les travaux nécessaires au déploiement de la redevance incitative (déploiement PAV et autres travaux d'aménagement). Il encadrera pour ce faire une équipe de techniciens (Bureau d'études et travaux).

Il est précisé que l'équipe PAV était jusqu'à présent sous la gestion du Bureau d'Etudes. Pour une plus grande efficacité, il a été proposé de dissocier l'équipe PAV (5 personnes) du bureau d'études et de proposer cet agent de catégorie A, de la fonction publique mis à disposition pour le centre de gestion depuis le 7 février 2020, comme responsable. L'équipe PAV sera maintenue durant le besoin du projet de déploiement.

#### Délibération adoptée à l'unanimité

N°04-20I : Ouverture de 2 postes d'agents de maîtrise suite à promotion interne et fermeture de leur poste d'adjoint technique principal

l est propose de permettre l'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne de deux agents. Il convient pour ce faire de fermer deux postes au grade d'adjoint technique principal 1ere classe et d'ouvrir deux postes

au grade d'agent maîtrise territorial au 1er novembre 2020.

Les tableaux des effectifs sera mis à jour.

#### Délibération adoptée à l'unanimité

#### N°05-20I : Engagement dans le dispositif de service civique et demande d'agrément

Cette délibération permet l'accueil d'un « volontaire » sur l'Antenne de Bergerac dans le cadre du dispositif de service civique. Il s'agit d'un jeune adulte handicapé, accueilli par un organisme spécialisé de Bergerac. Il serait accueilli à partir de mi-novembre sur des missions d'animation. Le projet d'accueil a été co-construit avec l'organisme qui le suit actuellement.

Il s'agit désormais d'introduire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique sur le site de l'Agence de Service et de Paiement.

L'expérience, une fois partagée par l'Antenne de Bergerac, pourra ensuite être réitérée dans d'autres Antennes.

Mr TRIFFE précise qu'il s'agit d'un jeune autiste de 21 ans qui accompagnera les animateurs du bergeracois dans certaines de leurs missions.

#### Délibération adoptée à l'unanimité

#### **FINANCES**

Rapporteur: Monsieur BOIDÉ

#### N°06-201: Modification des tarifs de redevance spéciale pour le secteur de Ribérac

La délibération N°12-20H du 22/09/2020 concernant les tarifs de redevance spéciale 2020 pour tous les secteurs étant incomplète pour le secteur de Ribérac, il est proposé de rajouter des tarifs en complément des tarifs au litre.

Mr BEAU précise que sur le secteur de l'ancien SMCTOM, la redevance spéciale est mise en place depuis 2008 et rapporte 230 000€ par an. Elle concerne les professionnels et les administrations. Des grilles forfaitaires ont été établies, après concertation avec les restaurateurs pour fixer ensemble une méthodologie de facturation car le SMCTOM n'avait de véhicule de pesé.

#### Délibération adoptée :

28 pour

1 abstention

#### N°07-201: Modification du périmètre d'institution de la TEOM

À la suite de la décision d'allonger d'un an, la phase 1 de la mise en œuvre de la Redevance d'Enlèvement des Ordures ménagères Initiative (REOMI) entrainant de ce fait une reprogrammation du calendrier, la délibération n°16-20H visant à destituer la TEOM sur une partie du territoire est annulée.

#### Délibération adoptée à l'unanimité

#### MARCHÉS

Présentation par Mr PROTANO

### N°08-20I : MARCHÉ N°2020-035-AO : TRAITEMENT DES GRAVATS SUR LE SECTEUR DU GRAND PERIGUEUX - ATTRIBUTION

Attribution du marché : Lagarde Laronze, pour un montant de 110.000€.

Ce marchait était auparavant attribué à SUEZ sous-traité par Lagarde-Laronze pour un montant de 220.000€.

Prix à la tonne : 5.50€

#### Délibération adoptée à l'unanimité

024-252405329-20201124-0120L-DE

Recu le 27/11/2020

N°09-201: MARCHÉ IS 19-02-PA: TRAVAUX DE NOUVEAUX CASIERS DU SECTEUR E ET EQUIPEMENTS ASSOCIES DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DE L'ISDND DE SAINT-LAURENT-DES-HOMMES - Lot n°3: drainage et bioréacteur secteur E

Cette délibération accorde à la société VINCI une remise de pénalités, les retards occasionnés n'ayant pas entrainé de préjudice pour le SMD3.

#### Délibération adoptée à l'unanimité

#### **DIVERS:**

#### Dématérialisation des convocations

Plusieurs élus ont fait la demande de dématérialiser les convocations des réunions syndicales pour rester dans une démarche cohérente de réduction des déchets. Le président demande avis aux membres du comité. Deux membres étant contre, il est maintenu l'envoi papier des convocations aux réunions (Contre : Monsieur COLBAC et Monsieur DUBOS).

#### Planning 2021

Plusieurs élus ont sollicité le planning des comités 2021.

Le prochain bureau aura lieu mardi 3 novembre prochain à 15h00. La prochaine CAO et le comité le 24 novembre à 16h30 et 17h00.

Dans le contexte de crise sanitaire actuel, ces réunions ont été reprogrammées comme suit : mardi 24 novembre 2020 :

Bureau : 14h00 CAO : 15h00 Comité : 15h30

#### **CLOTURE DE LA SEANCE**

Le comité syndical, dressé et clos le 20 octobre 2020 à 18h25 a été, après lecture, signé par le président.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

49 POUR	CONTRE	ABSTENTION

ADOPTE

le compte-rendu de la réunion syndicale du 20 octobre 2020.

Le Président,

Pascal PROTANO

Pour copie conforme : Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

7

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

#### Délibération N°02-20L

OBJET: N°02-20L - Transfert de la compétence DECHETS du Grand Périgueux au SMD3 au 1er janvier 2021: Délibération cadre

Séance du 24 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre novembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	13/11/2020
Secrétaire de séance :	Jérôme PEYAT

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 26
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : néant
Nombre de votants : 26	Nombre de voix : 49 COMPETENCES : OBLIGATOIRE

			Nombre de voix par COMPETENCES			
NOM DE LA COLLECTIVITE	<b>Délégués titulaires</b> Délégués suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale	
	Pascal PROTANO Claudine FAURE	2 voix		2 voix	2 voix	
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix	
	Evelyne ROUX  Jean Jacques RATIER	2 voix		2 voix	2 voix	
	Pierre JAUBERTIE Franck MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voix	
	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix		2 voix	2 voix	
	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix	
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix	
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix	,	2 voix	<del>2 voix</del>	
	Hélène REYS François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix	
CC lela Varra Calarrahya an Bérianan	François ROUSSEL  Dominique MAZIERE	1 voix	*	1 voix	=	
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI Régis BATAILLER	1 voix		1 voix		

-252405329-20201124-0220L-DE	Jérôme PEYRAT	2 voix			100502
u le 27/11/2020	GÉ KL STERS	2 VOIX			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE  Hervé-CARVES	2 voix	*		
	Gérard TEILLAC  Dominique HERMENAULT	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET  Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	·1 voix	1 voi
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF  Vincent FARGEAS	2 voix		,	
	Claude MARTINOT  André-BALLIGAND	2 voix			
	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix			
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL Sylvette FORT	2 voix			
	Michel DOBBELS Jimmy MORAND	2 voix			
	Dominique MORTEMOUSQUE  David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	· <del>2 voix</del>	<del>2 voix</del>	<del>2 voix</del>	2 voi
	Serge ORHAND .  Claude-BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON  Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Bergerac	Frédéric GAUTHIER Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Louis DESSALLES  Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Hervé COUSTILLAS  Jean-Marie BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
A	Michel DONNETTE  Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD  Jacques GAMBRO  This are POIDS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Thierry BOIDE  Marie-Pierre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT  Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Ribérac	Jean-Marcel BEAU Max'MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi

024-252405329-20201124-0220L-DE

Recuille 27/11/2020 OBJET: N°02-20L: Transfert de la compétence DECHETS du Grand Périgueux au SMD3 au 1er janvier 2021 :

#### Délibération cadre

Monsieur le Président expose :

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) prévoit la constitution d'un syndicat départemental de collecte et de traitement des déchets pour l'ensemble de la Dordogne. Par ailleurs, le SMD3 et ses adhérents ont prévu la mise en œuvre de la redevance incitative en trois phases, de 2022 à 2024, ces mises en service successives étant précédées d'une année pédagogique. Si la première phase ne concernait que des collectivités ayant déjà transféré la collecte au SMD3, la deuxième concerne des syndicats ou des collectivités exerçantes elles-mêmes la compétence collecte. C'est le cas notamment de la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux. Or, vu les nécessités de mutualiser les moyens pour réaliser les enquêtes, élaborer les factures et assurer la gestion du service client, le SMD3 et l'agglomération du Grand Périgueux sont parvenus à la conclusion que le transfert de compétence gestion des déchets du Grand Périgueux au SMD3 au 1er janvier 2021 était de nature à dégager des synergies intéressantes en termes de service rendu à la population et de maîtrise des coûts.

Depuis le 1er janvier 2019, les élus du Grand Périgueux avaient déjà transféré au SMD3 au la gestion des déchèteries et la communication locale.

Fort de la réussite de ce premier transfert, le Grand Périgueux a entamé des discussions avec le SMD3 pour engager le transfert de la collecte.

Le service de collecte du Grand Périgueux regroupe 57 agents et est organisé à partir des locaux techniques situés à la Rampinsolle, également transférés. Ces locaux sont d'ailleurs équipés en garage technique, ce qui amènera le SMD3 à rationnaliser l'organisation de la maintenance de ses équipements et notamment de sa flotte de véhicules. Le déploiement des points d'apport volontaire est quasiment terminé sur le Grand Périgueux, à l'exception de Périgueux dont seul le centre histoire est achevé, une partie de Trélissac et le bas-Chamiers.

Il appartiendra donc au SMD3 de terminer ce déploiement et d'équiper les bornes de contrôles d'accès (les bornes installées sont prédisposées) pour permettre le démarrage de la Redevance Incitative.

Sur le plan financier, les charges transférées sont équilibrées par le transfert du produit de la TEOM qui représente 11 132 236 € en 2020. Le transfert prévoit également celui de la dette affectée au service public des déchets à hauteur de 14 386 302 € de capital restant dû au 09 septembre 2020.

Le projet sera au comité technique du Grand Périgueux dans les jours qui viennent et fera l'objet d'une délibération du conseil communautaire du Grand Périgueux, le 17 décembre 2020.

Afin de préparer au mieux les opérations de transfert, il est proposé l'accepter d'ores et déjà suivant les modalités exposées à avant et qui seront retranscrites dans une convention entre le Grand Périgueux et le SMD3.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts en vigueur du SMD3, permettant au SMD3 d'assurer, en qualité de compétences facultatives, la construction et/ou l'exploitation des déchèteries, la collecte des déchets et la communication locale, en lieu et place de ses adhérents qui lui en font la demande,

Vu la délibération de principe du conseil communautaire du Grand Périgueux, du 23 juillet 2020, qui valide le transfert de la collecte du Grand Périgueux au SMD3 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Vu l'avis favorable du comité technique du SMD3 réuni le 15/10/2020,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

024-252405329-20201124-0220L-DE

ransférée, au transfert de tous les marchés et contrats afférents au service public des déchets, au recrutement par voie de transfert des agents et à la réalisation de toutes les procédures budgétaires et comptables et plus généralement de toutes les démarches indispensables, dans le cadre du transfert de la compétence gestion des déchets du Grand Périgueux au SMD3,

#### Le président propose :

- la reprise du patrimoine lié à la gestion des déchets du Grand Périgueux;
- le transfert au SMD3 de tous les marchés et contrats en cours du Grand Périgueux afférents au service public des déchets;
- le transfert de la dette affectée pour un montant de 14 386 302€;
- la réalisation de toutes les procédures budgétaires et comptables et plus généralement de toutes les démarches indispensables pour le transfert des compétences susvisé.
- la création de 57 postes comme suit :

Grade	Catégorie	Postes ouverts au 01/01/2021	Durée hebdomadaire
FILIERE TECHNIQUE			
Adiatak kanbatan	С	7	35 h
Adjoint technique	С	1	16 h
Adjoint technique ppal 2° classe	C	12	35 h
Adjoint technique ppal 1° classe	С	31	35 h
Agent de maîtrise	С	1	35 h
Agent de maîtrise ppal	С	3	35 h
Technicien	В	0	35 h
Technicien ppal 2° classe	В	1	35 h
Technicien ppal 1° classe	В	0	35 h
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif	С	1	35h
TOTAL EFFECTIFS		57	

Les crédits nécessaires à toutes les démarches susvisées seront inscrits au budget syndical 2021 aux chapitres prévus à cet effet.

L'agglomération du Grand Périgueux va transférer l'intégralité de ses compétences gestion des déchets au SMD3 au 01/01/2021. Dans ce cadre, il convient de mettre en place une instance de concertation avec le SMD3 qui sera composé d'un délégué par commune membre du Grand Périgueux, à savoir :

AR PREFECTURE		
024-252405329-20201124-0220L-DE Regu le 27/11/2020		
Communes	Délégués	
• Agonac (24002)		
Annesse-et-Beaulieu (24010)		
<ul> <li>Antonne-et-Trigonant (24011)</li> </ul>		
<ul> <li>Bassillac et Auberoche (24026)</li> </ul>		
<ul> <li>Boulazac Isle Manoire (24053)</li> </ul>		
• Bourrou (24061)		
• Chalagnac (24094)		
Champcevinel (24098)		
• <u>Chancelade (24102)</u>	1 4616 gué non commune	
La Chapelle-Gonaguet (24108)	1 délégué par commune	
<u>Château-l'Évêque (24115)</u>		
• <u>Cornille (24135)</u>		
Coulounieix-Chamiers (24138)		
• <u>Coursac (24139)</u>		
• Creyssensac-et-Pissot (24146)		
• <u>La Douze (24156)</u>		
• Église-Neuve-de-Vergt (24160)		
• Escoire (24162)		
• Fouleix (24190)		
<ul><li>Grun-Bordas (24208)</li><li>Lacropte (24220)</li></ul>		
• Manzac-sur-Vern (24251)		
• Marsac-sur-l'Isle (24256)		
• Mensignac (24266)		
• Sanilhac (24312)	[] - [] [[] [] [] [[] [] [] [] [] [] [] [] [	
• Paunat (24318)		
• Périgueux (24322)		
Razac-sur-l'Isle (24350)		
Val de Louyre et Caudeau (24362)		
Saint-Amand-de-Vergt (24365)		
<ul> <li>Saint-Crépin-d'Auberoche (24390)</li> </ul>		
• Saint-Geyrac (24421)		
<ul> <li>Saint-Maime-de-Péreyrol (24459)</li> </ul>		
<ul> <li>Saint-Michel-de-Villadeix (24468)</li> </ul>		
<ul> <li>Saint-Paul-de-Serre (24480)</li> </ul>		
<ul> <li>Saint-Pierre-de-Chignac (24484)</li> </ul>		
• <u>Salon (24518)</u>		
Sarliac-sur-l'Isle (24521)		
Savignac-les-Églises (24527)		
Sorges et Ligueux en Périgord (24540)		
• <u>Trélissac (24557)</u>		
• <u>Vergt (24571)</u>		
Veyrines-de-Vergt (24576)		

égués	TOTAL
egues	IOIAL

024-252405329-20201124-0220L-DE

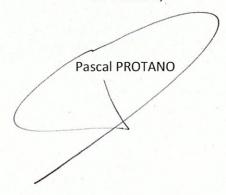
Regu le 27/11/2020

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

L	9 POUR	CONTRE	ABSTENTION
AUTORISE	le Président à signer une co modalités de transfert ;	onvention avec l'agglomération	du Grand Périgueux déterminant les
AUTORISE	Périgueux du patrimoine, le to la réalisation de toutes les p	ransfert de tous les marchés et co rocédures budgétaires et compt u transfert de la compétence ges	des déchets de l'agglomération du Grand ontrats en cours, le transfert des emprunts ables et plus généralement de toutes les stion des déchets du Grand Périgueux au
AUTORISE		visés afin de procéder au recrute rigueux, à compter du 1 <sup>er</sup> janvier	ement par voie de transfert des agents du 2021;
AUTORISE	le Président à signer tous les	documents nécessaires.	

Pour copie conforme : Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures Le Président,



#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

#### Délibération N°03-20L

OBJET: N°03-20L: Ouverture des postes nécessaires pour la prolongation de certains agents contractuels de droit public (compte tenu du non-passage en SPIC au 01/01/2021)

Séance du 24 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre novembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	13/11/2020	¥ 1
Secrétaire de séance :	Jérôme PEYAT	

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : <b>26</b>
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : <b>néant</b>
Nombre de votants : 26	Nombre de voix : 49 COMPETENCES : OBLIGATOIRE

		Nombre de voix par COMPETENCES			
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
	Pascal PROTANO Claudine FAURE	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE  Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Evelyne ROUX  Jean-Jacques RATIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE Franck MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY Ratrick GUILLEMET	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 yoix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix
	François ROUSSEL  Dominique MAZIERE	1 voix		1 voix	
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI  Régis BATAILLER	1 voix		1 voix	1

-252405329-20201124-0320L-DE u le 27/11/2020	Jérôme PEYRAT Gé KUSTERS	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE  Hervé CARVES	2 voix			
	Gérard TEILLAC  Dominique HERMENAULT	2 voix		The state of the s	
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET  Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voi
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF  Vincent FARGEAS	2 voix	The state of the s		
	Claude MARTINOT  André-BALLIGAND	2 voix	THE PROPERTY OF THE PROPERTY O		
	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix	And the second s	Annual Control of the	national designation of the second
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL Sylvette FORT	<del>2 voix</del>			
	Michel DOBBELS  Jimmy MORAND	<del>2 voix</del>			
	Dominique MORTEMOUSQUE  David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	<del>2 voix</del>	2 voi
	Serge ORHAND  Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Bernard TRIFFE  Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	<del>2 voix</del>	2 voix	<del>2 vo</del> i
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON  Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Bergerac	Frédéric GAUTHIER Béatrice FEYTOUT	<del>2 voix</del>	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Louis DESSALLES <u>Christian-BORDENAVE</u>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Hervé COUSTILLAS  Jean-Marie BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Michel DONNETTE  Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	<del>2 vo</del> i
	Thierry BOIDE  Marie Pierre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT  Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Ribérac	Jean-Marcel BEAU  Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Nombre total de voix	49			

020BJE1 1 1 1 200 1 1 200 1 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1 200 1

#### Le Président expose :

Au cours des derniers mois, le SMD3 avait conclu des contrats à durée déterminée pour accroissement d'activité avec de nombreux agents contractuels, qui devaient être transformés en CDI de droit privé au 01/01/2021, lors du passage en SPIC (Service Public Industriel et Commercial).

La délibération prise par le Comité Syndical le 22 septembre dernier de repousser d'un an la mise en œuvre de la Redevance Incitative décale d'autant le passage en SPIC et la possibilité de formaliser des Contrats à Durée Indéterminée de droit privé avec ces agents.

Certains peuvent être prolongés sur les motifs actuels, jusqu'au 31/12/2021.

Pour d'autres, il faut envisager des ouvertures de postes au 01/01/2021.

#### Cette délibération vise à autoriser le Président à ouvrir :

• 9 postes de fonctionnaires, agents de catégorie C : 8 à temps complet et 1 à temps non complet :

Filière administrative: 1 poste d'adjoint administratif à temps complet;

<u>Filière technique</u>: 7 postes d'adjoint technique à temps complet et 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (22H30)

• 15 postes en contrat de projet, à temps plein, ainsi répartis :

<u>Filière administrative</u> : 8 postes de catégorie C (au service Usagers, en lien avec le déploiement de la redevance incitative sur les différents territoires),

1 poste de catégorie B (au service Informatique, en lien avec l'alimentation et la structuration du Système Informatique de Gestion)

1 poste de catégorie A (au service Communication, en lien avec la structuration du projet de communication interne)

<u>Filière technique</u>: 5 postes de catégorie B (aux services Bureau d'études et Conception-Marketing en lien avec le déploiement des PAV sur les différents territoires).

Les crédits nécessaires à ces créations d'emplois ainsi que les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget syndical de 2021 aux chapitres prévus à cet effet. Il ne s'agit pas de charges nouvelles pour le syndicat.

Afin d'intégrer cette modification, le tableau du personnel des agents contractuels du SMD3 sera modifié comme suit au 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Durée hebdomadaire
EMPLOI FONCTIONNEL		1	
Directeur général des services des communes de 40000 à 80000 hab	Α	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		29	
Attaché hors classe	Α	1	35H
Attaché principal	Α	1	35H
Attaché	Α	2	35H
Rédacteur pcpal 1 <sup>e</sup> classe	В	4	35H
Rédacteur pcpal 2 <sup>e</sup> classe	В	2	35H
Rédacteur	В	1	35H
Adjoint administratif prpal 1 <sup>e</sup> cl.	C	5	35H
Adjoint administratif prpal 2 <sup>e</sup> cl.	С	3	35H
Adjoint administratif	С	10	35H

AR PREFECTURE			
24-252405329-20201124-0320L-DE			
FILIERE TECHNIQUE	<b>_  </b>	203	
Ingénieur en chef de classe exc	A	1	35H
Ingénieur principal	A	5	35H
Ingénieur territorial	A	1	35H
Technicien principal 1e classe	B	4	35H
Technicien principal 2e classe	В	4	35H
Technicien	B	6	35H
Agent de maîtrise principal	C	11	35H
Agent de matrise principal		11	3311
Agent de maîtrise	С	14	35H
Adjoint technique pcpal 1e classe	C	45	35H
Adjoint technique pcpal 2 <sup>e</sup> classe	С	31	35H
Adjoint technique	c	. 1	25H
		1	30H
		71	35H
		1	30H
		1	27H30
		1	25H
		1	22H30
		1	19.5H
		1	18H
		1	17H30
	A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR	1	17H30
FILIERE ANIMATION		5	1211
Animateur principal 1e classe	В	2	35H
Animateur			
	В	1	35H
Adjoint d'animation	С	2	35H
FILIERE CULTURELLE	1	1	2511
Adjoint du patrimoine pcpal 1e cl	С	1	35H
AGENTS TITULAIRES		239	
FILIERE TECHNIQUE		30	
Contractuel – ingénieur	A	1	35H
Contractuel – technicien	В	_1	35H
Contractuel – agent de maîtrise	С	1	35H
Contractuel - adjt tech ppal 2e cl	C	4	35H
Contractuel – adjoint technique	C	18	35H
Contractuel – contrat de projet	В	5	35H
FILIERE ADMINISTRATIVE		15	
Contractuel – attaché	A	5	35H
		9	3311
Contractuel – adjt adm prpal 2e cl.	C	1	24H
Contractuel – contrat de projet	В	1	35H
Contractuel – contrat de projet	С	8	35H
AGENTS CONTRACTUELS		45	
TOTAL AGENTS		284	

AR PREFECTURE	
024-252405329-20201124-0320L-DE Regu le 27/11/2020 L'expose des faits entendu,	

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

49 POUR	CONTRE	ABSTENTION

**AUTORISE** le Président à ouvrir les postes nécessaires pour la prolongation de certains agents contractuels de droit public.

Pour copie conforme : Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures Le Président,

Pascal PROTANO

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

#### Délibération N°04-20L

OBJET: N°04-20L - Exonération des professionnels à la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM) au titre de l'année 2021

Séance du 24 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre novembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	13/11/2020
Secrétaire de séance :	Jérôme PEYAT

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 26
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : <b>néant</b>
Nombre de votants : 26	Nombre de voix : 49 COMPETENCES : OBLIGATOIRE

				re de voix par MPETENCES		
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale	
	Pascal PROTANO Claudine FAURE	2 voix		2 voix	2 voix	
	Thierry CIPIERRE  Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix	
	Evelyne ROUX  Jean-Jacques RATIER	2 voix		2 voix	2 voix	
	Pierre JAUBERTIE Franck MOISSAT	2 voix	,	2 voix	2 voix	
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick-GUILLEMET	2 voix		2 voix	2 voix	
	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix	
	Francis COLBAC Vincent-BELLOTEAU	2 voix	N.	2 voix	2 voix	
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix		2 voix	2 voix	
	Hélène REYS François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix	
	François ROUSSEL  Dominique MAZIERE	1 voix		1 voix		
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI Régis BATAILLER	1 voix		1 voix		

<del>252405329-20201124-0420L-DE</del> le 27/11/2020	Jérô ne PEYRAT Gé-k USTERS	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE  Hervé-CARVES	2 voix			
	Gérard TEILLAC  Dominique HERMENAULT	2 voix	,		
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET  Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 v
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF  Vincent FARGEAS	2 voix			
	Claude MARTINOT  André BALLIGAND	2 voix			
	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix	•		,
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL Sylvette-FORT	<del>2 voix</del>			
	Michel DOBBELS Jimmy MORAND	2 voix		And the second s	
	Dominique MORTEMOUSQUE  David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	<del>2 voix</del>	2 voix	<del>2 voix</del>	<del>2 v</del>
	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
	Bernard TRIFFE  Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
	Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	<del>2 y</del>
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
Bergerac	Frédéric GAUTHIER Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	<del>2 v</del>
	Jean-Louis DESSALLES  Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
	Hervé COUSTILLAS  Jean-Marie BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
Accomplés Controlle Control	Michel DONNETTE  Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
	Thierry BOIDE  Marie-Pierre-BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT  Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
Ribérac	Jean-Marcel BEAU  Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 v

#### 4-0420L-DE - Exonération des professionnels à la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM)

Le Président expose :

Monsieur le Président expose au Comité Syndical les dispositions de l'article L1521-III. 1 du code général des impôts qui permettent aux organes délibérants de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel et locaux commerciaux peuvent être exonérés.

Considérant que par délibérations N° 08-16L du 13/12/2016, N°11-17E, N°12-17E, N° 13-17E du 30/05/2017et N°06-18K du 27/11/2018, le SMD3 a institué le TEOM sur certains territoires,

Vu les demandes d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des entreprises visées ci-dessous,

Considérant que ces entreprises peuvent être exonérées par le SMD3,

Il est proposé d'exonérer de la TEOM au titre de l'année 2021 les entreprises suivantes :

Commune	Raison sociale	Adresse	Référence cadastrale
Sourzac	Société BEN		AD 627 - AD 734B
Sourzac	Société JOUBERT	Rond point A - Les Pierres Longues - 24400 SOURZAC	
Mussidan	LIDL	Rue Marcel Janet - Mussidan	
Montpon Ménestérol	Garage CLAVERIE	51, av Jean Moulin	AB N°109, 267, 278, 441, 548, 547
Montpon Ménestérol	Garage Montpon Automobiles SAS	1 av Georges Pompidou BP4	AH N°356
Montpon Ménestérol	SAS TECHNIFLOAT	ZAE de Véry	BM N°10, 11, 12, 18, 19, 22, 33, 34
Montpon Ménestérol	SCI KIMO	ZAE de Véry	BM N°26 et 29
Montpon Ménestérol	SAUERMANN	ZAE de Véry	BM n°24
Ménesplet	ATELIER DU PERIGORD	Plaisance	B n°290
Ménesplet	L'ATELIER DU CARTON LA NOUVELLE SOGEBE	Les Fontanelles	C n°359
St Martial d'Artenset	AEL		ZE n°207
Montpon Ménestérol	EXPERT SODIMONTEL	Brion Nord	BT n°33
Allas-sur-Dordogne	M Peyrot Jérôme	La Plagne - 24 480 Allas-sur- Dordogne	B 0986 - bat A - Ent 01 - Niv 00 - Porte 010010
Lalinde	BRICORAMA	Le Port - BP 38 - 24150 LALINDE	AR 121
LE BUGUE	LIDL	Rue de la Borie planète haute - 24260 LE BUGUE	
LE BUGUE	SCI GUYMAR	Le Bourg - 24260 Audrix Bricomarché - Route du Buisson - 24260 LE BUGUE	AV 73 - 74 - 92 - 238 - 239 - 249 - 251 AX 228 - 230 - 457 - 460
Castels et Bezenac	SCI Castillon Veyssière	Argentonesse - 24220 Castels et Bezenac	234 Argentonesse Sud
Rouffignac	Camping Ia Nouvelle Croze	24580 Rouffignac	la nouvelle Croze 371 - 598

# AR PREFECTURE 024-252405329-20201124-0420L-DE Resul expose flestagts entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

LA POUR	CONTRE	ABSTENTION

DECIDE

d'exonérer de la TEOM les professionnels listés ci-dessous pour l'année d'imposition 2021,

Commune	Raison sociale	Adresse	Référence cadastrale
Sourzac	Société BEN		AD 627 - AD 734B
Sourzac	Société JOUBERT	Rond point A - Les Pierres Longues - 24400 SOURZAC	
Mussidan	LIDL	Rue Marcel Janet - Mussidan	
Montpon Ménestérol	Garage CLAVERIE	51, av Jean Moulin	AB N°109, 267, 278, 441, 548, 547
Montpon Ménestérol	Garage Montpon Automobiles SAS	1 av Georges Pompidou BP4	AH N°356
Montpon Ménestérol	SAS TECHNIFLOAT	ZAE de Véry	BM N°10, 11, 12, 18, 19, 22, 33, 34
Montpon Ménestérol	SCI KIMO	ZAE de Véry	BM N°26 et 29
Montpon Ménestérol	SAUERMANN	ZAE de Véry	BM n°24
Ménesplet	ATELIER DU PERIGORD	Plaisance	B n°290
Ménesplet	L'ATELIER DU CARTON LA NOUVELLE SOGEBE	Les Fontanelles	C n°359
St Martial d'Artenset	AEL		ZE n°207
Montpon Ménestérol	EXPERT SODIMONTEL	Brion Nord	BT n°33
Allas-sur-Dordogne	M Peyrot Jérôme	La Plagne - 24 480 Allas-sur- Dordogne	B 0986 - bat A - Ent 01 - Niv 00 - Porte 010010
Lalinde	BRICORAMA	Le Port - BP 38 - 24150 LALINDE	AR 121
LE BUGUE	LIDL	Rue de la Borie planète haute - 24260 LE BUGUE	
LE BUGUE	SCI GUYMAR	Le Bourg - 24260 Audrix Bricomarché - Route du Buisson - 24260 LE BUGUE	AV 73 - 74 - 92 - 238 - 239 - 249 - 251 AX 228 - 230 - 457 - 460
Castels et Bezenac	SCI Castillon Veyssière	Argentonesse - 24220 Castels et Bezenac	234 Argentonesse Sud
Rouffignac	Camping la Nouvelle Croze	24580 Rouffignac	la nouvelle Croze 371 598

**CHARGE** 

le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**L'autorité territoriale** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Publié le ......

Pour copie conforme : Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures Le Président,

Pascal PROTANO

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

#### Délibération N°06-20L

OBJET: N°06-20L - Recours à l'emprunt 2020 - 2ème campagne

Séance du 24 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre novembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	13/11/2020
Secrétaire de séance :	Jérôme PEYAT
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 26
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : <b>néant</b>
Nombre de votants : <b>26</b>	Nombre de voix : 49 COMPETENCES : OBLIGATOIRE

		ı	Nombre o	le voix pa TENCES	r
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
	Pascal PROTANO Claudine FAURE	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX  Jean-Jacques RATIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE Franck MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voix
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix	•	2 voix	2 voix
	Francis COLBAC  Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	<del>2 voix</del>		<del>2 voix</del>	2 voix
	Hélène REYS François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix
coll V. S.L. L. S.	François ROUSSEL  Dominique MAZIERE	1 voix		1 voix	
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI Régis BATAILLER	1 voix		1 voix	)

<del>252405329-20201124-0620L-DE</del> le 27/11/2020	Jérô ne PEYRAT Gé k JSTERS	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE  Hervé CARVES	2 voix			
	Gérard TEILLAC  Dominique HERMENAULT	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET  Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix			
	Claude MARTINOT  André BALLIGAND	2 voix	P		
	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix			
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL Sylvette FORT	2 voix			
	Michel DOBBELS  Jimmy MORAND	2 voix			
	Dominique MORTEMOUSQUE  David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 \
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	<del>2 voix</del>	2 voix	<del>2 voix</del>	2
	Serge ORHAND  Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2
	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 '
	Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2
Bergerac	Frédéric GAUTHIER Béatrice FEYTOUT	<del>2 voix</del>	<del>2 voix</del>	2 voix	2.
	Jean-Louis DESSALLES  Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 '
	Hervé COUSTILLAS Jean-Marie BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 '
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE  Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 '
	Lionel VERGNAUD Jacques GAMBRO	<del>2 voix</del>	<del>2 voix</del>	<del>2 voix</del>	2.
	Thierry BOIDE  Marie-Pierre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 '
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT  Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 '
	Jean-Marcel BEAU  Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2

#### Le Président expose :

En application de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales et par délibération n°08-20G du 15 septembre 2020, le comité syndical a délégué au Président du SMD3 l'exercice des attributions lui permettant de mettre en œuvre les emprunts nécessaires à la politique d'investissement du SMD3 dans le cadre de l'exécution de l'exercice budgétaire 2020.

Dans le cadre de la politique de recours à l'emprunt du SMD3, le Président a été amené à mettre en concurrence des établissements financiers pour la réalisation de contrats de prêt.

Après mise en concurrence de plusieurs établissements financiers, seules la Banque Postale et la Caisse d'Epargne ont adressé des offres de financement.

Au regard de ses besoins, le syndicat souhaite réaliser 2 lots d'emprunts pour financer les différents équipements nécessaires à la mise en œuvre de la redevance incitative pour un montant global de 8.000.000 d'euros.

Après négociation, le Président propose de retenir les offres suivantes :

#### LOT 1

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2020-11 y attachées proposées par la Banque Postale, il est proposé de retenir leur offre dont les caractéristiques sont les suivantes :

#### Ce prêt comporte :

- Une phase de mobilisation au cours de laquelle il est possible d'effectuer des versements au gré des besoins. En cas de remboursement pendant cette phase, ceux-ci reconstituent le droit à versement des fonds.
- Une tranche obligatoire à taux fixe

#### Caractéristiques financières

Score Gissler

: 1A

Montant du contrat de prêt: 4 000 000 EUR

Durée du contrat de prêt

: 14 ans et 5 mois (dont 4 mois de phase de mobilisation)

Objet du contrat de prêt

: financer les investissements : PRET VERT équipements redevance incitative 14 ans

#### Phase de mobilisation revolving

Durée

: 4 mois, soit du 17/12/2020 au 30/04/2020

Mise à disposition des fonds

: au fur et à mesure des besoins avec versement automatique au terme de la

phase de mobilisation

Montant minimum du versement

: 150 000 EUR

Préavis

: 2 jours ouvrés TARGET/PARIS

Remboursement

: possible à tout moment, tout remboursement constitue le droit à versement

Montant minimum du remboursement

: 150 000 EUR

Préavis

: 2 jours ouvrés TARGET/PARIS

Taux d'intérêt annuel

: index €STR assorti d'une marge de +0.76%

Date de constatation

: index publié le jour ouvré TARGET suivant chaque jour de la période d'intérêts

Base de calcul des intérêts

: nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours

Périodicité de paiement des intérêts

: mensuelle

Commission de non-utilisation

Pourcentage : 10%

Mise en place anticipée de la tranche à taux fixe : possible sur demande de l'emprunteur, sous réserve du respect des conditions indiquées dans les conditions générales des contrats de prêts de la Banque Postale.

#### AR PREFECTURE 024-252405329-20201124-0620L-DE Tranche obligatoire à taux fixe du 30/04/2020 au 01/05/2035 Regu le 27/11/2020 La tranche est mise en place automatiquement au plus tard le 30/04/2021. Périodicité : mensuelle Mode d'amortissement : constant Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0.40% Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours Remboursement anticipé : possible à la date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle Préavis : 50 jours calendaires Commission Commission d'engagement : 0.10 % du montant du contrat de prêt, exigible et payable le jour de la mise en place de la tranche obligatoire LOT 2 Au regard des différentes propositions, il est proposé de retenir l'offre présentée par la Caisse d'Epargne dont les caractéristiques sont les suivantes : Caractéristiques financières Objet : financement équipements, bornes de collecte Montant : 4 000 000 € Durée : 19 ans Taux : 0.53% Périodicité des échéances : mensuelle Montant de la première échéance : 19 310,53 € Total des frais financiers : 202 283,33 € Base de calcul des intérêts : 30/360 Différé d'amortissement : néant Mode d'amortissement : amortissement constant et échéances dégressives Date de PDA : dès le versement des fonds Frais de dossier : 2 500 € Commission d'engagement : néant Remboursement anticipé du capital (total ou partiel) : possible à chaque échéance, moyennant un préavis contractuel et le paiement d'une indemnité actuarielle (non plafonnée) Versement des fonds : immédiat, à la signature du contrat L'exposé des faits entendu, Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant : 49 POUR CONTRE ABSTENTION

- APPROUVE les caractéristiques des offres de financement et les conditions générales attachées proposées par la Banque Postale et la Caisse d'Epargne ;
- AUTORISE le Président à contracter auprès de la Banque Postale le contrat d'emprunt pour le lot 1 représentant

un montant de 4 000 000 euros;

- Autorise le Président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative aux contrats de prêts décrits ci-dessus avec la Banque Postale et la Caisse d'Epargne ;
- Habilite le Président à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans les contrats de prêts et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Publié le .....

Pour copie conforme: Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

#### Délibération N°07-20L

<u>OBJET</u>: N°07-20L - MARCHÉ N°2020-021-AO pour la fourniture de broyeurs mobiles : attribution

Séance du 24 novembre 2020

Date d'envoi de la convocation :	13/11/2020	
Secrétaire de séance :	Jérôme PEYAT	

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 26
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : <b>néant</b>
Nombre de votants : 26	Nombre de voix : 49 COMPETENCES : OBLIGATOIRE

		Nombre de voix par COMPETENCES			
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
	Pascal PROTANO.  Claudine-FAURE	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX  Jean-Jacques-RATIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE Franck MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voix
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC Vincent-BELLOTEAU	2 voix		2 voix	<del>2 voix</del>
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix		<del>2 voix</del>	<del>2 voix</del>
	Hélène REYS François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix
CC Isla Varn Salambra on Báriana	François ROUSSEL  Dominique MAZIERE	1 voix		1 voix	
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI Régis-BATAILLER	1 voix		1 voix	

-252405329-20201124-0720L-DE u le 27/11/2020	Jérôme PEYRAT Gé KU STERS	2 voix		National Control of the Control of t	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE  Hervé CARVES	2 voix			
	Gérard TEILLAC  Dominique HERMENAULT	2 voix		ALL PROPERTY OF THE PROPERTY O	
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET  Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 vo
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix	,		
	Claude MARTINOT  André BALLIGAND	2 voix			
	Philippe ROUSSEAU  Alain POUQUET	2 voix			
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL Sylvette FORT	<del>2 voix</del>			
	Michel DOBBELS  Jimmy MORAND	2 voix	TOTAL DESIGNATION OF THE PARTY		,
	Dominique MORTEMOUSQUE  David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Serge ORHAND  Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Bernard TRIFFE  Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Jean Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON  Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Bergerac	Frédéric GAUTHIER Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	<del>2 vo</del>
	Jean-Louis DESSALLES  Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Hervé COUSTILLAS  Jean-Marie-BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE  Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Lionel VERGNAUD  Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
<del></del>	Thierry BOIDE  Marie-Pierre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT  Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Ribérac	Jean-Marcel BEAU  Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo

### 020BJE1 :5N207-2011-1VIARCHE N°2020-021 AO pour la fourniture de broyeurs mobiles : attribution

Monsieur le Président expose :

Un marché pour la fourniture de broyeurs mobiles. Le S.M.D.3 agit comme centrale d'achat au sens que ce pouvoir adjudicateur acquiert des fournitures ou services pour d'autres pouvoirs adjudicateurs, entreprises publiques ou entités adjudicatrices, en particulier les adhérents à la centrale d'achat (Agglomération, syndicat, communautés de communes).

Les broyeurs mobiles de végétaux seront à moteur gasoil sur remorque de poids inférieurs ou égale à 750 kg (remorque incluse) permettant son déplacement avec un VL et permis B.

En application de l'article L. 2113-2 du code de la commande publique, S.M.D.3 agit comme centrale d'achat.

Le contrat est conclu sous forme d'un accord-cadre exécuté au moyen de bons de commande sans minimum ni maximum pour une durée de douze mois ; reconductible trois fois douze mois.

Le marché a été passé selon une procédure d'appel d'offres ouverte (accord cadre à bons de commande sans minimum ni maximum). Un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a donc été adressé :

- au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP);
- au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE);
- et publié sur le site de dématérialisation du SMD3.

Onze entreprises ont téléchargé le dossier de consultation.

Le 14 septembre 2020 à 12H, date et heure limites de remise des offres, les entreprises suivantes avaient déposé une proposition:

SOCIETE	Kirl	
MG ENTREPRISES 72190 COULAINES		
SAVIMAT 24290 MONTIGNAC		
DARFEUILLE MOTOCULTURE 24430 MARSAC-SUR-L'ISLE		
ESPACE TARDY 17770 SAINT-HILAIRE		
JAN'AGRI 24600 RIBERAC		

Les services du SMD3 ont procédé à l'analyse des candidatures et offres ; travail préparatoire à la Commission d'Appel d'Offres, conformément aux critères énoncés au règlement de la consultation.

Sur base de la sélection des candidatures, des offres et de la comparaison de celles-ci et après avis des membres de la commission d'appel d'offres, il est suggéré d'attribuer le marché à la société DARFEUILLE MOTOCULTURE pour un montant prévisionnel de 490.737,46€TTC (base DQE non contractuel).

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

4 POUR	CONTRE	O ABSTENTION

**AUTORISE** 

le Président ou son représentant à signer le marché n°2020-021-pour la fourniture de broyeurs mobiles selon les conditions précitées.

L'autorité	territoriale	certifie	sous	sa
responsabi	lité le caractè	re exécut	oire de	cet
acte.				
Publié le				

Pour copie conforme: Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures Le Président,

Pascal PROTANO

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

#### Délibération N°01-20M

OBJET: N°01-20M - Adoption du compte-rendu de la réunion syndicale du 24 novembre 2020

Séance du 15 décembre 2020

Date d'envoi de la convocation	30 11/2020	
Secrétaire de séance	Thierry BOIDÉ	

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 28
Nombre de pouvoirs : <b>3</b>	Nom des pouvoirs :  Mme ROUX donne pouvoir à Mr CIPIERRE  Mr PEYRAT donne pouvoir à Mr TEILLAC  Mme MOLLETON donne pouvoir à Mr TRIFFE
Nombre de votants : <b>31</b>	Nombre de voix : 59 - COMPETENCES : OBLIGATOIRE

			Nombre de voix par COMPETENCES			
NOM DE LA COLLECTIVITE	<b>Délégués titulaires</b> Délégués suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale	
	Pascal PROTANO Claudine FAURE	2 voix		2 voix	2 voix	
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix	
	Evelyne ROUX (pouvoir)  Jean-Jacques RATIER	2 voix		2 voix	2 voix	
	Pierre JAUBERTIE Franck MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voix	
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix	•	2 voix	2 voix	
	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix	
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix	
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix		2 voix	2 voix	
	Hélène REYS François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix	

-252405329-20201215-0120M-DE	François ROUSSEL	1 voix		1 voix	
cu le 17/12/2020	Domi vique MAZIERE	T 4017		1 4017	7 1
Ge isle Vern Salembre en l'engord	Marc MELOTTI  Régis BATAILLER	1 voix		1 voix	
	Jérôme PEYRAT (pouvoir)  Gé KUSTERS	2 voix	The second secon	and discount to the	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE Hervé CARVES	<del>2 voix</del>	T S T T T T T T T T T T T T T T T T T T		
	Gérard TEILLAC  Dominique HERMENAULT	2 voix		/	
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET  Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 vo
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix			
	Claude MARTINOT  André BALLIGAND	2 voix			
	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix			
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL Sylvette FORT	2 voix			
	Michel DOBBELS  Jimmy MORAND	2 voix			
	Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Serge ORHAND  Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Bernard TRIFFE  Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON (pouvoir)  Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Bergerac	Frédéric GAUTHIER  Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Jean-Louis DESSALLES  Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Hervé COUSTILLAS  Jean-Marie BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	.2 vo
	Michel DONNETTE .  Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD  Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Thierry BOIDE  Marie-Pierre-BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT  Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Ribérac	Jean-Marcel BEAU Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Nombre total de voix	59			

### <u> <sup>02</sup>ዕዜን៩ተ 501920 የም</u>12 Å ቫሪካት የሆከ compte-rendu de la réunion syndicale du 24 novembre 2020

#### Le Président expose :

Le Comité Syndical du SMD3, convoqué par Monsieur Pascal PROTANO, Président du SMD3, s'est réuni le 24 novembre 2020 à 15h30. L'ordre du jour a été adressé au préalable à tous les délégués titulaires.

M PEYRAT a été désigné secrétaire de séance.

#### INTRODUCTION:

Monsieur le Président ouvre la séance après avoir excusé les délégués absents.

#### PRESENTATIONS:

#### 1. Retours de la Commission collecte pour les personnes en perte d'autonomie

#### Rapporteur Mr MELLOTI

La commission s'est réunie le 19 octobre dernier pour définir ensemble le périmètre de ses missions et les étapes d'avancement de ce dossier complexe et dont les réponses sont attendues.

L'objectif est d'apporter une solution de gestion des déchets qui couvre l'ensemble du département tout en étant adapté aux caractéristiques de chaque territoire. Des solutions existent et certaines sont déjà mises en place. Mr CIPIERRE nous fait part de la mise place, depuis début novembre dans sa commune, d'une collecte réalisée par une association d'insertion. 20 personnes ont été identifiées et sont venues se faire recenser pour un problème d'apport des déchets aux conteneurs. Mme ROUX a aussi déployé ce dispositif avec son personnel communal.

Des échanges avec les différents acteurs du territoire concernés (les fédérations d'aides à domicile, l'Union des Maires, le Conseil Départemental, les associations et le SMD3) vont avoir lieu afin d'envisager l'intervention de chacun dans ce nouveau dispositif et d'en définir les modalités.

Il restera à solutionner le financement de ce service.

Mr MORTEMOUSQUE précise que des réponses doivent être rapidement trouvées car ce sujet est un élément bloquant sur certaines communes pour le déploiement du nouveau mode de collecte.

Le dossier de présentation des travaux de commission est joint à ce compte rendu.

Mme FORGENEUF se propose de rejoindre la commission.

Un point sur les avancés de la commission sera fait à l'issu de chaque comité.

Mr PROTANO souligne le travail brûlant et colossal réalisé par Mr MELOTTI et la Commission.

#### Constitution de la Commission tourisme

Au vu de l'attrait touristique du département de la Dordogne, la gestion des déchets couplé à la mise en œuvre de la redevance incitative demande une attention particulière aussi bien sur le plan technique que sur la communication.

Des travaux ont débuté depuis la fin 2018 et se poursuivent avec le Syndicat de L'hôtellerie de Plein de Air 24 (1er hébergeur du département avec ses 180 campings et 18 000 emplacements), avec l'Union des Métiers de l'Industrie et de l'hôtellerie en partenariat avec le service tourisme du département. Des solutions ont été trouvées pour la facturation des déchets des gîtes et chambres d'hôtes.

Les points délicats portent sur la gestion des camping-caristes et des vacanciers journaliers. Ces deux publics sont très difficilement « captables ». Lors du prochain Comité (15 décembre 2020) des solutions seront présentées pour apporter des réponses techniques.

Mr PEYRAT constate une évolution du tourisme et des attentes des visiteurs qui souhaitent un tourisme durable et familiale tourné vers un retour aux sources et aux circuits courts.

En complément des acteurs du tourisme précédemment cités, il précise qu'il faut être vigilant avec les professionnels cachés (gîtes, chambres d'hôtes) qui génèrent eux aussi des déchets. Il faut également tenir compte d'une catégorie comme les amicales laïques, les festivals, les marchés nocturnes et autres qui sont des générateurs de déchets ponctuels. L'idée est de travailler en collaboration avec le Comité Départemental du Tourisme et les Offices pour valider les axes forts et fixer un calendrier de travail pour la saison 2021.

La commission sera constituée de Mr PEYRAT, Mme FORGENEUF, Mme ROUX, Mr TEILLAC, et M MELLOTI. Il sera proposé à Mr MARTINOT et Mr DUBOS de rejoindre la commission. Tout autre délégué pourra également participer.

#### Présentation de l'appel à projet ADEME TRIBIO 3.

La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte fixe comme objectif la généralisation du tri à la source des biodéchets avec un rôle des collectivités en charge des déchets qui doivent proposer des solutions techniques aux producteurs de déchets. Le Paquet Economie Circulaire de l'Union Européenne exige que cet objectif soit atteint au plus tard le 31 décembre 2023. L'appel à projets NA TRIBIO vise à soutenir des

026p@fations ambineuses at specification du tri à la source des biodéchets en Nouvelle-Aquitaine, premier levier de réduction des déchets. Pour Resapper, en 2017, chaque périgourdin jetait 80 kg de déchets composables dans ses 234 kg ordures ménagères. En 2019, chaque périgourdin a ses 234 kg ordures ménagères. En 2019, chaque périgourdin a ses 234 kg ordures ménagères. En 2019, chaque périgourdin a ses 234 kg ordures ménagères. En 2019, chaque périgourdin a ses 234 kg ordures ménagères. En 2019, chaque périgourdin a ses 234 kg ordures ménagères. En 2019, chaque périgourdin a ses 234 kg ordures ménagères. En 2019, chaque périgourdin a ses 234 kg ordures ménagères. En 2019, chaque périgourdin a ses 234 kg ordures ménagères. En 2019, chaque périgourdin a ses 234 kg ordures ménagères. En 2019, chaque périgourdin a ses 234 kg ordures ménagères. En 2019, chaque périgourdin a ses 234 kg ordures ménagères.

Des actions ont été entreprises par le SMD3 et ses adhérents comme l'équipement en composteur individuel pour près de 35 000 foyers, la mise en place de 364 composteurs collectifs en bourgs, résidences, EHAPD, prisons et collèges, et la distribution de poules (stoppée par la grippe aviaire). Les animateurs locaux sont également formés à la mise en œuvre et au déploiement des projets de compostage.

Avec la mise en œuvre de la Redevance Incitative, les communes et particuliers sollicitent plus fortement les services pour déployer des solutions de détournement et valorisation des biodéchets.

A ce jour, l'attente réglementaire est la mise en place d' un service de gestion des biodéchets aux usagers en fonction de leur lieu d'habitation (fermentescibles : préparations et restes de repas ; déchets de jardin). Le compostage (individuel, collectif ou en tas) sera adapté aux zones rurales et pavillonnaires et pourra être couplé à un broyeur. Pour les zones d'habitat plus denses, il s'agira de mettre en place une collecte en porte à porte ou en apport volontaire.

Le plan d'action pour les 3 années à venir (durée de l'accompagnement financier) est de :

- installer 300 composteurs collectifs et 390 composteurs autonomes (dans des structures) → aide à 55%,
- acquérir des broyeurs → aide à 30%,
- mettre en place une collecte sur la ville de Périgueux (aide de 10€ par habitant),
- maintenir la vente aux particuliers de composteurs individuels (environ 2 000 par an).

Le dossier de candidature à l'appel à projet sera déposé le lundi 7 décembre prochain sur la plateforme de partage Région Nouvelle Aquitaine/ADEME.

#### **DELIBERATIONS:**

#### Vie du SMD3

N°01-20L : Adoption du compte-rendu de la séance syndicale du 20 octobre 2020 Cette délibération vise à adopter le compte-rendu du comité du 20 octobre 2020.

Une modification sera apportée sur les propos de Mr MORTEMOUSQUE « les usagers qui ne peuvent se déplacer » à la place de « les usagers qui ne veulent se déplacer ».

Sous réserve des modifications susvisées, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

N°02-20L: Transfert de compétence de la gestion des déchets du Grand Périgueux

#### Rapporteur Mr PROTANO

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) prévoit la constitution d'un syndicat départemental de collecte et de traitement des déchets pour l'ensemble de la Dordogne. Par ailleurs, le SMD3 et ses adhérents ont prévu la mise en œuvre de la redevance incitative en trois phases, de 2022 à 2024, ces mises en service successives étant précédées d'une année pédagogique. Si la première phase ne concernait que des collectivités ayant déjà transféré la collecte au SMD3, la deuxième concerne des syndicats ou des collectivités exerçant elles-mêmes la compétence collecte. C'est le cas notamment de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux. Or, vu les nécessités de mutualiser les moyens pour réaliser les enquêtes, élaborer les factures et assurer la gestion du service client, le SMD3 et l'Agglomération du Grand Périgueux sont parvenus à la conclusion que le transfert de la compétence déchets du Grand Périgueux au SMD3 au 1er janvier 2021 était de nature à dégager des synergies intéressantes en termes de service rendu à la population et de maîtrise des coûts.

Depuis le 1er janvier 2019, les élus du Grand Périgueux avaient déjà transféré au SMD3 au la gestion des déchèteries et la communication locale.

Fort de la réussite de ce premier transfert, le Grand Périgueux a entamé des discussions avec le SMD3 pour engager le transfert de la collecte.

Le service de collecte du Grand Périgueux regroupe 57 agents et est organisé à partir des locaux techniques situés à la Rampinsolle, également transférés. Ces locaux sont d'ailleurs équipés en garage technique, ce qui amènera le SMD3 à rationnaliser l'organisation de la maintenance de ses équipements et notamment de sa flotte de véhicules.

Le déploiement des points d'apport volontaire est quasiment terminé sur le Grand Périgueux, à l'exception de Périgueux dont seul le centre histoire est achevé, une partie de Trélissac et le bas-Chamiers.

Il appartiendra donc au SMD3 de terminer ce déploiement et d'équiper les bornes de contrôles d'accès (les bornes installées sont prédisposées) pour permettre le démarrage de la Redevance Incitative.

Sur le plan financier, les charges transférées sont équilibrées par le transfert du produit de la TEOM qui représente 11 132 236 € en 2020. Le transfert prévoit également celui de la dette affectée au service public des déchets à hauteur de 14 386 302 € de capital restant dû au 09 septembre 2020.

Le projet sera mis à l'ordre du jour au comité technique du Grand Périgueux dans les jours qui viennent et fera l'objet d'une délibération du conseil communautaire du Grand Périgueux, le 17 décembre 2020.

026005वर्ष स्वरूप विश्व केंद्रविडिंग केंद्रविडिंग केंद्रियों कि कि प्रतिक्रित के la reprise du patrimoine du Grand Périgueux relatif à la compétence transférée, au transfert Rede tous les marches de transfert des agents et à la réalisation de toutes les procédures budgétaires et comptables et al seminant de toutes les démarches indispensables, dans le cadre du transfert

de la compétence gestion des déchets du Grand Périgueux au SMD3,

#### Le président propose :

- la reprise du patrimoine lié à la gestion des déchets du Grand Périgueux ;
- le transfert au SMD3 de tous les marchés et contrats en cours du Grand Périgueux afférents au service public des déchets ;
- le transfert de la dette affectée pour un montant de 14 386 302€;
- la réalisation de toutes les procédures budgétaires et comptables et plus généralement de toutes les démarches indispensables pour le transfert des compétences susvisées.
- la création de 57 postes.

Les crédits nécessaires à toutes les démarches susvisées seront inscrits au budget syndical 2021 aux chapitres prévus à cet effet.

L'agglomération du Grand Périgueux va transférer l'intégralité de ses compétences gestion des déchets au SMD3 au 01/01/2021. Dans ce cadre, il convient de mettre en place une instance de concertation avec le SMD3 qui sera composé d'un délégué par commune membre du Grand Périgueux (43 communes) :

- Agonac (24002)
- Annesse-et-Beaulieu (24010)
- Antonne-et-Trigonant (24011)
- Bassillac et Auberoche (24026)
- Boulazac Isle Manoire (24053)
- Bourrou (24061)
- Chalagnac (24094)
- Champcevinel (24098)
- Chancelade (24102)
- La Chapelle-Gonaguet (24108)
- Château-l'Évêque (24115)
- Cornille (24135)
- Coulounieix-Chamiers (24138)
- Coursac (24139)
- Creyssensac-et-Pissot (24146)
- La Douze (24156)
- Église-Neuve-de-Vergt (24160)
- Escoire (24162)
- Fouleix (24190)
- Grun-Bordas (24208)
- Lacropte (24220)

- Manzac-sur-Vern (24251)
- Marsac-sur-l'Isle (24256)
- Mensignac (24266)
- Sanilhac (24312)
- Paunat (24318)
- Périgueux (24322)
- Razac-sur-l'Isle (24350)
- Val de Louyre et Caudeau (24362)
- Saint-Amand-de-Vergt (24365)
- Saint-Crépin-d'Auberoche (24390)
- Saint-Geyrac (24421)
- Saint-Maime-de-Péreyrol (24459)
- Saint-Michel-de-Villadeix (24468)
- Saint-Paul-de-Serre (24480)
- Saint-Pierre-de-Chignac (24484)
- Salon (24518)
- Sarliac-sur-l'Isle (24521)
- Savignac-les-Églises (24527)
- Sorges et Ligueux en Périgord (24540)
- Trélissac (24557)
- Vergt (24571)
- Veyrines-de-Vergt (24576)

Mr PROTANO précise que le Grand Périgueux correspond à ¼ de la population du département. Ce transfert porte sur :

- Volet RH => 57 agents qui sont motivés car peu de modification pour eux (lieu de travail et encadrement identiques), seul le temps de travail évolue pour répondre à la règlementation (1400 heures à 1607 heures annuel). Un Comité Technique sera tenu début décembre au Grand Périgueux.
- Volet Patrimoine => bâtiment de service comprenant un garage en bon état, situé à la Rampinsolle.
- Volet Technique=> la quasi-totalité des 43 communes du Grand Périgueux sont équipées de bornes d'apport volontaire, à l'exception de Périgueux et de certains quartiers des communes périphériques.

#### Délibération adoptée à l'unanimité

#### **Ressources Humaines**

N°03-20L: Ouverture des postes nécessaires pour la prolongation de certains agents contractuels de droit public (compte tenu du non-passage en SPIC au 01/01/2021)

#### Rapporteur MR PROTANO

Au cours des derniers mois, le SMD3 avait conclu des contrats à durée déterminée pour accroissement d'activité avec de nombreux agents contractuels, qui devaient être transformés en CDI de droit privé au 01/01/2021, lors du passage en SPIC (Service Public Industriel et Commercial).

La délibération prise par le Comité Syndical, le 22 septembre dernier, de repousser d'un an la mise en œuvre de la Redevance Incitative décale d'autant le passage en SPIC et la possibilité de formaliser des Contrats à Durée Indéterminée de droit privé avec ces agents.

Certains peuvent être prolongés sur les motifs actuels, jusqu'au 31/12/2021.

Pour d'autres, il faut envisager des ouvertures de postes au 01/01/2021.

024-252405329-20201215-0120M-DE

Recette délibération vise à autoriser le Président à ouvrir

9 postes de fonctionnaires, agents de catégorie C : 8 à temps complet et 1 à temps non complet :

Filière administrative : 1 poste d'adjoint administratif à temps complet ;

Filière technique: 7 postes d'adjoint technique à temps complet et 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (22H30)

• 15 postes en contrat de projet, à temps plein, ainsi répartis :

<u>Filière administrative</u>: 8 postes de catégorie C (au service Usagers, en lien avec le déploiement de la redevance incitative sur les différents territoires),

- 1 poste de catégorie B (au service Informatique, en lien avec l'alimentation et la structuration du Système Informatique de Gestion)
- 1 poste de catégorie A (au service Communication, en lien avec la structuration du projet de communication interne)

<u>Filière technique</u>: 5 postes de catégorie B (aux services Bureau d'études et Conception-Marketing en lien avec le déploiement des PAV sur les différents territoires).

Les crédits nécessaires à ces créations d'emplois ainsi que les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget syndical de 2021 aux chapitres prévus à cet effet. Il ne s'agit pas de charges nouvelles pour le syndicat.

Mr PROTANO précise qu'il n'y a pas de création de poste, il ne s'agit que de postes existants.

#### Délibération adoptée à l'unanimité

#### **Finances**

N°04-20L : Exonération des professionnels à la TEOM au titre de l'année 2021

#### Rapporteur Mr PROTANO

Il est proposé d'exonérer les locaux à usage professionnel de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), dans la mesure où ces locaux ne bénéficient pas du service public d'élimination des déchets.

Il est proposé d'exonérer de la TEOM au titre de l'année 2021 les entreprises suivantes :

Commune	Raison sociale	Adresse	Référence cadastrale	Nom de propriétaire
Sourzac	Société BEN		AD 627 - AD 734B	
Sourzac	Société JOUBERT	Rond point A - Les Pierres Longues - 24400 SOURZAC		(**
Mussidan	UDL	Rue Marcel Janet - Mussidan		
Montpon Ménestérol	Garage CLAVERIE	51, av Jean Moulin	AB N°109, 267, 278, 441, 548, 547	
Montpon Ménestérol	Garage Montpon Automobiles SAS	1 av Georges Pompidou BP4	AH N°356	
Montpon Ménestérol	SAS TECHNIFLOAT	ZAE de Véry	BM N°10, 11, 12, 18, 19, 22, 33, 34	
Montpon Ménestérol	SCI KIMO	ZAE de Véry	BM N°26 et 29	
Montpon Ménestérol	SAUERMANN	ZAE de Véry	BM n°24	
Montpon Ménestérol	INTERMARCHE	Av Georges Pompidou	E2 n*499, 791, 793, 790, 792, 503, 504, 788, 506, 789, 505, 507, 787, 162, 163, 667	
Ménesplet	ATELIER DU PERIGORD	Plaisance	B n°290	CLUZEAU Jérôme
Ménesplet	L'ATELIER DU CARTON LA NOUVELLE SOGEBE	Les Fontanelles	C n°359	
St Martial d'Artenset	AEL		ZE n°207	
Montpon Ménestérol	EXPERT SODIMONTEL	Brion Nord	BT n°33	
Allas-sur-Dordogne	M Peyrot Jérôme	La Plagne - 24 480 Allas-sur- Dordogne	B 0986 - bat A - Ent 01 - Niv 00 - Porte 010010	Parc de stationnemen
Lalinde	BRICORAMA	Le Port - BP 38 - 24150 LALINDE	AR 121	
LE BUGUE	UDL	Rue de la Borie planète haute - 24260 LE BUGUE		
LE BUGUE	SCI GUYMAR	Le Bourg - 24260 Audrix Bricomarché - Route du Buisson - 24260 LE BUGUE	AV 73 - 74 - 92 - 238 - 239 - 249 - 251 AX 228 - 230 - 457 - 460	
Castels et Bezenac	SCI Castillon Veyssière	Argentonesse - 24220 Castels et Bezenac	234 Argentonesse Sud	
Rouffignac	Camping la Nouvelle Croze	24580 Rouffignac	la nouvelle Croze 371 - 598	

Délibération adoptée à l'unanimité

02**%-05-20**05**୧୫ନେ ନାସ୍ତମ ନ୍ରଥିମ ନ୍ୟିକ୍ୟିଟ-ଜି**କି charge financiere des PAV pour les collectivités membres Regu le 17/12/2020

Dálibáration aloumás

N°06-20L: Souscription emprunt: 2ème campagne

Dans le cadre de la politique de recours à l'emprunt du SMD3, le Président a été amené à mettre en concurrence des établissements financiers pour la réalisation de contrats de prêt.

Après mise en concurrence de plusieurs établissements financiers, seules la Banque Postale et la Caisse d'Epargne ont adressé des offres de financement.

Au regard de ses besoins, le syndicat souhaite réaliser 2 lots d'emprunts pour financer les différents équipements nécessaires à la mise en œuvre de la redevance incitative pour un montant global de 8.000.000 d'euros.

Après négociation, le Président propose de retenir les offres suivantes :

#### LOT 1

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2020-11 y attachées proposées par la Banque Postale, il est proposé de retenir leur offre dont les caractéristiques sont les suivantes :

#### Ce prêt comporte :

- Une phase de mobilisation au cours de laquelle il est possible d'effectuer des versements au gré des besoins. En cas de remboursement pendant cette phase, ceux-ci reconstituent le droit à versement des fonds.
- Une tranche obligatoire à taux fixe

#### Caractéristiques financières

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 4 000 000 EUR

Durée du contrat de prêt : 14 ans et 5 mois (dont 4 mois de phase de mobilisation)

Objet du contrat de prêt : financer les investissements : PRET VERT équipements redevance incitative 14 ans

#### Phase de mobilisation revolving

Durée : 4 mois, soit du 17/12/2020 au 30/04/2020

Mise à disposition des fonds : au fur et à mesure des besoins avec versement automatique au terme de la phase de mobilisation

Montant minimum du versement : 150 000 EUR

Préavis : 2 jours ouvrés TARGET/PARIS

Remboursement : possible à tout moment, tout remboursement constitue le droit à versement

Montant minimum du remboursement : 150 000 EUR

Préavis : 2 jours ouvrés TARGET/PARIS

Taux d'intérêt annuel : index €STR assorti d'une marge de +0.76%

Date de constatation : index publié le jour ouvré TARGET suivant chaque jour de la période d'intérêts

Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours

Périodicité de paiement des intérêts : mensuelle

Commission de non-utilisation

Pourcentage : 10%

Mise en place anticipée de la tranche à taux fixe : possible sur demande de l'emprunteur, sous réserve du respect des conditions indiquées dans les conditions générales des contrats de prêts de la Banque Postale.

#### Tranche obligatoire à taux fixe du 30/04/2020 au 01/05/2035

La tranche est mise en place automatiquement au plus tard le 30/04/2021.

Périodicité : mensuelle Mode d'amortissement : constant

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0.40%

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Remboursement anticipé : possible à la date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Préavis : 50 jours calendaires

#### Commission

Commission d'engagement : 0.10 % du montant du contrat de prêt, exigible et payable le jour de la mise en place

de la tranche obligatoire

#### LOT 2

Au regard des différentes propositions, il est proposé de retenir l'offre présentée par la Caisse d'Epargne dont les caractéristiques sont les suivantes :

#### Caractéristiques financières

Objet : financement équipements, bornes de collecte

Montant : 4 000 000 €

AR PREFECTURE

026m252405329-20201215-0120M-DE : 19 ans
Rejauxle 17/12/2020 : 0.53%

Périodicité des échéances mensuelle

Montant de la première échéance : 19 310,53 €
Total des frais financiers : 202 283,33 €
Base de calcul des intérêts : 30/360
Différé d'amortissement : néant

Mode d'amortissement : amortissement constant et échéances dégressives

Date de PDA : dès le versement des fonds

Frais de dossier : 2 500 € Commission d'engagement : néant

Remboursement anticipé

du capital (total ou partiel) : possible à chaque échéance, moyennant un préavis contractuel et le paiement

d'une indemnité actuarielle (non plafonnée)

Versement des fonds : immédiat, à la signature du contrat

#### Délibération adoptée à l'unanimité

#### Marchés

#### N°07-20L: MARCHÉ N°2020-021-AO - ACQUISITION DE BROYEURS MOBILES: ATTRIBUTION

#### Rapporteur Mr TRIFFE

Le SMD3 agit comme centrale d'achat au sens que ce pouvoir adjudicateur acquiert des fournitures ou services pour d'autres pouvoirs adjudicateurs, entreprises publiques ou entités adjudicatrices, en particulier les adhérents à la centrale d'achat (Agglomération, syndicat, communautés de communes).

Les broyeurs mobiles de végétaux seront à moteur gasoil sur remorque de poids inférieur ou égale à 750 kg (remorque incluse) permettant son déplacement avec un VL et permis B.

En application de l'article L. 2113-2 du code de la commande publique, le SMD3 agit comme centrale d'achat.

Le contrat est conclu sous forme d'un accord-cadre exécuté au moyen de bons de commande sans minimum ni maximum pour une durée de douze mois ; reconductible trois fois douze mois.

Onze entreprises ont téléchargé le dossier de consultation dont cinq ont déposé une proposition.

	SOCIETE	
MG ENTREPRISES 72190 COULAINES		
SAVIMAT 24290 MONTIGNAC		
DARFEUILLE MOTOCULTURE 24430 MARSAC-SUR-L'ISLE		
ESPACE TARDY 17770 SAINT-HILAIRE		
JAN'AGRI 24600 RIBERAC		

Monsieur TRIFFE informe que la société DARFEUILLE basée à Marsac sur l'Isle, a été retenue pour des broyeurs de diamètre de 15 cm, remorquable avec un cout unitaire de 18 531€ HT.

#### Délibération adoptée à l'unanimité

#### **SUJETS DIVERS:**

Le calendrier 2021 des réunions syndicales sera joint au compte-rendu. Pour mémoire, les bureaux se tiendront dans la mesure du possible les 2èmes mardis de chaque mois et les Comités les derniers mardis.

Mme REYS demande s'il peut y avoir une action sur la collecte des mégots (en référence à l'opération réalisée par le SICTOM du Périgord Noir) dans le cadre d'un groupement d'achat.

Dans le cadre de la redevance incitative, Mme REYS se questionne sur la gestion des déchets des corbeilles des copropriétés et des halls de résidences et des établissements. Mr PROTANO informe qu'une rencontre est prévue avec la Directrice de Périgord Habitat. Sylvain MARTY précise que la redevance incitative s'adresse à tous les producteurs de déchets et que les bailleurs sociaux n'auront pas de badge « gratuit ».

Mme MOLLETON fait un retour sur les élections du personnel qui se sont déroulées le 19 novembre dernier. Le comité technique sera constitué de 2 titulaires (+ 2 suppléants) CFDT (avec 88 voix) et 1 suppléant (+1 suppléant) FO (avec 58 voix).

Il est demandé par l'assistance que les diaporamas soient transmis avec le compte-rendu.

AR PREFECTURE

02\$ro358665323ne3201215-01206-DE

Resu ls 1761676886cembre à 10 heures pour le bure lu

Le mardi 15 décembre à 17 heures pour le contité

Plus aucun sujet n'étant inscrit à l'ordre du jour, le comité syndical est clos le 24 novembre 2020 à 17h25.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

59 POUR	CONTRE	ABSTENTION

**ADOPTE** 

le compte-rendu de la réunion syndicale du 24 novembre 2020.

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Au registre sont les signatures
Le Président,

ascal PROTANO

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

#### Délibération N°02-20M

OBJET: N°02-20M - Autorisation permanente et générale des poursuites accordées au comptable public

Séance du 15 décembre 2020

Date d'envoi de la convocation	30 11/2020		
Secrétaire de séance	Thierry BOIDÉ		

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 28
Nombre de pouvoirs : 3	Nom des pouvoirs :  Mme ROUX donne pouvoir à Mr CIPIERRE  Mr PEYRAT donne pouvoir à Mr TEILLAC  Mme MOLLETON donne pouvoir à Mr TRIFFE
Nombre de votants : 31	Nombre de voix : 59 - COMPETENCES : OBLIGATOIRE

		Nombre de voix par COMPETENCES			
NOM DE LA COLLECTIVITE	<b>Délégués titulaires</b> Délégués suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
	Pascal PROTANO Claudine FAURE	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX (pouvoir)  Jean-Jacques RATIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE Franck MOISSAT	2 voix	*	2 voix	2 voix
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix	5	2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD Stéphane-DOBBELS	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix

-252405329-20201215-0220H-DE u le 17/12/2020	François ROUSSEL	1 voix		1 voix	,
CC Jolo Warm Calambra an Dérimond	Domii ique MAZIERE				
co isic verii saicinisi e cii i ciigora	Marc MELOTTI <i>Régis-BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
	Jérôme PEYRAT ( <b>pouvoir</b> ) <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE Hervé CARVES	<del>2 voix</del>			<u> </u>
	Gérard TEILLAC  Dominique HERMENAULT	2 voix			3.
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voi
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF  Vincent FARGEAS	2 voix			
Silvine 11.0.1vii de Nontroli	Claude MARTINOT  André BALLIGAND	2 voix			
	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix			
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL Sylvette FORT	2 voix		-	
	Michel DOBBELS  Jimmy MORAND	2 voix			
	Dominique MORTEMOUSQUE  David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Beives	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Pierre CAZES  Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON (pouvoir)  Grégori-GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Bergerac	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Louis DESSALLES Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Hervé COUSTILLAS Jean-Marie BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Michel DONNETTE  Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD  Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Thierry BOIDE  Marie Pierre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT  Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Ribérac	Jean-Marcel BEAU  Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Nombre total de voix	59			

### 2<mark>\*OBJE1</mark>050002020M15: Autorisation perma

0M-1. Autorisation permar ente et générale des poursuites accordées au comptable public

Monsieur le Président expose :

Vu le code général des Collectivités territoriales, et notamment l'article R 1617-24 et l'article L 1617-5,

Vu l'instruction codificatrice n°11-022 MO du 16 décembre 2011,

Monsieur Fabrice MAURIE, Payeur Départemental de la Dordogne depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, a sollicité le SMD3 afin de lui accorder l'autorisation générale et permanente de poursuites, prévue par le décret n°2011-2036 du 29 décembre 2011.

Cette autorisation a pour objectif de simplifier et d'améliorer le recouvrement des produits locaux en donnant l'autorisation au Trésorier d'effectuer les démarches de recouvrement sans demander l'autorisation de l'ordonnateur au cas par cas.

Cette autorisation permanente et générale de poursuites n'a pas pour conséquence de priver la collectivité de son pouvoir de surveillance en matière de poursuites mais contribue à les rendre plus rapides et plus efficaces.

Considérant qu'une telle mesure participe à l'efficacité de l'action en recouvrement du comptable public et contribue à l'amélioration du recouvrement des produits de la collectivité, le Président propose d'accorder l'autorisation générale et permanente de poursuites à Monsieur Fabrice MAURIE, Payeur Départemental de la Dordogne, pour engager des poursuites pour tous les titres de recettes, quelle que soit la nature des créances ou des poursuites.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

50 pour	CONTRE	CARCTELLON
59 POUR		O ABSTENTION

ACCORDE

l'autorisation générale et permanente de poursuites à Monsieur Fabrice MAURIE, Payeur Départemental de la Dordogne, pour engager des poursuites pour tous les titres de recettes, quelle que soit la nature des créances ou des poursuites.

**AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le .......

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures

Au registre sont les signatures Le Président,

Pour copie conforme:

Pascal PROTANO

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

#### Délibération N°03-20M

OBJET: N°03-20M – Mise en place d'une convention pour la location de la salle du conseil au siège du SMD3

Séance du 15 décembre 2020

Date d'envoi de la convocation	30 11/2020	
Secrétaire de séance	Thierry BOIDÉ	

Nombre de délégués en exercice : <b>34</b>	Nombre de délégués présents : 28
Nombre de pouvoirs : 3	Nom des pouvoirs :  Mme ROUX donne pouvoir à Mr CIPIERRE  Mr PEYRAT donne pouvoir à Mr TEILLAC  Mme MOLLETON donne pouvoir à Mr TRIFFE
Nombre de votants : 31	Nombre de voix : 59 - COMPETENCES : OBLIGATOIRE

		Nombre de voix par COMPETENCES			
NOM DE LA COLLECTIVITE	<b>Délégués titulaires</b> Délégués suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
	Pascal PROTANO Claudine FAURE	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX (pouvoir)  Jean-Jacques RATIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE Franck MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voix
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix	*	2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix	-	2 voix	2 voix

-252405329-20201215-0320M-DE u le 17/12/2020	François ROUSSEL	1 voix		1 voix	
CC Ida Varra Calambra en Báricand	Domii ique MAZIERE				
CO ISIC VEITI SUICINISIC CIT CITESIA	Marc MELOTTI  Régis BATAILLER	1 voix		1 voix	
	Jérôme PEYRAT ( <b>pouvoir</b> ) <i>Gé-KUSTERS</i>	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE Hervé CARVES	<del>2 voix</del>			
	Gérard TEILLAC  Dominique HERMENAULT	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voi
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix			***************************************
	Claude MARTINOT  André-BALLIGAND	2 voix			
	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix			
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Laurent-MONTEIL Sylvette-FORT	2 voix			
	Michel DOBBELS  Jimmy MORAND	2 voix			
	Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Serge ORHAND  Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Bernard TRIFFE Thierry-GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Pierre CAZES  Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON (pouvoir)  Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Bergerac	Frédéric GAUTHIER Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Louis DESSALLES  Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS Jean-Marie BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Michel DONNETTE  Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD  Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Thierry BOIDE  Marie-Pierre-BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT  Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Ribérac	Jean-Marcel BEAU Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi:

### 02<mark>0BiET</mark> 1502032 2000 15 Mise en place d'une convention pour la location de la salle du conseil au siège du

Le Président propose une location de la salle du conseil à des utilisateurs extérieurs qui en feraient la demande pour la tenue de réunions et de conférences.

L'utilisation prioritaire doit d'abord être envisagée pour les besoins des services du SMD3 ou les activités du syndicat.

Les modalités d'utilisation de cette salle et de ses équipements doivent être définies afin que les locations à ces usagers extérieurs au SMD3 se déroulent dans des conditions optimales.

Le Président propose d'appliquer les tarifs de location suivants :

Forfait adhérent SMD3	
Location demi-journée	100 €
Location journée (8h00 – 17h00)	150 €
Présence d'un agent pour assistance (système son/vidéo/visio)	100 €
Forfait hors adhérent SMD3	
Location demi-journée	200 €
Location journée (8h00 – 17h00)	300 €
Présence d'un agent pour assistance (système son/vidéo/visio)	100 €

Forfait nettoyage 80€ (uniquement en période de crise sanitaire).

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

59 POUR	CONTRE	( ABSTENTION	
		1	

**APPROUVE** le principe de la location de la salle du conseil

**ADOPTE** les tarifs exposés ci-dessus

ADOPTE le modèle de contrat de location de la salle du conseil joint en annexe de la présente délibération

AUTORISE le Président à signer toute convention pour la location de la salle du Conseil au SMD3.

Pour copie conforme : Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures Le Président,

Pascal PROTANO

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

#### Délibération N°04-20M

OBJET: N°04-20M - Ouverture de postes pour les agents de l'Agglomération du Grand Périgueux

Séance du 15 décembre 2020

Date d'envoi de la convocation	30 11/2020		
Secrétaire de séance	Thierry BOIDÉ		

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 28
Nombre de pouvoirs : <b>3</b>	Nom des pouvoirs :  Mme ROUX donne pouvoir à Mr CIPIERRE  Mr PEYRAT donne pouvoir à Mr TEILLAC  Mme MOLLETON donne pouvoir à Mr TRIFFE
Nombre de votants : <b>31</b>	Nombre de voix : 59 - COMPETENCES : OBLIGATOIRE

		Nombre de voix par COMPETENCES			
NOM DE LA COLLECTIVITE	<b>Délégués titulaires</b> Délégués suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
	Pascal PROTANO Claudine FAURE	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX (pouvoir)  Jean-Jacques RATIER	2 voix	<u> </u>	2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE Franck-MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voix
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix	•	2 voix	2 voix
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix	./	2 voix	2 voix
	Hélène REYS François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix

<del>-252405329-20201215-0420M-DE</del> a le 17/12/2020	François ROUSSEL	1 voix		1 voix	
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Dominique MAZIERE				
oo isic verii odiemisic en i engora	Marc MELOTTI	1 voix		1 voix	
	Régis BATAILLER				
	Jérôme PEYRAT (pouvoir)	2 voix	,		
	Gé KUSTERS  Marie-Pierre VALETTE	1 2 / !			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Hervé CARVES	2 voix			
	Gérard TEILLAC	2 voix			
	Dominique HERMENAULT	2 VOIX			
CC du Terrassonnais en Périgord	Dominique BOUSQUET	1 voix	1 voix	1 voix	1 voi
Noir Thenon Hautefort	Jean-Pierre COLIN				
	Marilyne FORGENEUF	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Vincent FARGEAS				
	Claude MARTINOT	2 voix			
	André-BALLIGAND				
	Philippe ROUSSEAU	<del>2 voix</del>			
	Alain POUQUET				
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL	2 voix			
	Sylvette FORT Michel DOBBELS	2 voix			
	Jimmy MORAND	2 VOIX			
	Dominique MORTEMOUSQUE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	David FAUGERES	2 VOIX	2 VOIX	2 VOIX	2 001
Assemblée Sectorielle Secteur IV	Jean-Paul DUBOS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Belvès	Claude THUILLIER				
	Serge ORHAND	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Claude BRONDEL		17		
	Bernard TRIFFE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Thierry GROSSOLEIL				
	Jean-Pierre CAZES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Rainer HENKEL  Marjorie MOLLETON (pouvoir)	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur V	Grégori GOOSSENS	2 VOIX	2 VUIX	Z VOIX	2 001
Bergerac	Frédéric GAUTHIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Béatrice FEYTOUT				
	Jean-Louis DESSALLES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Christian BORDENAVE				
	Hervé COUSTILLAS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Marie BRUNAT				
	Michel DONNETTE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VI	Marcel LESBEGUERIES	2:	2	1	2
	Lionel VERGNAUD  Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Montpon	Thierry BOIDE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Marie-Pierre BROUX	2 VOIX	2 VOIX	2 VOIX	2 001
	Johann DESPORT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Daniel LAVAUD				
Ribérac	Jean-Marcel BEAU	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Max MAREUIL				

### 0 OBJET 050 042 2000 - Ouverture de postes pour les agents de l'Agglomération du Grand Périgueux

Le Président expose :

En complément de la délibération N°02-20 L encadrant le transfert de la compétence Déchets du Grand Périgueux au SMD3 au 01/01/2021, il convient d'ouvrir les postes de fonctionnaires faisant l'objet du transfert.

Cette délibération vise à autoriser le Président à ouvrir :

- En filière technique, 55 postes de catégorie C (54 à temps complet et 1 à temps non complet) et 1 poste de catégorie B
- En filière administrative : 1 poste de catégorie C.

Les crédits nécessaires à cette création d'emploi ainsi que les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget de 2021 aux chapitres prévus à cet effet.

Afin d'intégrer cette modification, le tableau du personnel sur emplois permanents du SMD3 sera modifié comme suit au 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

Grade .	Catégorie	Postes ouverts	Durée hebdomadaire
EMPLOI FONCTIONNEL	M (0.001) 200-200-200-200-200-200-200-200-200-200	1	A CONTRACTOR OF THE PROPERTY O
Directeur général des services des communes de 40000 à 80000 hab	A	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		30	
Attaché hors classe	A	1	35H
Attaché principal	A	1	35H
Attaché	A	2	35H
Rédacteur pcpal 1e classe	В	4	35H
Rédacteur pepal 2 <sup>e</sup> classe	В	2	35H
Rédacteur	В	1	35H
Adjoint administratif prpal 1° cl.	C	6	35H
Adjoint administratif prpal 2° cl.	C	3	35H
Adjoint administratif	C	10	35H
FILIERE TECHNIQUE		259	
Ingénieur en chef de classe exc	A	1	35H
Ingénieur principal	A	5	35H
Ingénieur territorial	A	1	35 H
Technicien principal 1e classe	В	4	35H
Technicien principal 2e classe	В	5	35H
Technicien	В	6	35H
Agent de maîtrise principal	C	14	35H
Agent de maîtrise	C	15	35H
Adjoint technique pcpal 1e classe	С	76	35H
Adjoint technique pcpal 2e classe	C	43	35H
Adjoint technique	C	78	35H
		2	30H
		1	27H30
		2	25H
		(1	22H30
		1	19.5H
		1	18H
		1	17H30
		1	12H
		1	16H

AR PREFECTURE			
The Period And And And And And And And And And An	В	5 2	35H
Animateur	В	1	35H
Adjoint d'animation FILIERE CULTURELLE	C	1	35H
Adjoint du patrimoine Ppal 1e cl	С	1	35H
AGENTS TITULAIRES		296	

FILIERE TECHNIQUE		29	
Contractuel – ingénieur	A	1	35H
Contractuel – technicien	В	1	35H
Contractuel – agent de maîtrise	C	1	35H
Contractuel - adjt tech ppal 2 <sup>e</sup> cl	C	4	35H
Contractuel – adjoint technique	C	18	35H
Contractuels contrats de projet	В	4	35H
FILIERE ADMINISTRATIVE		15	
Contractuel – attaché	A	5	35H
Contractuel – adjt adm ppal 2 <sup>e</sup> cl.	C	1	24H
Contractuels- contrats de projets	В	1	35H
Contractuels- contrats de projets	C	8	35H
AGENTS CONTRACTUELS		44	
TOTAL AGENTS		340	

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

59 POUR	O CONTRE	( ABSTENTION
	[7] [1] [2] [3] [4] [4] [4] [4] [4] [4] [4] [4] [4] [4	

- AUTORISE le Président à ouvrir les postes des agents provenant du Grand Périgueux suite au transfert de la compétence collecte, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- ADOPTE la modification du tableau du personnel sur emplois permanents du SMD3 au 1er janvier 2021.

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Au registre sont les signatures
Le Président,

Pascal PROTANO

4

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

#### Délibération N°05-20M

OBJET : N°05-20M - Convention pour la prise en charge financière des PAV pour les collectivités membres

Séance du 15 décembre 2020

Date d'envoi de la convocation	30 11/2020	
Secrétaire de séance	Thierry BOIDÉ	

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 28
Nombre de pouvoirs : 3	Nom des pouvoirs :  Mme ROUX donne pouvoir à Mr CIPIERRE  Mr PEYRAT donne pouvoir à Mr TEILLAC  Mme MOLLETON donne pouvoir à Mr TRIFFE
Nombre de votants : 31	Nombre de voix : 59 - COMPETENCES : OBLIGATOIRE

		Nombre de voix par COMPETENCES			
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
	Pascal PROTANO  Claudine FAURE	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX (pouvoir)  Jean-Jacques RATIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE Franck MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voix
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix	,	2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS François CAREME	2 voix	• •	2 voix	2 voix

-252405329-20201215-0520M-DE 4 le 17/12/2020	François ROUSSEL	1 voix		1 voix	
CC Icla Vara Salambra on Dárigard	Domi ique MAZIERE			<u> </u>	
0	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
	Jérôme PEYRAT ( <b>pouvoir</b> ) <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix	,	,	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE Hervé-CARVES	2 voix	*	-	
	Gérard TEILLAC  Dominique HERMENAULT	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix			
	Claude MARTINOT  André-BALLIGAND	2 voix			
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix			
	Laurent MONTEIL Sylvette FORT	2 voix			,
	Michel DOBBELS  Jimmy MORAND	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE  David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS  Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Serves	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernard TRIFFE Thierry-GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES Rainer-HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON (pouvoir)  Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Bergerac	Frédéric GAUTHIER  Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS Jean-Marie BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Michel DONNETTE  Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD  Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE  Marie Pierre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT  Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Ribérac	Jean-Marcel BEAU  Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Nombre total de voix	59			

OBJET : N 05-2017 - Convention pour la plise en charge financière des PAV pour les collectivités membres

Monsieur le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » du Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne,

Vu la délibération N°05-18B du 27 février 2018 autorisant la signature de conventions de mise à disposition de terrains pour l'implantation de bornes enterrées ou semi-enterrées destinées à la collecte,

Vu la délibération de principe N°04-18G du 24 juillet 2018 relative à la mise en œuvre d'une Tarification Incitative pour les collectivités lui ayant transféré la compétence collecte,

Considérant que, dans le cadre de la mise en œuvre de la Redevance Incitative selon le calendrier prédéfini, le SMD3, en accord avec les collectivités territoriales membres, installe des bornes de collecte aériennes sur les points d'apport volontaire,

Considérant que certaines communes souhaitent poser des conteneurs enterrés ou semi-enterrés et/ou embellir par des aménagements paysagers les points d'apport volontaire (hors obligation ABF),

Considérant que les coûts de génie civil et de fournitures de conteneurs enterrés et semi-enterrés sont supérieurs aux aériens,

Entendu que pour les communes qui peuvent poser des bornes aériennes à la charge de la collectivité, mais qui veulent poser des containers enterrés ou semi-enterrés et/ou faire des aménagements paysagers,

le Président propose de signer une convention avec ces communes pour définir les modalités financières de prise en charge des dépenses et par le SMD3 et par la commune, au regard du retour d'expérience de la phase 1.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

CONTRE 55 POUR ABSTENTION

- APPROUVE le principe de prise en charge par les communes des coûts supplémentaires liés à la pose de conteneurs enterrés ou semi-enterrés;
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer les conventions avec les communes pour l'installation de PAV enterrés ou semi-enterrés.

L'autorité territoriale certifie sous responsabilité le caractère exécutoire de cet . acte.

Publié le ... 17/12/2020

Pour copie conforme: Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

#### Délibération N°06-20M

OBJET: N°06-20M - Débat d'orientations budgétaires 2021

Séance du 15 décembre 2020

Date d'envoi de la convocation	30 11/2020	( )	
Secrétaire de séance	Thierry BOIDÉ		

Nombre de délégués en exercice : <b>34</b>	Nombre de délégués présents : 28	
Nombre de pouvoirs : 3	Nom des pouvoirs :  Mme ROUX donne pouvoir à Mr CIPIERRE  Mr PEYRAT donne pouvoir à Mr TEILLAC  Mme MOLLETON donne pouvoir à Mr TRIFFE	
Nombre de votants : 31	Nombre de voix : 59 - COMPETENCES : OBLIGATOIRE	

		5	Nombre o	le voix pa	ir
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
	Pascal PROTANO Claudine FAURE	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix	,	2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX (pouvoir)  Jean-Jacques RATIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE Franck MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voix
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD Stéphane-DOBBELS	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS  François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix

4-252405329-20201215-0620M2-DE gu le 17/12/2020	François ROUSSEL	1 voix		1 voix	
CC Iala Vara Calambra on Périsand	<del>Dom</del> ir ique MAZIERE				
	Marc MELOTTI  Régis BATAILLER	1 voix		1 voix	
	Jérôme PEYRAT (pouvoir)  Gé KUSTERS	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE  Hervé-CARVES	<del>2 voix</del>		,	
	Gérard TEILLAC  Dominique HERMENAULT	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 vo
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix			
	Claude MARTINOT  André BALLIGAND	2 voix			
	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix	1		
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL Sylvette FORT	2 voix	-		
	Michel DOBBELS  Jimmy MORAND	2 voix			
	Dominique MORTEMOUSQUE  David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Series .	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Jean-Pierre CAZES  Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON (pouvoir)  Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Bergerac	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Jean-Louis DESSALLES Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Hervé COUSTILLAS  Jean-Marie BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Michel DONNETTE  Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD  Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Thierry BOIDE  Marie-Pierre-BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT  Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Ribérac	Jean-Marcel BEAU  Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo

Monsieur le Président expose :

Un débat sur les orientations budgétaires doit avoir lieu dans les deux mois précédents le vote du budget primitif.

La loi NOTRe du 7 août 2015 en a modifié les modalités de présentation.

Ainsi, un rapport d'orientations budgétaires, élaboré sous forme d'annexe à la délibération, revêt la forme d'un document qui rappelle la ligne de conduite et les objectifs de la structure.

L'exposé des faits entendu,

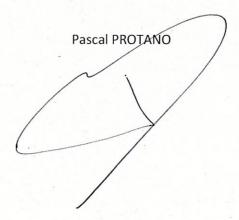
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

59 POUR	CONTRE	ABSTENTION

- PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2021, conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales;
- APPROUVE le rapport d'orientations budgétaires 2021 présenté.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Publié le

Pour copie conforme: Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures Le Président,



#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

#### Délibération N°07-20M

OBJET: N°07-20M - Tarification Unique 2020: modification de l'article A 5.7

Séance du 15 décembre 2020

Date d'envoi de la convocation	30 11/2020	
Secrétaire de séance	Thierry BOIDÉ	

Nombre de délégués en exercice : <b>34</b>	Nombre de délégués présents : 28
Nombre de pouvoirs : 3	Nom des pouvoirs :  Mme ROUX donne pouvoir à Mr CIPIERRE  Mr PEYRAT donne pouvoir à Mr TEILLAC  Mme MOLLETON donne pouvoir à Mr TRIFFE
Nombre de votants : 31	Nombre de voix : 59 - COMPETENCES : OBLIGATOIRE

		1		de voix pa	ir ,
NOM DE LA COLLECTIVITÉ	Délégués titulaires Délégués suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
	Pascal PROTANO Claudine FAURE	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX (pouvoir)  Jean-Jacques RATIER	2 voix		2 voix	. 2 voix
	Pierre JAUBERTIE Franck MOISSAT	2 voix	1	2 voix	2 voix
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS François CAREME	2 voix		2 voix	2 voi

le 17/12/2020	François ROUSSEL  Domit ique MAZIERE	1 voix		1 voix	
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI Régis BATAILLER	1 voix		1 voix	
	Jérôme PEYRAT ( <b>pouvoir</b> ) <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix		one of the control of	·
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE Hervé-CARVES	<del>2 voix</del>			
	Gérard TEILLAC  Dominique HERMENAULT	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET  Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF  Vincent FARGEAS	2 voix			
	Claude MARTINOT  André BALLIGAND	2 voix			
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix			
	Laurent MONTEIL Sylvette FORT	2 voix	-		, i
	Michel DOBBELS  Jimmy MORAND	2 voix	*		
	Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS  Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND  Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON (pouvoir)  Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Bergerac	Frédéric GAUTHIER  Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES  Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS  Jean-Marie BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE  Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD  Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE  Marie Pierre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT  Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Ribérac	Jean-Marcel BEAU Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Nombre total de voix	. 59			

02065E105N007-20M15Tarification Unique 2020 : modification de l'article A 5.7

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre des compétences exercées par le syndicat au profit des collectivités adhérentes et autres usagers, il a été proposé d'instituer la tarification unique 2020 par délibération 05-19L du 23 décembre 2019.

Cependant il est proposé de modifier l'article A 5.7 de la façon suivante :

#### Article A 5.7 : Enquête usagers pour la mise en place de la redevance incitative

Une erreur s'est produite dans le calcul de la population enquêtée sur le territoire de la CCIVS. Par conséquent le montant dû par la CCIVS n'est pas de 183 216 euros mais 176 486 euros.

Un premier titre a été émis en septembre d'un montant de 61 072 euros, ainsi le solde restant dû sera de 115 414 euros.

Mois d'appel de la contribution	1/3 en septembre 2020	Le solde en décembre 2020	
CC Isle Vern Salembre	61 072.00	115 414.00	

L'exposé des faits entendu,

#### Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

59 POUR	CONTRE	<b>○</b> ABSTENTION
00 100		

- APPROUVE la modification de l'article A5.7 de la tarification unique 2020,
- AUTORISE le Président à émettre les titres de recettes correspondants.

L'autorité territoriale certifie sous responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Publié le .....

Pour copie conforme: Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures Le Président,



#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

#### Délibération N°08-20M

OBJET : N°08-20M - Autorisation d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021

Séance du 15 décembre 2020

Date d'envoi de la convocation	30 11/2020	
Secrétaire de séance	Thierry BOIDÉ	

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 28			
Nombre de pouvoirs : 3	Nom des pouvoirs :  Mme ROUX donne pouvoir à Mr CIPIERRE  Mr PEYRAT donne pouvoir à Mr TEILLAC  Mme MOLLETON donne pouvoir à Mr TRIFFE			
Nombre de votants : 31	Nombre de voix : 59 - COMPETENCES : OBLIGATOIRE			

			Nombre de voix par COMPETENCES			
NOM DE LA COLLECTIVITE	<b>Délégués titulaires</b> Délégués suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale	
	Pascal PROTANO Claudine FAURE	2 voix		2 voix	2 voix	
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix	
	Evelyne ROUX (pouvoir)  Jean Jacques RATIER	2 voix		2 voix	2 voix	
	Pierre JAUBERTIE Franck MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voix	
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix	,	2 voix	2 voix	
	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix	
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix	
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix		2 voix	2 voix	
	Hélène REYS François CAREME	2 voix		2 voix	2 yoix	

AR PREFECTURE				132 3 225	100/20
-252405329-20201215-0820M-DE   le 17/12/2020	François ROUSSEL  Dominique MAZIERE	1 voix		1 voix	
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI Régis BATAILLER	1 voix	1.5	1 voix	,
	Jérôme PEYRAT (pouvoir)  Gé KUSTERS	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE  Hervé-CARVES	<del>2 voix</del>			199
	Gérard TEILLAC  Dominique HERMENAULT	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF  Vincent FARGEAS	2 voix			
3.IVI.C. 1.O.IVI. de Nontroll	Claude MARTINOT  André-BALLIGAND	2 voix			
	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix			
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL Sylvette FORT	<del>2 voix</del>			
	Michel DOBBELS  Jimmy MORAND	2 voix			
	Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND  Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
4.0	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES Rainer-HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON (pouvoir)  Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Bergerac	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES  Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS  Jean-Marie-BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Michel DONNETTE  Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD  Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE  Marie-Pierre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT  Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Ribérac	Jean-Marcel BEAU Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Nombre total de voix	59			

### QIM - Autorisation d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement avant

Monsieur le Président expose :

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par délibération d'ouverture de l'autorisation de programme »

Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés en 2020 pour les opérations hors programme et dans la limite des montants de crédits de paiement votés en 2020 pour les dépenses en autorisations de programme, avant l'adoption du Budget Primitif qui devra intervenir avant le 15 Avril 2021.

La proposition d'ouverture de crédits des opérations d'investissement, sur l'exercice 2020 se décomposent ainsi :

N° AP	N°Opération	Libellé Opération	Montant de l'Autorisation de programme	Crédits de paiement antérieurs réalisés	CP 2020	CP 2021
	16.77	СОЩЕСТЕ	30 938 461,89	4 305 022,26	22 886 839,63	3 746 600,0
	1910101	Aménagements & Equipements Secteur Bergerac	3 900 290,00	340 488,20	3 207 801,80	352 000,0
	1910102	Aménagements & Equipements Secteur Belvès	9 747 820,00	2 335 317,98	6 708 502,02	704 000,0
19101	1910103	Aménagements & Equipements Secteur  Montpon	8 298 643,00	1 398 298,64	6 196 344,36	704 000,0
13101		Opération OPREVERT : aménagements et				
	1910104	équipements	264 900,00		264 900,00	
	1910105	Système informatique & télécommunication (géoloc, système identification puces, lecteurs)	74 322,66	32 756,21	41 566,45	
	201702	Hangar du Secteur de Bergerac	198 161,23	198 161,23	41 300,43	
	14052020	Collecte Ribérac - Atelier de mécanique	264 600,00	190 101,23	144 600,00	120 000,0
	140520201	Aménagements & Equipements Secteur Ribérac	8 189 725,00		6 323 125,00	1 866 600,0
		DECHETERIES	3 661 279,90	288 970,33	2 434 463,57	937 846,0
		Secteur de Bergerac : Aménagements- mise aux				
	1920101	normes - équipements Secteur de Belves : Aménagements- mise aux	405 250,00	17 821,82	387 428,18	
	1920102	normes - équipements	178 100,00	60 984,16	117 115,84	
19201	1920103	Secteur de Montpon : Aménagements- mise aux normes - équipements	226 496,00	79 139,87	147 356,13	
	1920104	Aménagements et mise aux normes Secteur Grand Périgueux	954 910,00	95 323,81	859 586,19	
	201802	Construction & équipements Déchèterie de Thenon	1 841 923,90	35 700,67	868 377,23	937 846,0
	15052020	Aménagements et mise aux normes Secteur Ribérac	54 600,00		54 600,00	
		CENTRE DE TRANSFERT	2 373 803,34	889 159,01	883 744,33	600 900,0
	1920201	Aménagement CT Bergerac	224 825,00	22 191,08	202 633,92	
	1920202	Equipements Départementaux	1 057 000,00	671 627,75	10 372,25	375 000,
	1920203	Aménagement CT Marcillac	-			
10202	16032020	CT MONTPON/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	251 200,00		111 200,00	140 000,
19202	16042020	UNITE DE BIOMASSE CT RAMPINSOLLE /AMENAGEMENT EQUIPEMENT	120 000,00		79 800,00	40 200,
	16042020A	Centre de tansfert de la Rampinsolle / aménagements équipements	170 600,00	132 211,50	32 388,50	6 000,0
	201707	Construction CT Belves	550 178,34	63 128,68	447 349,66	39 700,0
172020		TRANSPORT	1 005 000,00	•	855 600,00	149 400,0
	17TRA19	Transport	1 005 000,00	-	855 600,00	149 400,
		CENTRE DE TRI	647 220,00	43 495,33	603 724,67	
19203	1920301	Aménagement des centres de tri : Rampinsolle	124 220,00	42 377,87	81 842,13	
	1920302	Aménagement des centres de tri : Marcillac	523 000,00	1 117,46	521 882,54	
40004		GINS ET EQUIPEMENTS TECHNIQUES	1 111 290,00	431 290,00	60 000,00	620 000,
19204	1920401	Engins et matériels de broyage	680 000,00	-	60 000,00	620 000,
	1920402	Compacteurs	431 290,00	431 290,00	4 240 455 02	A 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15
	1920501	BATIMENTS ADMINISTRATIFS  Antenne de l'ISD-ND	6 873 488,23 5 000,00	5 557 332,30	1 316 155,93	
	1920502	Multi-sites	93 300,34	4 813,39	5 000,00 88 486,95	
19205	1920503	Antenne de Belves	6 549.00	6 549,00	00 400,95	
	1920504	Antenne de Bergerac	640 000,00	0 349,00	640 000,00	
	201801	Bâtiment administratif	6 128 638,89	5 545 969,91	582 668,98	
	201001	TRAITEMENT DES LIXIVIATS	108 500,00	51 548,80	56 951,20	
19301	1930101	Piéces pour réparation	108 500,00	51 548,80	56 951,20	
	ESTATE OF A TEST	TRAVAUX BIOREACTEUR	10 820 988,04	8 508 279,74	2 312 708,30	
19302	1930201	Construction casiers E1/E2	2 399 250,00	409 504,77	1 989 745,23	
	200718	Travaux bio-réacteur ISD-ND - Pour solde de l'opération	8 421 738,04	8 098 774,97	322 963,07	
	Zasanova, norda	SYSTÈME D'INFORMATION	971 326,00	244 274,27	635 827,73	91 224,
	1940101	Infrastructures, réseaux, parc télécommunications	215 266,00	110 211,74	105 054,26	
	23-10201	Renouvellement parc informatique, licences	274 690,00	64 206,53		10.350
19401	1040103	logiciels, imprimantes, copieurs			191 133,47	19 350,
19401	1940102		C2 440 00			
19401	1940103	Site internet et intranet Systéme de stockage des données, organisation	62 440,00 140 300,00	1 836,08 61 784,80	60 603,92	
19401		Site internet et intranet			78 515,20 200 520,88	71 874,

Opération	Libellé	crédits votés au budget 2020	Propositions d'ouverture de crédits sur l'exercice 2021 avant le vote du BP
14022020	COLLECTE BASTIDE/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	800,00	200,00
	2158	800,00	200,00
14032020	COLLECTE MONTPON/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	500,00	125,00
	2158	500,00	125,00
15022020	DECHETERIES BASTIDES/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	125 400,00	31 350,00
	2158	15 400,00	3 850,00
	21571	110 000,00	27 500,00
15032020	DECHETERIES MONTPON/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	188 635,00	47 158,75
	2158	9 835,00	2 458,75
	21571	178 800,00	44 700,00
15042020	DECHETERIES PERIGUEUX/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	661 000,00	165 250,00
40	2158	11 000,00	2 750,00
	21571	650 000,00	162 500,00
150520201	DECHETERIES RIBERAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	3 600,00	900,00
	2031	3 600,00	900,00
16012020	CT BERGERAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	15 600,00	3 900,00
	2031	15 000,00	3 750,00
	2158	600,00	150,00
16062020	CT ST FRONT/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	600,00	150,00
	2158	600,00	150,00
16082020	CT DUSSAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	600,00	150,00
	2158	600,00	150,00
16092020	CT MARCILLAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	52 100,00	13 025,00
	2158	600,00	150,00
	2313	11 500,00	2 875,00
	2135	40 000,00	10 000,00
18092020	CTRI MARCILLAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	600,00	150,00
	2158	600,00	150,00
19032020	ISD-ND ST LAURENT/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	319 292,00	79 823,00
	2128	1 500,00	375,00
	2158	228 792,00	57 198,00
	2188	4 000,00	1 000,00
	2031	35 000,00	8 750,00
	2313	50 000,00	12 500,00
19062020	ISDI ST FRONT/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	5 000,00	1 250,00
	2031	5 000,00	1 250,00
200612	Centre de Coulounieix	345 096,90	86 274,23
	2031	42 141,41	10 535,35
004666	2313	302 955,49	75 738,87
201323	Locaux administratifs ISDND	6 962,00	1 740,50
004504	2313	6 962,00	1 740,50
201704	Collecte	177 167,96	44 291,99
	2158	32 816,53	8 204,13
0010000	2313	144 351,43	36 087,86
2019008	Aménagements & travaux divers Secteur ISD-ND	15 329,32	3 832,33
	2313	15 329,32	3 832,33

Opération	2-20201215-0820M-DE	crédits votés au	Propositions d'ouverture de crédits sur l'exercice 2021 avant le vote du
		budget 2020	BP
25012020	ANTENNE BERGERAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	3 000,00	750,00
	2158	1 000,00	250,00
	2184	1 000,00	250,00
	2188	1 000,00	250,00
25022020	ANTENNE BASTIDES/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	4 500,00	1 125,00
	2158	500,00	125,00
	2188	4 000,00	1 000,00
25032020	ANTENNE MONTPON/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	17 800,00	4 450,00
	2183	800,00	200,00
	2158	7 000,00	1 750,00
	2313	10 000,00	2 500,00
25042020	ANTENNE RAMPINSOLLE/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	500,00	125,00
	2158	500,00	125,00
25052020	ANTENNE RIBERAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	81 795,00	20 448,75
	2188	1 920,00	480,00
	2183	2 900,00	725,00
	2182	31 975,00	7 993,75
	2158	45 000,00	11 250,00
25102020	ANTENNE SIEGE/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	873 530,00	218 382,50
	2158	26 440,00	6 610,00
	2188	99 400,00	24 850,00
	2128	10 000,00	2 500,00
	2184	32 690,00	8 172,50
	2183	19 000,00	4 750,00
	2031	37 000,00	9 250,00
	20.40		- =======

L'exposé des faits entendu,

2313

2182

AR PREFECTURE

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

**TOTAL GENERAL** 

59 POUR	O CONTRE	

AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2021, le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et comme détaillé ci-dessus.

**L'autorité territoriale** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

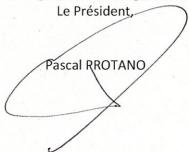
Publié le .....

Pour copie conforme : Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures

49 000,00

600 000,00

2 899 408,18



12 250,00

150 000,00

724 852,05

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

#### Délibération N°09-20M

OBJET: N°09-20M - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Séance du 15 décembre 2020

Date d'envoi de la convocation	30 11/2020	
Secrétaire de séance	Thierry BOIDÉ	

Nombre de délégués en exercice : <b>34</b>	Nombre de délégués présents : 28
Nombre de pouvoirs : 3	Nom des pouvoirs :  Mme ROUX donne pouvoir à Mr CIPIERRE  Mr PEYRAT donne pouvoir à Mr TEILLAC  Mme MOLLETON donne pouvoir à Mr TRIFFE
Nombre de votants : 31	Nombre de voix : 59 - COMPETENCES : OBLIGATOIRE

			Nombre de voix par COMPETENCES			
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale	
	Pascal PROTANO  Glaudine FAURE	2 voix		2 voix	2 voix	
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix	
	Evelyne ROUX (pouvoir)  Jean Jacques RATIER	2 voix		2 voix	2 voix	
	Pierre JAUBERTIE Franck MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voix	
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix		2 voix	2 voix	
	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix	
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix	
	Christelle BOUCAUD Stéphane-DOBBELS	2 voix	-	2 voix	2 voix	
	Hélène REYS François CAREME	2 voix	•	2 voix	2 voix	

	France is ROUSSEL	1 voix		1 voix	
cu le 17/12/2020	Domir ique MAZIERE				
ce iole verii odieliiole eli i eligora	Marc MELOTTI Régis-BATAILLER	1 voix	•	1 voix	
	Jérôme PEYRAT (pouvoir)	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Gé KUSTERS  Marie-Pierre VALETTE	2 voix			
	Hervé CARVES Gérard TEILLAC	2 voix			
	Dominique HERMENAULT				
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET  Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 vo
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix			
S.IVI.C. T.O.IVI. de Nontion	Claude MARTINOT  André-BALLIGAND	2 voix			
	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix	***************************************	The Contract of the Contract o	
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL Sylvette FORT	2 voix			
	Michel DOBBELS  Jimmy MORAND	2 voix			
	Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Serge ORHAND Claude-BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Jean-Pierre CAZES	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON (pouvoir)  Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Bergerac	Frédéric GAUTHIER  Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Jean-Louis DESSALLES  Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
),	Hervé COUSTILLAS  Jean-Marie-BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Michel DONNETTE  Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Assemblée Sectorielle Secteur VI	Lionel VERGNAUD  Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Montpon	Thierry BOIDE  Marie-Pierre-BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT  Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Ribérac	Jean-Marcel BEAU  Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo

### 024-2524 05329-2020 1215-0920M-DE ReOBIET 17N 109-20M - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

AR PREFECTURE

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de l'apurement des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, le payeur départemental a proposé l'admission en non-valeur de créances détenues par le SMD3 sur plusieurs débiteurs pour motif d'insuffisances d'actifs suite à une liquidation judiciaire et/ou de poursuites sans effet.

Cette admission en non-valeur entre dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L 2541-12-9° du Code Général des Collectivités Territoriales, est soumise à la décision du comité syndical.

Les recettes à admettre en non-valeur représentent la somme de 5 870,24 euros dont le détail est présenté cidessous.

	Déférence de la		Montant	
Eversise pièse	Référence de la	Nome de vandavable	restant à	Nantif de la estacentation
Exercice pièce	pièce	Nom du redevable	recouvrer	Motif de la présentation
2017	R-3-1	A LAURINO	8,7	Clôture insuffisance actif sur RJ-L
2018	R-1-2	A LAURINO	7,2	Clôture insuffisance actif sur RJ-L
2019	R-1-2	A LAURINO	6,3	Clôture insuffisance actif sur RJ-L
2018	T-73349610035	ADAM SERVICES	3,2	RAR inférieur seuil poursuite
2017	R-3-10	ANG SARL	8,4	Poursuite sans effet
2016	R-7-24	BTP OULD BOUGRISSA EL	46,5	Poursuite sans effet
2017	T-73350120035	CAFE LE FRANCAIS	125,64	Clôture insuffisance actif sur RJ-L
2017	T-73349600035	CAFE LE FRANCAIS	125,64	Clôture insuffisance actif sur RJ-L
2018	T-73349170035	CAFE LE FRANCAIS	128,4	Clôture insuffisance actif sur RJ-L
2018	T-73349660035	CAFE LE FRANCAIS	46,02	Clôture insuffisance actif sur RJ-L
2017	T-1261	CAMPING LA TUILIERE N	0,31	RAR inférieur seuil poursuite
2017	T-1261	CAMPING LA TUILIERE N	0,07	RAR inférieur seuil poursuite
2011	T-705700000292	CAPELLOT CHRISTOPHE A	31,5	Clôture insuffisance actif sur RJ-L
2011	T-705700000084	CAPELLOT CHRISTOPHE A	39,5	Clôture insuffisance actif sur RJ-L
2013	T-705700000233	CAPELLOT CHRISTOPHE A	64	Clôture insuffisance actif sur RJ-L
2019	R-3-44	CASSARD ENTREPRISE	19,2	Clôture insuffisance actif sur RJ-L
2018	R-6-109	CHEMINEES ATLANTIQUE	15	Clôture insuffisance actif sur RJ-L
2019	R-3-133	CHEMINEES ATLANTIQUE	12,6	Clôture insuffisance actif sur RJ-L
2019	R-6-110	CHEMINEES ATLANTIQUE	12,6	Clôture insuffisance actif sur RJ-L
2017	T-73112400035	CHEZ ALEX SARL LE MAD	644,86	Clôture insuffisance actif sur RJ-L
2016	R-13-37	COMPAGNON Benoit	17,28	Poursuite sans effet
2019	R-4-65	DAVID PEINTURE	6,3	Clôture insuffisance actif sur RJ-L
2017	R-10-59	DEYCIDOUR Jérôme	9,6	RAR inférieur seuil poursuite
2018	T-15510	ETS RODRIGUES CARLOS	75,6	Clôture insuffisance actif sur RJ-L
2018	T-15469	ETS RODRIGUES CARLOS	37,8	Clôture insuffisance actif sur RJ-L
2010	T-705700000658	EXPERT ELICEC	22,5	Clôture insuffisance actif sur RJ-L
2016	T-701600000015	FEYTE PHILIPPE	20	Poursuite sans effet
2016	T-705600000375	FREGEAC TP	279,25	Clôture insuffisance actif sur RJ-L
2016	R-10-64	HOMEMENAGER	12,24	Poursuite sans effet
2017	R-8-84	JB DECORATION ENTREP	6,3	RAR inférieur seuil poursuite
2017	T-5431	KARCI Sahin	428,4	Clôture insuffisance actif sur RJ-L
2010	T-705700000408	LAFAYE FRANCIS No	4	Poursuite sans effet
2011	T-705700000361	LAURIERE ET FILS SAS	0,5	RAR inférieur seuil poursuite
2019	R-10-122	LE CHAT QUI DORT	8,4	RAR inférieur seuil poursuite

		REFECTURE			
024 Reg	-252405329-2020 u le 17/12/2020	1215-0920 <b>M-DE</b> 1-705700000113	LES AT ELIERS DE LASTO	41,6	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
	2017	T-73112370035	ARL LA PETITE A	451,71	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
	2018	T-705600000184	MGE HABITAT	28	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
	2017	R-7-127	MGEHABITAT SARL	8,4	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
	2018	R-7-117	MGEHABITAT SARL	71,7	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
	2018	R-3-127	MGEHABITAT SARL	144,9	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
	2018	R-1-117	MGEHABITAT SARL	121,8	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
	2018	R-8-89	MGEHABITAT SARL	8,4	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
	2018	R-4-99	MGEHABITAT SARL	46,5	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
	2018	R-10-111	MGEHABITAT SARL	10,5	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
	2018	R-6-129	MGEHABITAT SARL	12,6	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
	2018	R-2-102	MGEHABITAT SARL	18,9	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
	2019	R-8-161	MGEHABITAT SARL	10,5	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
	2019	R-5-138	MGEHABITAT SARL	12,6	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
	2017	T-1506	NCI ENVIRONNEMENT	0,06	RAR inférieur seuil poursuite
	2017	R-8-115	PUB DECO	6,3	Poursuite sans effet
	2018	R-4-113	PUB DECO	12,6	Poursuite sans effet
	2017	T-705700000288	RECYMAP	194	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
	2018	R-3-145	RG CONSTRUCTION RG CO	27,6	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
	2018	R-4-119	RG CONSTRUCTION RG CO	15	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
	2019	R-14-144	ROGEAU Stephane	2,1	RAR inférieur seuil poursuite
	2017	T-5934	SANLAVILLE Elisabeth	12,72	RAR inférieur seuil poursuite
	2016	T-73349630035	SARL AU PERIGORD NOIR	455,84	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
	2009	T-705700000576	SARL LES ATELIERS DE	12,6	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
	2010	T-705700000012	SARL LES ATELIERS DE	50,9	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
	2010	T-705700000172	SARL LES ATELIERS DE	74,07	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
	2010	T-705700000117	SARL LES ATELIERS DE	17,43	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
	2017	R-8-126	SAS ETANCHEITE CHALUS	100,8	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
	2016	T-73112350035	SINICO CHRISTINE AUBE	1500	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
	2019	R-6-175	T C BAT FRANCE SASU	126	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
	2017	R-5-151	VEYSSIERE Michel	0,3	RAR inférieur seuil poursuite
			TOTAL	5870,24	

Le mandat sera émis au chapitre 65 (nature 6541).

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

59 POUR	CONTRE	<b>O</b> ABSTENTION

AUTORISE l'admission en non-valeur des créances suscitées correspondant à un total de 5 870,24 euros.

**L'autorité territoriale** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le ......

Pour copie conforme : Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures Le Président,

Pascal PROTANO

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

#### Délibération N°10-20M

OBJET: N°10-20M: Redevance spéciale pour les professionnels en location de bornes

Séance du 15 décembre 2020

Date d'envoi de la convocation	30 11/2020		
Secrétaire de séance	Thierry BOIDÉ		

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 28
Nombre de pouvoirs : 3	Nom des pouvoirs ;  Mme ROUX donne pouvoir à Mr CIPIERRE  Mr PEYRAT donne pouvoir à Mr TEILLAC  Mme MOLLETON donne pouvoir à Mr TRIFFE
Nombre de votants : 31	Nombre de voix : 59 - COMPETENCES : OBLIGATOIRE

		Nombre de voix par COMPETENCES				
NOM DE LA COLLECTIVITE	<b>Délégués titulaires</b> Délégués suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale	
	Pascal PROTANO  Claudine FAURE	2 voix		2 voix	2 voix	
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix	-	2 voix	2 voix	
	Evelyne ROUX (pouvoir)  Jean Jacques RATIER	2 voix		2 voix	2 voix	
	Pierre JAUBERTIE	2 voix	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	2 voix	2 voix	
	Franck MOISSAT					
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix		2 voix	2 voix	
	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix	
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix	. ( , ,	2 voix	2 voix	
	Christelle BOUCAUD Stéphane-DOBBELS	2 voix		2 voix	2 voix	
	Hélène REYS François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix	

-252405329-20201215-1020MV2-DE # le 12/01/2021	François ROUSSEL  Dominique MAZIERE	1 voix		1 voix	
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI  Régis BATAILLER	1 voix		1 voix	
	Jérôme PEYRAT ( <b>pouvoir</b> ) <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE  Hervé CARVES	2 voix		*	
	Gérard TEILLAC  Dominique HERMENAULT	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET  Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 vo
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent-FARGEAS	2 voix			
	Claude MARTINOT André BALLIGAND	2 voix			
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix	a construction of the cons		1
	Laurent MONTEIL Sylvette-FORT	2 voix			
6	Michel DOBBELS  Jimmy MORAND	2 voix			
	Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
	Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON (pouvoir)  Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
Bergerac	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
	Jean-Louis DESSALLES  Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
	Hervé COUSTILLAS Jean-Marie-BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
	Michel DONNETTE  Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD  Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
	Thierry BOIDE Marie-Pierre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
Ribérac	Jean-Marcel BEAU Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 v
	Nombre total de voix	59			

Regu le 12/01/2021

### <u>ுOBJET ் N°10-20M : Redevance spéciale</u> bour les professionnels en location de bornes

#### Préambule :

Dans le cadre du déploiement du mode de collecte en point d'apport volontaire, des professionnels « gros producteurs » traditionnellement collectés en bac sont rencontrés afin d'envisager un équipement en bornes privatives compatibles avec la technologie grand public.

Une étude de faisabilité technique est réalisée en liaison avec les professionnels pour donner lieu à une proposition financière. Le professionnel aura le choix d'adhérer à ce service où d'aller sur les points d'apport volontaires grand public ou encore de s'orienter vers un prestaire privé.

Afin de prendre en compte les coûts du service liés à cette mise en place, il est nécessaire d'intégrer dans notre règlement le principe d'une Redevance Spéciale pour les professionnels qui sont déjà ou seront équipés de bornes en 2021. Cette nouvelle convention deviendra caduque dès lors que la Redevance Incitative sera instaurée. Les prix proposés sont alignés sur la grille tarifaire prévue dans le cadre de Redevance Incitative.

#### 1/ Abonnement annuel (part fixe): 230€

Ce tarif est calculé au prorata temporis à la date de mise en place du nouveau service ( $1^{er}$  jour de collecte).

#### 2/ Location annuelle de borne Ordures Ménagères: tarif défini en fonction du modèle choisi

Ce tarif est calculé au prorata temporis à la date de mise en place du service et selon le modèle choisi.

A chaque location de borne, il est proposé au professionnel une mise à disposition de 2 bornes « recyclables « (DPS, Verre ou Carton, en fonction de sa production de déchets) et sans frais supplémentaires.

#### 2bis/ Location de bornes pour un évènement : tarif défini en fonction du modèle choisi

Il est proposé le même principe de location d'une borne OM (cf. 2/ ci-dessus)

Abonnement 230€ + prix de location annuel de la borne ramené à un coût de location journalier => (230€ + coût de location annuel selon modèle) / 360 j x nombre de jours de location.

#### 3/ Frais de nettoyage des bornes :

Le prix de la location inclue 2 lavages par an.

Chaque lavage supplémentaire à la demande du professionnel sera facturé 50€ (déplacement d'un camion de collecte d'un flux + du camion de lavage). Le professionnel devra fournir un planning (non contractuel, non engageant) des lavages souhaités afin de permettre au SMD3 d'anticiper. Dans le cas contraire, un délai pouvant aller jusqu'à 30 jours à compter de la demande de lavage sera à prendre en compte.

Pour les demandes de lavage effectuées après 12h00 le vendredi ou la veille d'un jour chômé, le délai partira à compter du 1er jour ouvré suivant.

#### 3bis/ Coût de collecte OM : 0.03€/litre

- Si le professionnel est dans une zone où la couverture réseau est suffisante, le taux de remplissage pris en compte pour la facturation sera celui communiquée par la sonde.
- Si le professionnel est en zone blanche, le client lui-même doit effectuer une demande de vidage auprès du SMD3 (\*). Il sera alors facturé d'un litrage correspondant à un taux de remplissage de 85% du volume commerciale de la borne (correspondant au volume utile). Ce taux sera fixé dans la convention.
  - Si le client ne souhaite pas gérer des demandes de vidage, le vidage pourra être effectué lors de la collecte des PAV publics de la commune et/ou selon l'expérience de remplissage constaté après une période d'utilisation. Il pourra dans ce cas lui être exceptionnellement proposé que le taux de remplissage soit déterminé par notre chauffeur, sans qu'il puisse contester ce taux et le litrage correspondant qui lui sera facturé (relation de confiance).
- (\*) OM/DPS: délai de 2 jours ouvrés si demande de vidage effectué avant 12h00 (midi), + 1jour au-delà de 12h00 / Carton/Verre : demande passée avant 12h00 = 5 jours ouvrés, + 1 j si demande effectuée au-delà de 12h00.

#### AR PREFECTURE

024-252405329-20201215-1020MV2-DE

De litre). Se le professionnel équipé de bornes privatives, utilise son bauge sur les PAV publics, les ouvertures réalisées seront facturées en sus à hauteur de 1,80 euros par ouverture (0.03€ le litre).

**4bis/ Utilisation des PAV publics (OM) par un professionnel équipé d'une borne recyclable uniquement :** un professionnel produisant peu d'OM et beaucoup de recyclables (emballages, carton, verre...) et équipé de bornes recyclables uniquement et peut se rendre sur les PAV publics pour les DR au tarif de 0.03€ le litre (soit 1.8€ l'ouverture).

5/ Frais d'installation et de retrait : le transport et la mise en place des bornes sont facturées pour l'année en cours à hauteur de 212.10€ pour un transport de 1 à 4 bornes. En cas de retrait, le même tarif est appliqué. Pour des professionnels situés à proximité de l'antenne en charge de la collecte, ces frais pourront être minorés (remise à faire valider au cas par cas par la Direction).

#### 6/ Période de facturation :

Le SMD3 procèdera à la facturation en début d'année 2021. Le paiement devra être effectué à date de facture + 30 jours.

PS: La redevance n'est pas soumise à TVA.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

57 POUR	CONTRE	ABSTENTION
	<u> </u>	

ADOPTE les tarifs exposés ci-dessus pour les professionnels en locations de bennes.

Pour copie conforme : Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures Le Président,

Pascal PROTANO

Public le 17/12/2020

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

#### Délibération N°11-20M

#### OBJET: N°11-20M - MARCHÉ N°2020-020-AO PRESTATIONS DE FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Séance du 15 décembre 2020

Date d'envoi de la convocation	30 11/2020	
Secrétaire de séance	Thierry BOIDÉ	

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 28
Nombre de pouvoirs : 3	Nom des pouvoirs :  Mme ROUX donne pouvoir à Mr CIPIERRE  Mr PEYRAT donne pouvoir à Mr TEILLAC  Mme MOLLETON donne pouvoir à Mr TRIFFE
Nombre de votants : 31	Nombre de voix : 59 - COMPETENCES : OBLIGATOIRE

		N	Nombre de voix par COMPETENCES				
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale		
	Pascal PROTANO Claudine FAURE	2 voix		2 voix	2 voix		
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix		
	Evelyne ROUX (pouvoir)  Jean Jacques RATIER	2 voix		2 voix	2 voix		
	Pierre JAUBERTIE Franck MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voix		
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix		2 voix	2 voix		
	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix		
	Francis COLBAC  Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix		
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix		2 voix	2 voix		
	Hélène REYS François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix		

<del>-252405329-20201215-1120M-DE</del> u le 17/12/2020	François ROUSSEL	1 voix		1 voix	
CC isie Vern Saiembre en Périgord	Dominique MAZIERE		-		
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix	•	1 voix	
	Jérôme PEYRAT ( <b>pouvoir</b> ) <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE Hervé-CARVES	2 voix	, , , ,		
	Gérard TEILLAC  Dominique HERMENAULT	2 voix	=		
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET  Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 vo
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix			
3.W.C.T.O.W. de Nontroll	Claude MARTINOT  André BALLIGAND	2 voix	***		
*	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix	***************************************		
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL Sylvette FORT	2 voix			
	Michel DOBBELS  Jimmy MORAND	2 voix			,
	Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
beives	Serge ORHAND  Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Jean-Pierre CAZES  Rainer HENKEL	2.voix	2 voix	2 voix	2 vo
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON (pouvoir)  Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Bergerac	Frédéric GAUTHIER  Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Jean-Louis DESSALLES  Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Hervé COUSTILLAS  Jean-Marie BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Michel DONNETTE  Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD  Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Montpon	Thierry BOIDE  Marie-Pierre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT  Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Ribérac	Jean-Marcel BEAU  Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Nombre total de vo	x 59	-A-Tigati	-, /	

#### AR PREFECTURE

### 021-252405322-20201215-1120H-DE N°2020-020 AO - PRESTATIONS DE FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Monsieur le Président expose :

Un accord cadre a été lancé concernant des prestations de formation professionnelle en matière d'Hygiène, de sécurité et de santé au travail pour l'ensemble du personnel du syndicat.

Lieu de prestation du service : plusieurs lieux

L'accord-cadre est divisé en lots comme suit :

- Lot 1 Formations Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES)
- Lot 2 Formations Continue Obligatoire Formation Initiale Minimale Obligatoire Permis C et CE Code de la route
- Lot 3 Formations Habilitation électrique
- Lot 4 Formations Amiante
- Lot 5 Formations à la manipulation des extincteurs

L'accord cadre est d'une durée d'un an reconductible trois fois douze mois.

L'accord cadre a été passé selon une procédure d'appel d'offres ouverte. Un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a donc été adressé :

- au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP);
- au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) ;
- et publié sur le site de dématérialisation du SMD3.

39 entreprises ont téléchargé le dossier de consultation.

Le 18 septembre 2020 à 12H, date et heure limites de remise des offres, les entreprises suivantes avaient déposé une proposition:

	SOCIETE	
DECIS		
IRFSS Nouvelle-Aquitaine		1
CEPIM		
FORMASUD		
NPFS		15
SOCOTEC FORMATION MERIGNAC		-
FORMA2F		
AFTRAL		
ECF CESR FP		
APAVESUDEUROPE SAS		
DEKRA INDUSTRIAL		- )
ccChubb conseil et formation		
ASS FORMATION		
FAUVEL FORMATION COLLECTIVITES		
ONET TECHNOLOGIES TI (offre hors délai)		

Les services du SMD3 ont procédé à l'analyse des candidatures et offres ; travail préparatoire à la Commission d'Appel d'Offres, conformément aux critères énoncés au règlement de la consultation.

# AR PREFECTURE 024-252405329-20201215-1120H-DE Resu le supperé d'agrir buer l'accord cadre à :

- Lot 1 Formations Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) à la société ECF sur la base du bordereau des prix unitaires.
- Lot 2 Formation Continue Obligatoire Formation Initiale Minimale Obligatoire Permis C et CE Code de la route à la société ECF sur la base du bordereau des prix unitaires.
- Lot 3 Formations habilitation électrique à la société AFTRAL sur la base du bordereau des prix unitaires.
- Lot 4 Formations Amiante à la société DEKRA sur la base du bordereau des prix unitaires.
- Lot 5 Formations à la manipulation des extincteurs à la société ASS. FORMATIONS sur la base du bordereau des prix unitaires.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

59 POUR	CONTRE	() ABSTENTION

**AUTORISE** le Président à signer le marché n°2020-020-AO de prestations de formations professionnelles selon les conditions précitées.

Pour copie conforme : Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures Le Président,

Pascal PROTANO

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

#### Délibération N°12-20M

### <u>OBJET</u>: N°12-20M: Convention de mutualisation avec le SMCTOM de Nontron: renouvellement

Séance du 15 décembre 2020

Date d'envoi de la convocation	30 11/2020	
Secrétaire de séance	Thierry BOIDÉ	

Nombre de délégués en exercice : <b>34</b>	Nombre de délégués présents : 28
Nombre de pouvoirs : 3	Nom des pouvoirs :  Mme ROUX donne pouvoir à Mr CIPIERRE  Mr PEYRAT donne pouvoir à Mr TEILLAC  Mme MOLLETON donne pouvoir à Mr TRIFFE
Nombre de votants : 31	Nombre de voix : 59 - COMPETENCES : OBLIGATOIRE

		N	Nombre de voix par COMPETENCES			
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale	
	Pascal PROTANO Claudine FAURE	2 voix	***	2 voix	2 voix	
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix	
	Evelyne ROUX (pouvoir)  Jean-Jacques RATIER	2 voix		2 voix	2 voix	
	Pierre JAUBERTIE Franck MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voix	
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix		2 voix	2 voix	
	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix	
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix	
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix		2 voix	2 voix	
	Hélène REYS François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix	

4-252405329-20201215-1220M-DE	François ROUSSEL	1 voix		1 voix	
gu le 17/12/2020	Domit ique MAZIERE	T VOIX		T VOIX	
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI	1 voix		1 voix	
	Régis BATAILLER			A ANGERSAL PARA SA	
	Jérôme PEYRAT (pouvoir) Gé KUSTERS	2 voix		=1.	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE Hervé-CARVES	2 voix			
	Gérard TEILLAC  Dominique HERMENAULT	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET  Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voi
	Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix	i i		
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Claude MARTINOT  André BALLIGAND	2 voix			
	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix			
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL Sylvette FORT	2 voix			
	Michel DOBBELS Jimmy MORAND	2 voix			
	Dominique MORTEMOUSQUE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur IV	Jean-Paul DUBOS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Belvès	Claude THUILLIER  Serge ORHAND  Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Bernard TRIFFE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Thierry GROSSOLEIL				
	Jean-Pierre CAZES  Rainer-HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON (pouvoir)  Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Bergerac	Frédéric GAUTHIER  Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Louis DESSALLES Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Hervé COUSTILLAS  Jean-Marie-BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Michel DONNETTE  Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD  Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Wompon	Thierry BOIDE  Marie-Pierre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT  Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Ribérac	Jean-Marcel BEAU  Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Nombre total de voix	59			

024-2524 05329-2020 1215-1220M-DE ReOBJET i7N 12-20M : Convention de mutualisation avec le SMCTOM de Nontron : renouvellement

Le Président expose :

Par délibération N°19-19L du 23 décembre 2019, le SMD3 actait pour une période d'une année, à compter du 1 janvier 2020, la mutualisation avec le SMCTOM de Nontron, sous la forme d'un service unifié, pouvant être renouvelable.

L'échéance arrivant à son terme, il est proposé de prolonger cette convention de mutualisation pour une année supplémentaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, éventuellement renouvelable.

En parallèle, il est proposé de mettre fin à la mutualisation entre le SMCTOM de Nontron et l'antenne de Ribérac pour ce qui concerne le poste de direction.

L'exposé des faits entendu,

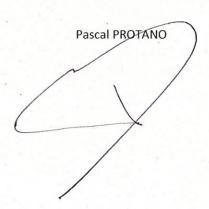
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

59 POUR	CONTRE	ABSTENTION

- AUTORISE le Président à signer un avenant pour le renouvellement de la convention de mutualisation avec le SMCTOM de Nontron;
- DECIDE de mettre fin à la mutualisation entre le SMCTOM de Nontron et l'antenne de Ribérac pour le poste de direction.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Publié le .....

Pour copie conforme: Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures Le Président,



#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

#### Délibération N°13-20M

<u>OBJET</u>: N°13-20M: Convention de mutualisation avec le SMCTOM de Thiviers: renouvellement

Séance du 15 décembre 2020

Date d'envoi de la convocation	30 11/2020			
Secrétaire de séance		197		

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 28
Nombre de pouvoirs : 3	Nom des pouvoirs :  Mme ROUX donne pouvoir à Mr CIPIERRE  Mr PEYRAT donne pouvoir à Mr TEILLAC  Mme MOLLETON donne pouvoir à Mr TRIFFE
Nombre de votants : 31	Nombre de voix : 59 - COMPETENCES : OBLIGATOIRE

		Nombre de voix par COMPETENCES			
NOM DE LA COLLECTIVITE	<b>Délégués titulaires</b> Délégués suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
	Pascal PROTANO Claudine FAURE	2 voix	,	2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX (pouvoir)  Jean-Jacques RATIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE Franck MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voix
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick-GUILLEMET	2 voix	100	2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix	1.	2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS François CAREME	2 voix	·	2 voix	2 voix

252405329-20201215-1320M-DE   le 17/12/2020	François ROUSSEL	1 voix		1 voix	
CC Jole Mann Colombine on Dénies and	<del>Dom</del> ii <mark>ique MAZIERE</mark>				
ce isie vern salemsie ein engora	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 yoix		1 voix	
	Jérôme PEYRAT ( <b>pouvoir</b> ) <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE Hervé-CARVES	2 voix			
	Gérard TEILLAC  Dominique HERMENAULT	2 voix	i i i		
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent-FARGEAS	2 voix			
	Claude MARTINOT , André BALLIGAND	2 voix			
V V	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	<del>2 voix</del>	Valence i i i i i i i i i i i i i i i i i i i		
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL Sylvette FORT	2 voix			
	Michel DOBBELS  Jimmy MORAND	2 voix		1	
	Dominique MORTEMOUSQUE  David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS  Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND  Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
7 m	Bernard TRIFFE  Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON (pouvoir) Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Bergerac	Frédéric GAUTHIER Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES  Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS Jean-Marie-BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Michel DONNETTE  Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD  Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE  Marie-Pierre-BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT  Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Ribérac	Jean-Marcel BEAU  Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

### Le Président expose :

Par délibération N°07-19F du 25 juin 2019, le SMD3 actait la mutualisation sous la forme d'un service unifié avec le SMCTOM de Thiviers à compter du 1er juillet 2019.

Il est proposé de prolonger cette mutualisation pour une année supplémentaire à compter du 1er janvier 2021.

Un point d'étape sera fait à la fin du premier trimestre 2021 pour définir la suite à donner à cette mutualisation.

L'exposé des faits entendu,

#### Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

59 POUR	O CONTRE	O ABSTENTION

**AUTORISE** 

le Président à signer un avenant pour le renouvellement de la convention de mutualisation avec le SMCTOM de Thiviers.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Publié le .....

Pour copie conforme: Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures Le Président,

Pascal PROTANO

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

#### Délibération N°14-20M

OBJET: N°14-20M: Transformation du poste de Directeur Général Adjoint en poste de Directeur Administratif et Financier au 01/01/2021

Séance du 15 décembre 2020

Date d'envoi de la convocation	30 11/2020
Secrétaire de séance	Thierry BOIDÉ

Nombre de délégués en exercice : <b>34</b>	Nombre de délégués présents : 28
Nombre de pouvoirs : 3	Nom des pouvoirs :  Mme ROUX donne pouvoir à Mr CIPIERRE  Mr PEYRAT donne pouvoir à Mr TEILLAC  Mme MOLLETON donne pouvoir à Mr TRIFFE
Nombre de votants : 31	Nombre de voix : 59 - COMPETENCES : OBLIGATOIRE

		Nombre de voix par COMPETENCES				
NOM DE LA COLLECTIVITE	<b>Délégués titulaires</b> Délégués suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale	
	Pascal PROTANO Claudine FAURE	2 voix		2 voix	2 voix	
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix	
	Evelyne ROUX (pouvoir) Jean-Jacques RATIER	2 voix		2 voix	2 voix	
	Pierre JAUBERTIE Franck MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voix	
	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix		2 voix	2 voix	
	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix	,	2 voix	2 voix	
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix	
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix		2 voix	2 voix	
	Hélène REYS François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix	

F-252405329-20201215-1420M	-DE	François ROUSSEL	1 voix		1 voix	
CC Isla Vorn Salambra on D	<i>.</i>	Domii ique MAZIERE	1 10			
	erigora	Marc MELOTTI  Régis BATAILLER	1 voix		1 voix	
		Jérôme PEYRAT ( <b>pouvoir</b> ) <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord	Noir	Marie Pierre VALETTE Hervé CARVES	<del>2 voix</del>			
		Gérard TEILLAC  Dominique HERMENAULT	2 voix	*		
CC du Terrassonnais en Pé Noir Thenon Hautefo		Dominique BOUSQUET  Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 vo
S.M.C.T.O.M. de Nonti		Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix	***************************************	-	
3.W.C.T.O.W. de Nond	OII	Claude MARTINOT  André-BALLIGAND	2 voix			
		Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix		- American Company	
S.M C.T.O.M. de Thivie	S.M C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL Sylvette FORT	<del>2 voix</del>			*
		Michel DOBBELS  Jimmy MORAND	2 voix			
	Assemblée Sectorielle Secteur IV	Dominique MORTEMOUSQUE  David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Assemblée Sectorielle Sec Belvès		Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
		Serge ORHAND  Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
		Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
		Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Assemblée Sectorielle Sec	teur V	Marjorie MOLLETON (pouvoir)  Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Bergerac		Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
		Jean-Louis DESSALLES  Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
		Hervé COUSTILLAS Jean-Marie BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
		Michel DONNETTE  Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix .	2 voix	2 vo
Assemblée Sectorielle Sectorielle Montpon	Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD  Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
		Thierry BOIDE  Marie-Pierre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Assemblée Sectorielle Sect	eur VII	Johann DESPORT  Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Ribérac		Jean-Marcel BEAU  Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo

#### AR PREFECTURE

020BIE1 0502122 2000 : Transformation du poste de Directeur Général Adjoint en poste de Directeur Administratif et Financier au 01/01/2021

Le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Vu la délibération N°06-17 I prise en date du 31/10/2017 portant création d'un poste de Directeur Général Adjoint,

Vu l'avis favorable des membres du CT, recueilli lors de la réunion du 02/03/2020, sur la proposition de dissoudre les deux Directions adjointes créées en 2018 pour créer 3 Directions : une direction technique, une direction administrative et une direction commerciale, et l'effectivité du licenciement du DGA en date du 05/08/2020,

un recrutement de Directeur Administratif et Financier a été lancé.

Par cette délibération, le président propose la transformation du poste de DGA (contractuel - Attaché à temps complet, filière Administrative) au 1er/01/2021 en poste de Directeur Administratif et Financier (DAF).

De ce fait, il n'y a pas lieu de modifier le tableau des effectifs permanents.

Ce poste est ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux et aux agents contractuels de droit public de catégorie A de la filière administrative (grade d'attaché ou attaché principal). Il est ouvert aux agents de niveau bac +5, dans le domaine de la finance, de l'audit ou du contrôle de gestion, avec une expérience éprouvée à un poste similaire au sein d'une structure privée ou publique.

Le Directeur Administratif et Financier (DAF) dirigera l'activité de trois pôles :

- le pôle finances et contrôle de gestion,
- le pôle achats-négoces et affaires juridiques,
- le pôle moyens généraux et administration générale du syndicat.

Il encadrera 16 personnes, la plupart localisées au siège et 4 d'entre elles localisées en Antennes. Pour ce faire il s'appuiera sur 4 responsables de service.

Il sera membre du Comité de Direction et participera activement aux évolutions du SMD3 et aux projets de la direction (proposer des projections financières pour aider la gouvernance du syndicat dans ses choix stratégiques dans le cadre du changement de tarification induit par la mise en place de la redevance incitative, optimiser le service contrôle de gestion, structurer le nouveau pôle Moyens Généraux,...). Il devra être en capacité de travailler en mode projet, savoir gérer les dossiers complexes, en transversalité et flux tendus.

Le niveau de rémunération tiendra compte de l'expérience du candidat retenu, des missions confiées, du niveau d'études de la personne, dans le respect de la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Le régime indemnitaire appliqué répond aux dispositions instaurées par les délibérations en date du 31/10/2017, 26/06/2019, 25/06/2019 et 31/03/2020.

Les crédits nécessaires à cette création d'emploi ainsi que les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget syndical de 2021 aux chapitres prévus à cet effet.

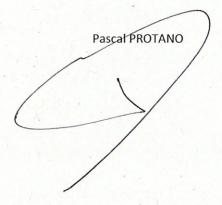
AR PREFECTURE	
02t-expose des-faits-entendu,-DE Resu le 17/12/2020	

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

59 POUR	CONTRE	() ABSTENTION	
---------	--------	---------------	--

- AUTORISE la transformation du poste de DGA (contractuel Attaché à temps complet filière Administrative) en poste de Directeur Administratif et Financier (DAF) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- **DECIDE** d'ouvrir ce poste au cadre d'emplois des attachés territoriaux et aux agents contractuels de droit public de catégorie A de la filière administrative (grade d'attaché ou attaché principal).

Pour copie conforme : Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures Le Président,



#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

#### Délibération N°15-20M

OBJET: N°15-20M: Autorisation de vente aux enchères de biens appartenant au SMD3

Séance du 15 décembre 2020

Date d'envoi de la convocation	30 11/2020	
Secrétaire de séance	Thierry BOIDÉ	

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 28		
Nombre de pouvoirs : <b>3</b>	Nom des pouvoirs :  Mme ROUX donne pouvoir à Mr CIPIERRE  Mr PEYRAT donne pouvoir à Mr TEILLAC  Mme MOLLETON donne pouvoir à Mr TRIFFE		
Nombre de votants : 31	Nombre de voix : 59 - COMPETENCES : OBLIGATOIRE		

	Nombre de voix par COMPETENCES				
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
	Pascal PROTANO  Claudine FAURE	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX (pouvoir)  Jean-Jacques RATIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE Franck MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voix
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick-GUILLEMET	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS François-CAREME	2 voix		2 voix	2 voix

AR PREFECTURE					
<del>-252405329-20201215-1520M-DE</del> u`le 17/12/2020	François ROUSSEL  Domirique MAZIERE	1 voix		1 voix	
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI Régis-BATAILLER	1 voix		1 voix	
( )	Jérôme PEYRAT ( <b>pouvoir</b> ) Gé-KUSTERS	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE Hervé-CARVES	2 voix		,	
	Gérard TEILLAC  Dominique HERMENAULT	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF  Vincent FARGEAS	2 voix			
	Claude MARTINOT  André BALLIGAND	2 voix			lo.
	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix		,	
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL Sylvette FORT	<del>2 voix</del>			
	Michel DOBBELS  Jimmy MORAND	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernard TRIFFE  Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON (pouvoir)  Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Bergerac	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES  Christian-BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS Jean-Marie BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Michel DONNETTE  Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD  Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE  Marie-Pierre-BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT  Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Ribérac	Jean-Marcel BEAU  Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Nombre total de voix	59			

### AR PREFECTURE 0BJET : N: 15-20M : Autorisation de vente aux enchères de biens appartenant au SMD3

Monsieur le Président expose :

Le SMD3 s'est penché sur les alternatives qui s'offraient à lui pour mieux gérer son matériel non utilisé ou destiné

Fort des expériences menées par d'autres collectivités, le SMD3 souhaite s'orienter vers une solution plus efficace économiquement : la vente aux enchères via une plate-forme en ligne.

La vente aux enchères électroniques devrait permettre d'optimiser le prix de vente du matériel vendu.

Dans un premier temps, le SMD3 souhaite organiser une vente test de son matériel par le biais du site de la société AGORASTORE. Ce site interviendra comme un intermédiaire mettant en relation un vendeur (collectivités ou entreprises privées) et un acheteur. L'idée est de pouvoir mesurer réellement les gains pouvant être générés avant de généraliser l'expérience et de l'étendre à toutes sortes de biens réformés autorisés par la loi.

Les conditions de vente respecteront la réglementation sur le commerce électronique et les autres obligations légales et réglementaires en vigueur. L'inscription sur le site est gratuite pour les internautes.

La vente ne deviendra parfaite que lorsque l'offre d'achat correspondant à l'enchère la plus élevée sera acceptée par la personne publique qui aura la responsabilité de l'encaissement.

En tout état de cause, si les enchères n'atteignent pas le montant de la valeur de réserve, le bien sera retiré de la vente.

Les acquéreurs ne pourront pas se prévaloir de tout événement pouvant survenir postérieurement pour engager la responsabilité du SMD3 ; le matériel étant vendu en l'état.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

59 POUR	CONTRE	<b>O</b> ABSTENTION
	[] 선택 (기업 다른 기업 등을 가게 되었다고 있다. )	

**AUTORISE** 

le Président ou son représentant, à conclure la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère et à signer les actes de vente correspondants conformément aux conditions précitées.

L'autorité territoriale certifie sous responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Publié le .....

Pour copie conforme: Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures Le Président,



#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

#### Délibération N°16-20M

OBJET: N°16-20M - Facturation de badges supplémentaires aux particuliers

Séance du 15 décembre 2020

Date d'envoi de la convocation	30 11/2020	
Secrétaire de séance	Thierry BOIDÉ	

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 28		
Nombre de pouvoirs : 3	Nom des pouvoirs :  Mme ROUX donne pouvoir à Mr CIPIERRE  Mr PEYRAT donne pouvoir à Mr TEILLAC  Mme MOLLETON donne pouvoir à Mr TRIFFE		
Nombre de votants : <b>31</b>	Nombre de voix : 59 - COMPETENCES : OBLIGATOIF		

			Nombre de voix par COMPETENCES			
NOM DE LA COLLECTIVITE	<b>Délégués titulaires</b> Délégués suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale	
	Pascal PROTANO	2 voix		2 voix	2 voix	
	Claudine FAURE					
	Thierry CIPIERRE	2 voix		2 voix	2 voix	
	Vincent LACOSTE		71			
	Evelyne ROUX (pouvoir)	2 voix		2 voix	2 voix	
	Jean Jacques RATIER					
	Pierre JAUBERTIE	2 voix		2 voix	2 voix	
	Franck MOISSAT					
Communauté d'Agglomération	Alain MARTY	2 voix		2 voix	2 voix	
Le Grand Périgueux	Patrick GUILLEMET					
	Bernadette SALINIER	2 voix		2 voix	2 voix	
	Stéphane MOTTIER					
	Francis COLBAC	2 voix		2 voix	2 voix	
	Vincent BELLOTEAU					
	Christelle BOUCAUD	2 voix		2 voix	2 voix	
	Stéphane DOBBELS					
	Hélène REYS	2 voix		2 voix	2 voix	
	François CAREME					

<del>1-252405329-20201215-1620<b>H</b>-DE</del> çu le 17/12/2020	France is ROUSSEL  Domirique MAZIERE	1 voix		1 voix	
GG Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI  Régis BATAILLER	1 voix		1 voix	
	Jérôme PEYRAT ( <b>pouvoir</b> ) <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE Hervé-CARVES	2 voix			
	Gérard TEILLAC  Dominique HERMENAULT	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 vo
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF  Vincent FARGEAS	2 voix			
	Claude MARTINOT  André BALLIGAND	2 voix			
	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	<del>2 voix</del>			
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL Sylvette-FORT	<del>2 voix</del>			
	Michel DOBBELS Jimmy MORAND	2 voix			
	Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON (pouvoir)  Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Bergerac	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Jean-Louis DESSALLES Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Hervé COUSTILLAS  Jean-Marie-BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix '	2 vo
	Michel DONNETTE  Marcel-LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD  Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
	Thierry BOIDE  Marie-Pierre-BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT  Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo
Ribérac	Jean-Marcel BEAU  Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo

AR PREFECTURE

0:20 BJE2F 0:51 236:220 M2:15acturation de badges supplémentaires aux particuliers Regu le 17/12/2020

Le Président expose :

Dans le cadre de la redevance incitative et de la mise en place des points d'apports volontaires, chaque usager enregistré sera doté gratuitement d'un badge nécessaire à l'ouverture des bornes ainsi qu'à l'accès en déchèterie.

Les usagers (particuliers et professionnels) ont été informés qu'en cas de demande de badge supplémentaire (perte ou second badge de confort), ce dernier et les suivants seraient facturés 9€.

De plus, afin d'éviter des difficultés de recouvrement, l'envoi de badge pouvait être suspendu afin que la date de facturation corresponde avec la date de remise de badge.

Au vu d'un nombre relativement important de demande de badge supplémentaire et afin de répondre sans attendre à la demande, il est proposé de facturer le badge supplémentaire au prix unitaire de 9€TTC, soit 7,50€HT (TVA 20%).

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

		see si
59 POUR	O CONTRE	() ABSTENTION

le tarif de 9€TTC le badge supplémentaire pour accéder aux bornes d'apports volontaires et aux déchèteries.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Publié le .....

Pour copie conforme: Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures Le Président,



### **RECUEIL DES ARRETES REGLEMENTAIRES**

N° arrêté	Date	Objet
2020-666	22/09/2020	Arrêté de délégation de signature à Me Olivia DUBREUIL
2020-667	22/09/2020	Arrêté instituant un bureau central de vote (1)
2020-668	19/11/2020	Arrêté instituant un bureau central de vote (2)
2020-702	08/12/2020	Arrêté portant désignation des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du CHSCT auprès des collectivités
2020-831	18/12/2020	Arrêté portant désignation des représentants de la collectivité et du personnel au Comité Technique et au Comité d'Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail
2020-846	29/12/2020	Arrêté portant subdélégation de signature à Me Séverine JEANNEAU
2020-850	31/12/2020	Arrêté portant subdélégation de signature à Mr Hervé PEYTOURET
2020-851	31/12/2020	Arrêté portant subdélégation de signature à Mr Thibault QUINQUE